



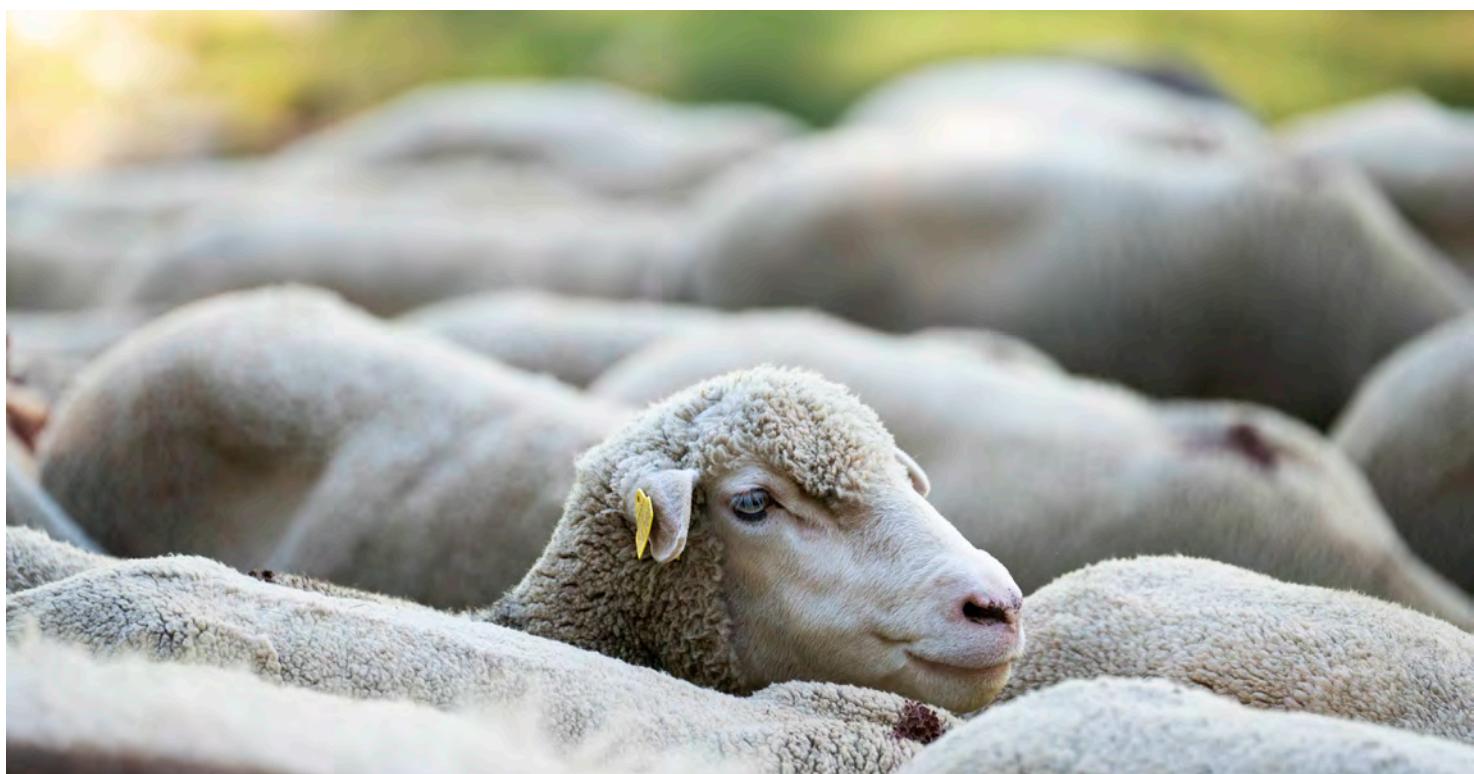
**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

RAPPORT D'ACTIVITÉ CGAAER 2024



SOMMAIRE



FAITS MARQUANTS

p.10
La France face aux maladies animales

p.11
Un an après le lancement du PARSADA, les premiers projets portés par les instituts techniques et l'INRAE sont mis en place

p.12
L'agriculture face aux crises climatiques

p.14
La Mise en œuvre de la réforme des inspections générales

THÉMATIQUES

p.16
Identifier les enjeux économiques de la fourche à la fourchette pour mieux y répondre

p.17
L'agriculture française face au défi du renouvellement des générations agricoles : enjeux et leviers

p.18
La souveraineté alimentaire : ses objectifs et les moyens politiques et collectifs pour les atteindre
INTERVIEW
Anne-Charlotte Dockès

p.20
Les enjeux auxquels les industries agroalimentaires doivent faire face

p.22
Relever les défis de la transition écologique et de la gestion durable de l'eau et des forêts et répondre aux enjeux d'aménagement du territoire

p.23
Mise en gestion durable de la forêt privée

p.24
La biomasse agricole et forestière offre-t-elle un potentiel d'énergie renouvelable à la hauteur des attentes exprimées ?

p.26
L'expertise du CGAAER en appui aux acteurs de la gestion de l'eau
INTERVIEW
Martin Gutton

p.29
L'alimentation au cœur des préoccupations des français. Notre agriculture face aux défis sanitaires

p.30
Une ambition pour l'organisation sanitaire de la France
INTERVIEW
Pierre Aubert

p.32
Rénovation du financement du sanitaire en santé animale



p.34
Les systèmes d'alimentation durables, une ambition européenne

p.36
Pourquoi le PARSADA est une réussite et pourquoi il y a bien un avant et un après PARSADA ?
INTERVIEW

Cécile Le Doaré

p.38
Le CGAAER en prise directe avec l'actualité européenne et internationale

p.39
Comment nous préparer aux futurs élargissements de l'Union européenne

p.40
Dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'Union européenne

p.42
Le CGAAER en appui pour l'élection de la nouvelle directrice générale de l'OMSA
INTERVIEW
Emmanuelle Soubeyran

p.43
Anticiper, conseiller et accompagner les évolutions de l'enseignement technique et supérieur agricole

p.44
2024, année olympique et paralympique : l'enseignement agricole mis à l'honneur

p.47
La section formation, recherche et métiers sur le terrain dans toute la diversité de son périmètre

p.48
Pour la DGER, le CGAAER joue un rôle majeur en matière d'expertise et de prospective
INTERVIEW
Benoit Bonaimé

p.50
Quelle évolution pour «Préférence», le réseau des établissements publics agricoles dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage ?

p.51
Accroître l'efficacité et l'efficience de l'action publique

p.52
Moderniser l'action publique : le numérique, un outil multifacette

p.54
Quels sont les appétences professionnelles de la nouvelle génération ?
INTERVIEW
Anthony Contat

p.56
Réinventer l'attractivité des métiers : un enjeu majeur pour le ministère

p.57
Simplifier : une nécessité pour une efficience et une accessibilité accrues



PRÉSENTATION DU CGAAER

p.60
Le CGAAER

p.61
L'organisation du CGAAER

p.62
Quels sont vos impressions un an après votre arrivée au CGAAER ?
INTERVIEW
Marie Lucioni

p.66
Une nouvelle politique de communication avec de nouveaux outils

p.67
Les activités du CGAAER

p.68
Fonctionnement du CGAAER

p.70
Les missions en 2024

p.72
De la ferme au conseil général
INTERVIEW
Alain Joly

p.74
Les audits du plan de relance Union européenne
INTERVIEW
François Colas-Belcour

p.76
Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

p.77
Missions de jurys

p.78
Missions de représentation

p.80
Missions à l'international

p.81
Glossaire des sigles



Si l'année 2024 a lourdement éprouvé l'agriculture française, en raison de la succession de crises climatiques, sanitaires et sociales, elle nous a également permis de jeter les bases d'une ambition nouvelle : celle de la reconquête de notre souveraineté alimentaire. Des réformes cruciales ont replacé au cœur de l'action du ministère l'impérieuse nécessité de renforcer notre modèle agricole à taille humaine, tout en accompagnant nos agriculteurs sur la route de la compétitivité, de l'innovation et de la résilience.

Les premières pierres sont désormais posées à l'édifice de réarmement de notre puissance alimentaire, à travers un objectif clair : relancer la production, tout en sécurisant un accès durable aux moyens de production à l'heure du dérèglement climatique.

Parallèlement, des investissements conséquents ont été déployés dans la recherche et l'innovation, et ont placé la prévention au cœur de notre stratégie. Agir plutôt que réagir, voilà le maître mot. Aussi, face aux épidémies qui ne manqueront pas de revenir, des Assises du sanitaire animal ont été lancées pour faire évoluer notre modèle de réaction aux crises vers un modèle de meilleure prévention des crises, en associant l'ensemble des acteurs de l'élevage. Cette entreprise vient compléter une action massive de soutien aux éleveurs frappés par les maladies vectorielles, combinant vaccination d'une part, avec la fourniture de près de 12 millions de doses intégralement prises en charge par l'État, et soutien économique d'autre part, avec la compensation des pertes directes subies dans nos cheptels.

Le renforcement de la compétitivité des exploitations est un autre volet central de l'action du ministère. Au-delà de l'allègement fiscal de près d'un demi-milliard d'euros qu'a permis l'adoption du projet de loi de finances pour 2025, qui doit donner à nos agriculteurs les marges de manœuvre nécessaire pour rester combatifs dans la compétition internationale, j'ai décidé de faire de la simplification administrative le fil rouge de mon action de ministre. Cette ambition a un cadre : « Les Rendez-Vous De La Simplification ». Elle a un objectif : libérer la production et redonner du

sens aux métiers du vivant. Elle a donné de premiers résultats, comme le contrôle administratif unique, en application depuis la fin 2024. Cette ambition sera plus forte encore sur l'année qui vient.

L'adoption du projet de loi d'orientation agricole, qu'avait initié mon prédécesseur Marc Fesneau, constitue bien sûr l'une des grandes avancées de ces derniers mois. En plaçant l'agriculture au rang qui est le sien, celui d'intérêt général majeur de notre nation, nous avons pu nous munir des outils essentiels qui soutiendront le grand mouvement de renouvellement des générations. Le renforcement de l'enseignement agricole, la facilitation de l'installation et de la transmission par le réseau France services agriculture et le diagnostic modulaire, et la simplification du régime de la haie et du quotidien des agriculteurs, en sont les principaux piliers. J'ai également tenu à ce que les femmes, essentielles et indispensables à cette entreprise de renouvellement des générations, bénéficient d'un statut renforcé qui prenne en compte les difficultés particulières auxquelles elles sont sujettes au cours de leur carrière. Ce texte constitue donc une brique essentielle de la reconquête de notre souveraineté alimentaire.

Dans ce grand mouvement de réarmement agricole, le CGAAER a joué et continuera de jouer un rôle central. Son expertise technique et son travail d'analyse et de conseil stratégique sont à la fois indispensables et déterminants dans l'adaptation de nos politiques agricoles aux tendances de fond du secteur. Aussi, je souhaite saluer chaleureusement l'ensemble de ses membres pour leur engagement de tous les instants, sans qui nos réformes n'auraient pu aboutir avec la qualité qui leur est reconnue.

Je les engage, pour l'année 2025, à conserver la même ardeur de travail. Le contexte international est bouleversé, et des défis considérables ne manqueront pas d'émerger. Pour que la France consolide sa place sur les marchés mondiaux et renforce son influence dans le monde qui vient, il nous faut sans plus attendre faire de la relance de notre production un enjeu régional, en se donnant les moyens de cette ambition. La France est une grande puissance agricole qui contribue très largement à la sécurité alimentaire mondiale. Elle l'a toujours été, et doit le rester. Cet objectif repose sur la mobilisation totale de chacun d'entre nous, et je sais qu'ensemble, nous y parviendrons.

·
Annie Genevard,
ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire



Le CGAAER a le plaisir d'accueillir une nouvelle présidente, Annie Genevard, qui lui fait l'honneur de signer l'éditorial de ce rapport d'activité.

L'année 2024 a été marquée par une succession de crises conjoncturelles : sanitaires, avec la diffusion de maladies vectorielles, et climatiques, qui ont engendré inondations, épisodes de grêle, et sécheresse, affectant les récoltes. Ces

conditions difficiles, conjuguées aux difficultés structurelles de l'agriculture française ont donné lieu à des mouvements de contestation d'ampleur de la part des agriculteurs, mobilisant le ministère et ses services. Ces évènements nationaux intègrent un contexte international bousculé par les élections aux États-Unis, les conflits et les négociations commerciales, démontrant là encore que l'agriculture et l'alimentation, ont une dimension géostratégique, au même titre que l'énergie.

L'activité du CGAAER s'est pleinement inscrite dans ce contexte, au travers de la réalisation de missions d'appui, d'inspections, de conseil et d'expertise à même d'éclairer ou de faciliter la décision publique dans le sens de l'intérêt général. À des missions d'appui aux préfets sur les inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais ou de l'optimisation de l'eau dans les Pyrénées-Orientales, se sont succédé des missions de conseil et d'expertise sur l'ensemble des thématiques relevant des champs d'activité du ministère : souveraineté alimentaire, transition agroécologique, résilience face au changement climatique de l'agriculture et de la forêt, sécurité sanitaire, bien-être animal, création et répartition de la valeur, innovation-recherche, formation. De plus, le CGAAER a également apporté des éclairages et des recommandations sur des enjeux structurants pour l'organisation et le fonctionnement du ministère, comme l'attractivité des métiers ou l'intelligence artificielle.

Car le défi est bien là : éclairer l'avenir tout en se mobilisant pour le présent. En portant les valeurs qui sont les siennes, indépendance, créativité collective, sens de l'intérêt général et exigence professionnelle, le CGAAER poursuivra son engagement, et apportera son concours sur l'ensemble des thématiques portées par le ministère, en conjuguant efficacité et transversalité, à l'exemple de ce qu'il a pu apporter sur la préparation des Assises du sanitaire animal qui ont débuté en janvier 2025. Pour cela, il peut compter sur la force d'un collectif de travail, riche d'agents aux profils et parcours diversifiés, qui a su se saisir de la réforme de la haute fonction publique pour consolider son organisation et ses compétences.

Cette année, le rapport d'activité se présente sous un nouveau format, alternant des articles, des encadrés et des interviews de personnalités ayant travaillé avec le CGAAER ou de membres du CGAAER.

Je remercie également l'ensemble du personnel technique et administratif, pour son engagement dans le travail accompli et sa participation active aux chantiers conduits par notre ministère.

Alain Moulinier,
vice-président du Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux

FAITS MARQUANTS

La France face aux maladies animales

Le risque de maladies infectieuses est en constante progression chez l'Homme et chez l'animal depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale avec une tendance à la globalisation des émergences sous forme de pandémies ou de panzooties. Cet accroissement est consécutif à l'augmentation de la fréquence des transports de personnes comme ceux d'animaux domestiques ou sauvages, au dérèglement climatique qui modifie les zones à risque de maladies vectorielles, à la fragmentation des habitats naturels qui favorise la diffusion de pathogènes auparavant circonscrits et à l'évolution des pratiques d'élevage.

Pour la France, au cours des décennies passées, cela s'est traduit par l'apparition de maladies nouvelles (Schmallenberg en 2011), l'apparition de maladies auparavant exotiques (fièvre catarrhale ovine – FCO – en 2000 en Corse et en 2006 en France continentale) ou l'augmentation significative de la fréquence d'apparition des foyers de certaines maladies comme la fièvre West-Nile depuis 2000. Une autre évolution notable est le changement des formes épidémiologiques des maladies comme la tuberculose bovine pour laquelle on reconnaît aujourd'hui que le comportement

de la faune sauvage joue un rôle important. Il en est de même pour l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) pour laquelle la faune sauvage, ainsi que la forte variabilité du virus, compliquent la prévention et la lutte dans les élevages et augmentent progressivement le risque de franchissement de la barrière d'espèce avec la contamination régulière de mammifères sauvages et domestiques.

L'année 2024 n'a pas dérogé à ce renforcement et cette transformation des risques sanitaires. Plusieurs maladies vectorielles ont ainsi durablement frappé les élevages de ruminants. C'est en premier lieu la FCO de sérotype 3 qui a fait son apparition en juillet 2024. Détectée aux Pays-Bas début septembre 2023, elle s'est rapidement propagée la même année en Belgique et en Allemagne. Le premier cas en France a été notifié le 5 août 2024, prélude d'une épidémie qui touchera jusqu'à décembre 51 départements du nord vers le sud avec plus de 9000 foyers. La quasi-totalité du territoire national est ainsi placée en zone régulée pour la maladie selon la réglementation européenne. Cette situation a entraîné, dès le mois d'août 2024, la mise en place de la vaccination contre ce sérotype. La campagne de

vaccination volontaire des bovins et des ovins avait pour objectif de réduire les impacts sanitaires sur les cheptels (mortalité, morbidité, avortements, baisse de production de lait et de viande).

Cette même année a vu l'extension de deux autres maladies vectorielles déjà présentes sur le territoire en 2023. Il s'agit de la FCO de sérotype 8 considérée comme enzootique depuis plusieurs années et de la Maladie hémorragique et épizootique (MHE). Les premiers cas de MHE avaient été détectés en septembre 2023 et la maladie s'était étendue rapidement à plus de 3 000 élevages dans onze départements du Sud du pays. En 2024 la maladie a repris son extension. Entre le 1^{er} juin (période de reprise de l'activité des vecteurs) et le 27 décembre 2024, ce sont plus de 3 500 foyers qui ont été détectés dans une trentaine de départements. Une zone vaccinale concernant 21 départements a été mise en place pour limiter l'extension de la maladie.

En marge de ces émergences, les menaces de plusieurs maladies exotiques majeures se sont encore renforcées avec la peste porcine africaine présente à quelques dizaines de kilomètres de la frontière française en Allemagne et en Italie. Il s'agit également, de manière plus lointaine, de la peste des petits ruminants

présente désormais en Hongrie après la Grèce, la Bulgarie et la Roumanie, ou de la Clavelée en Grèce et en Bulgarie. Il ne faut pas oublier l'influenza aviaire hautement pathogène qui exerce une pression constante avec l'incursion régulière du virus sur le territoire par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs.

Ce contexte interroge l'adaptation aux évolutions actuelles de notre modèle de prévention et de lutte sanitaire ainsi que de son financement, en place depuis les années 60. Cette question a fait l'objet d'un rapport du CGAAER intitulé « Rénovation du financement du sanitaire dans le domaine animal ». Si ce modèle a démontré son efficacité pour l'éradication de plusieurs maladies majeures du bétail comme la fièvre aphteuse ou la brucellose bovine, on constate que la multiplication des dangers sanitaires rend l'application, le coût et l'acceptabilité de ces mesures de plus en plus difficiles. Ce sont ces constats qui ont motivé la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire à initier en décembre 2024 les Assises du sanitaire animal avec l'ensemble des acteurs du domaine animal pour faire évoluer nos stratégies de prévention et de lutte ainsi que leur financement. Le CGAAER a produit pour ce faire un rapport établissant un diagnostic sur l'organisation du système sanitaire français.

Assises du sanitaire animal



Visuel du lancement des Assises du sanitaire animal le 30 janvier 2025

Un an après le lancement du PARSADA, les premiers projets portés par les instituts techniques et l'INRAE sont mis en place

Le Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) a été créé pour répondre à la nécessité de trouver de nouvelles solutions de protection des cultures, utilisées le plus souvent de manière combinée.

Face aux défis posés par la réduction potentielle, au niveau européen, du nombre de substances actives utilisables en raison de préoccupations sanitaires et environnementales, il est nécessaire d'élargir la palette des solutions offertes aux agriculteurs pour protéger les cultures des effets des bioagresseurs

(agents pathogènes responsables de maladies, ravageurs ou plantes adventices). Le PARSADA est une réponse concrète aux enjeux de souveraineté alimentaire et de transition agroécologique. Il constitue l'essentiel du premier axe de la stratégie Écophyto 2030.

Dès l'annonce du lancement du plan, le 27 février 2023 lors du salon international de l'agriculture, les 4 membres missionnés du CGAAER ont initié et accompagné la mise en place des dispositifs et des structures de gouvernance en lien étroit avec la DGAL, les interprofessions et filières agricoles, les instituts techniques et l'INRAE.

Le travail de conception et de suivi au quotidien du CGAAER, conduit en appui des différents partenaires, a permis en 2024 de :

- valider une première vague de 14 plans d'action pour les 8 filières lors du comité inter filières (CIF) présidé par le ministre ;
- faire un premier relevé des 106 lettres d'intention déposées en janvier 2024 suite à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI), montrant ainsi tout l'intérêt des acteurs de terrain pour ce dispositif ;
- mettre en place un comité scientifique et technique de 16 membres en charge d'assurer l'évaluation scientifique et opérationnelle des projets PARSADA ;
- initier en avril la première réunion des cellules d'animation (une par filière) pilotées par les instituts techniques et qui doivent apporter un appui scientifique et fonctionnel à la mise en œuvre des plans d'action des filières ;
- lancer en avril un Appel à projets (AAP) piloté par FranceAgriMer, complémentaire des projets ciblés des instituts techniques déposés directement suite à l'AMI de début d'année.

Les premiers projets ont été validés le 1^{er} mars 2024 lors du salon international de l'agriculture. Il s'agissait de deux projets répondant aux enjeux majeurs de gestion de la flore adventice, l'un porté par Arvalis pour l'ensemble des instituts techniques des grandes cultures et l'autre par UNILET, l'interprofession française des légumes en conserve et surgelés.

Le CGAAER est impliqué dans les comités de pilotage des différents projets, en appui scientifique et technique de la DGAL pour suivre, avec les opérateurs, la progression des actions et réorienter, si nécessaire, les dispositifs.

Au 24 décembre 2024, 135 lettres d'intention ont été déposées en réponse à l'AMI et 47 projets déposés. Sur ces 47 projets déposés (pour un montant de 136,5 M€), 26 projets ont été validés (pour un montant de 96,7 M€). Les autres projets sont toujours en cours d'instruction.

En parallèle, au deuxième semestre 2024 et toujours avec l'appui des membres du CGAAER, les cellules d'animation ont installé les groupes de travail devant proposer, à la validation du CIF début 2025 les plans d'action de la deuxième vague. Un diagnostic préalable, fondé sur un panorama à 360 degrés des solutions à envisager, a été à chaque fois conduit.

Si la première vague a été dominée par une majorité de projets liés à la maîtrise des adventices, la deuxième a généré des plans d'actions avec un objectif prioritairement centré sur les insectes piqueurs-suceurs.

Les résultats attendus des plans d'action portés par le PARSADA doivent permettre de tendre vers une agriculture plus souveraine et moins dépendante des produits phytosanitaires conventionnels.



Champs de blé inondé

L'agriculture face aux crises climatiques

La France a subi d'importantes crises climatiques à la fin de l'année 2023 et en 2024. Le CGAAER a été de nouveau fortement mobilisé pour apporter son appui à leur gestion et, surtout, à leur prévention.

La gravité des inondations survenues au cours de l'automne-hiver 2023 dans le Nord et le Pas-de-Calais, a conduit le Premier ministre à demander des propositions d'évolutions de la gouvernance de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et la préfiguration d'un plan de résilience pour les territoires concernés. Les précipitations survenues de mi-octobre à début janvier 2024 ont dépassé les plus hauts niveaux connus. Elles ont, de plus, affecté des territoires caractérisés par une hydrographie particulièrement

complexe et qui ont subi des évolutions importantes au cours des dernières décennies, s'agissant notamment de l'imperméabilisation des sols en milieu urbain ou encore des pratiques agricoles. Les phénomènes de ruissellement et les crues qui en ont résulté, de niveau centennal voire plus, sont d'intensités très supérieures aux références utilisées jusqu'alors par les syndicats mixtes compétents dans leurs programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI). Ayant procédé à de nombreux déplacements sur le terrain, entendu un grand nombre d'acteurs tant nationaux que du territoire (services et opérateurs de l'État, élus et leurs équipes, acteurs économiques ...) et étudié une abondante documentation, la mission réunissant le CGAAER, l'IGEDD et l'IGA a formulé plusieurs

recommandations en veillant au respect de deux principes: cohérence hydrographique et préservation des dynamiques existantes.

L'insuffisance et la complexité de l'entretien des réseaux hydrauliques permettant l'évacuation des eaux à la mer ayant été incriminées, notamment par la profession agricole, le CGAAER a également conduit avec l'IGEDD une mission «flash» afin de formuler des propositions visant à simplifier le régime juridique applicable aux travaux d'entretien des cours d'eau. La mission a constaté que l'ampleur et le cumul des précipitations ont très largement excédé les capacités des ouvrages de protection contre les crues, même quand ils sont parfaitement entretenus, ceux-ci étant le plus souvent, et logiquement, dimensionnés pour des épisodes d'occurrence inférieure à une crue cinquantennale. Elle a toutefois confirmé l'opportunité de simplifier ou de clarifier les contraintes juridiques pour engager des travaux d'entretien des cours d'eau et recommander que le recours à des dispositifs juridiques liés à l'urgence soit facilité.

La sécheresse frappe, quant à elle, de manière récurrente plusieurs départements du Sud de la France. Dans l'arc méditerranéen trois

départements, l'Aude, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, sont les premiers à subir avec force les impacts du changement climatique. Les températures moyennes ont augmenté de presque 2°C depuis un demi-siècle et la masse du manteau neigeux annuel diminue. Même si la pluviométrie annuelle se maintient, les phénomènes pluvieux méditerranéens se concentrent au printemps, et l'évapotranspiration qui s'accroît avec la hausse des températures entraîne une baisse de la disponibilité en eau. Les pertes de rendement ou de qualité des récoltes, voire la mortalité des cultures, mettent en péril le maintien d'une agriculture rentable.

Les trois dernières années ont été marquées par des épisodes de sécheresses particulièrement dans les Pyrénées-Orientales. Outre son appui au préfet de ce département, conjointement avec l'IGEDD, le CGAAER, en préparation du plan «agriculture climat Méditerranée», a identifié des pistes d'actions au service de transformation de l'agriculture méditerranéenne afin d'assurer sa résilience. Cette dernière ne peut s'opérer qu'en aidant les exploitants à la prise de risque, en structurant les initiatives, et en mettant en valeur les exemples réussis de changement.

La Mise en œuvre de la réforme des inspections générales

La réforme des inspections générales constitue un des volets de la réforme de l'encaissement supérieur de l'État. Le CGAAER fait partie des 9 conseils et inspections générales visés par le décret 2022-355 du 9 mars 2022. Celui-ci instaure la fonctionnalisation des emplois dans les inspections générales et précise les modalités de mise en œuvre de ce nouveau statut d'emploi.

Les emplois du CGAAER sont désormais pourvus, après appel à candidature, et par voie de détachement pour les fonctionnaires ou par contrat pour les non titulaires, pour une durée de 3 à 5 ans renouvelable dans la limite de 10 ans. Les recrutements se font sur trois groupes d'emploi, en fonction de la diversité de parcours, du niveau de responsabilité ou d'expertise acquis et du niveau de difficulté des missions qui pourraient être confiées au candidat. Au-delà de la nécessaire rénovation de son processus de recrutement, la mise en œuvre de cette réforme a constitué une belle opportunité pour le CGAAER de réaffirmer sa raison d'être, d'approfondir les éléments concourant à la qualité de ses productions, mais aussi de ses facteurs d'attractivité et de sa communication à destination de candidats issus d'horizons variés. Les modalités d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants sont apparues stratégiques alors que leur connaissance des politiques portées par le ministère en charge de l'agriculture, comme de son environnement institutionnel est nécessairement plus hétérogène.

L'année 2024 aura permis de consolider le nouveau processus de recrutement. Le comité de sélection s'est réuni dix fois en deux ans et a permis le recrutement de 27 nouveaux membres, 14 en 2023 et 13 en 2024. Au terme de deux années de mise en œuvre de la réforme, ce sont donc 13 inspecteurs généraux, 11 inspecteurs et 3 inspecteurs adjoints qui ont été recrutés, avec des expériences professionnelles diversifiées, souvent

interministérielles. Les nouveaux membres sont issus des services déconcentrés de l'État, des directions d'administration centrale du MASA et d'autres ministères, des cabinets ministériels, de la Cour des comptes, en collectivités territoriales, établissements publics, d'enseignement et de recherche ou encore du Parlement. La diversité et la qualité des candidatures reçues ont permis d'assurer la parité de nos recrutements.

Plusieurs points de vigilance ont été identifiés pour un processus de recrutement réussi tant pour la structure que le candidat : la clarté du projet professionnel dans lequel s'inscrit la candidature, les contrôles déontologiques en entrée mais aussi selon le projet professionnel de l'intéressé en sortie de l'emploi, la rémunération et l'impact des coûts induits pour les candidats dont d'une résidence familiale resterait en province, choix facilité par la possibilité de télétravailler. Un dispositif de parrainage a été déployé pour faciliter l'intégration et l'appropriation du nouveau cadre de travail lors des premiers mois. Proposé à chaque nouvel arrivant, il a fait l'objet d'un retour d'expérience qui témoigne de la satisfaction des deux parties, l'enrichissement étant mutuel.

Les préconisations du groupe de travail en charge de l'attractivité et de la communication externe ont été valorisées au travers de la rénovation des pages Internet et intranet dédiées au CGAAER, de la construction de la Lettre du CGAAER, outil proactif de communication externe ainsi que de la création d'une page LinkedIn.

Résolument engagé dans un processus d'amélioration continue au service de la qualité de ses productions et de ses modalités de travail, le CGAAER poursuivra ces travaux en 2025, avec une attention particulière sur l'individualisation des besoins de formation compte tenu de la diversification de ses recrutements.

THÉMATIQUES

Identifier les enjeux économiques de la fourche à la fourchette pour mieux y répondre

La production agricole et agroalimentaire fait l'objet de nombreux rapports dont les recommandations visent à faire évoluer les politiques publiques concernées. Ils se placent au croisement de l'économie des différents secteurs d'activités et d'échelles géographiques variées, du niveau local au niveau européen, voire international en cas de parangonnage. Ces secteurs font également l'objet de réunions internes dans les groupes de travail et en section, voire en assemblée générale. Quelques exemples viennent éclairer cette approche.



Maraîchères dans une culture de choux pointus sous serre

L'agriculture française face au défi du renouvellement des générations agricole : enjeux et leviers

À l'horizon 2035, 60% des chefs d'exploitations sont susceptibles de partir à la retraite. Faute de favoriser davantage les installations de jeunes agriculteurs, deux tendances profondes, qui marquent l'agriculture française depuis 1970, s'accentueraient : le solde négatif entre le nombre d'installations et de départs, l'agrandissement progressif des exploitations agricoles.

Le monde agricole est traversé par des mutations, dont la plus emblématique est le recul du modèle familial de transmission des exploitations.

Dans ce contexte, le Gouvernement a choisi d'agir en faveur du renouvellement des générations agricoles. Il a demandé un rapport au CGAAER et à l'IGF pour identifier les freins et leviers au renouvellement des générations.

De nombreux freins à la transmission des exploitations et à l'installation des jeunes agriculteurs font obstacle à ce renouvellement.

Des freins financiers pour les candidats à l'installation. Ils portent sur l'accès aux facteurs de production (foncier, bâti et matériels) et à leur financement. Le foncier demeure difficile d'accès, mais l'accès aux autres facteurs de production est également complexe : l'acquisition du bâti pèse de plus en plus et la valeur moyenne des équipements et matériels agricoles a doublé depuis 2000. La mise à disposition de ces facteurs de productions doit être envisagée au-delà de la seule acquisition.

La fiscalité est aujourd'hui insuffisamment orientée vers les transmissions-installations, en particulier hors du cadre familial.

Pour y répondre, la mission formule des propositions fiscales, dont elle estime le montant total de 38 à 47,5 M€ :

- répondre aux besoins en foncier des jeunes agriculteurs par un taux réduit de taxe sur la publicité foncière, ceci favoriserait l'action des sociétés de portage de foncier ;
- allonger le délai légal de transmission de six mois, des biens immobiliers par voie de substitution afin d'augmenter le nombre de cessions. Cette mesure permettrait aux SAFER de rechercher les meilleurs candidats et

d'accompagner les attributaires dans leur projet et leur plan de financement ;

- limiter l'indisponibilité du foncier et encourager la mise à bail auprès de candidats à l'installation, l'abattement du régime du micro-foncier pourrait être augmenté à 50% dans le cas d'une mise à bail au bénéfice d'un jeune agriculteur ;

- encourager à la mise à bail auprès de candidats à l'installation par un crédit d'impôt à la souscription d'un contrat d'assurance visant à garantir le paiement du fermage.

D'autres propositions visent à réorienter certaines dépenses fiscales vers l'installation de jeunes agriculteurs, en particulier hors cadre familial :

- étendre l'exonération d'impôt sur la fortune immobilière aux terres louées par bail à long terme conclu avec de nouveaux installés sans condition de parenté entre bailleur et preneur, alors qu'aujourd'hui elle est limitée à la location à un membre de la famille du bailleur ;

- ouvrir plus largement le bénéfice du taux réduit de la taxe sur la publicité foncière (droits de mutation à titre onéreux en supprimant la clause d'implantation en zone de revitalisation rurale (ZRR) et en rehaussant le seuil à 200 000 €).

D'autres freins portent sur l'accompagnement des candidats à l'installation sachant que six sur dix ne terminent pas leur parcours d'installation. L'accompagnement est un facteur clé pour finaliser leur projet ; ce parcours à l'installation doit être personnalisé et adapté.

La mission recommande :

- la création des modules d'appuis spécifiques et personnalisés dédiés à l'émergence de projets et à la recherche de foncier pour les candidats à l'installation ;
- l'élargissement des missions des Points accueil installation vers la transmission en créant un accompagnement spécifique des cédants qui répond à leurs besoins (fiscalité, patrimoine, reprise de l'exploitation, etc.) ;
- le renforcement et l'inscription obligatoire au sein du programme AITA (Accompagnement à l'installation et à la transmission agricole) du volet « incitation à la transmission » ;
- la création d'un observatoire unique de l'installation transmission.



INTERVIEW

Anne-Charlotte Dockès, sociologue

La souveraineté alimentaire : ses objectifs et les moyens politiques et collectifs pour les atteindre



Lors de l'assemblée générale d'octobre, les membres du Conseil général ont débattu de la souveraineté alimentaire, ses objectifs et les moyens politiques et collectifs pour les atteindre, en se concentrant sur l'élevage en France. Le défi était de confronter les points de vue des parties prenantes¹ et leur analyse des enjeux contradictoires, économiques, environnementaux et sociétaux, auxquels les éleveurs sont confrontés. Pour faire avancer le débat lors de cette réunion, les organisateurs ont demandé l'intervention d'une sociologue pour animer les discussions. Anne-Charlotte Dockès, spécialiste des approches sociales et sociétales de l'élevage et directrice « approches sociales et transfert » à l'Institut de l'élevage, est intervenue en qualité d'experte. Il lui a été demandé de revenir sur l'animation des controverses lors de cette assemblée générale, très appréciée des participants, et d'expliquer sa méthode.

Pourquoi avez-vous accepté d'animer cette assemblée générale sur ce sujet sensible ?

En première approche, la souveraineté alimentaire peut paraître comme une évidence, ne faisant pas l'objet de controverse. À un niveau d'analyse superficielle, la souveraineté est un objectif positif et partagé, et s'en rapprocher paraît souhaitable à tous. Mais dès que l'on approfondit la question, les incertitudes scientifiques, techniques, sociales autour du sujet sont nombreuses, et c'est là que se niche la controverse. Ce sont cette ouverture et cette réflexion qui m'ont intéressée dans l'approche proposée par le CGAAER.

En outre, d'une manière générale, j'apprécie les activités d'animation. Offrir à chaque intervenante ou intervenant la possibilité d'exprimer ses idées et réalisations, en respectant un cadre donné, et en interaction avec un public et d'autres intervenants est un exercice passionnant.

C'est pour ces deux raisons : l'approche du sujet, et la possibilité qui m'était donnée de contribuer modestement à une meilleure

compréhension collective de ce sujet complexe que j'ai bien volontiers pris en charge l'animation de cette séance.

Comment définissez-vous les controverses autour de la souveraineté alimentaire propres à l'élevage ?

À grands traits, le taux d'auto-provisionnement de la France est très variable selon les filières d'élevage. Positif en lait et en bovins vivants, équilibré ou presque dans les filières viande bovine et porcine, négatif en volailles ou en ovins. Néanmoins, dans toutes les filières, depuis quelques années il se dégrade plutôt et les importations augmentent, d'autant que la consommation se réduit peu, voire augmente en volailles. L'élevage est dans une situation de décapitalisation. De plus, cette autosuffisance a pour corollaire une réelle dépendance au soja, importé essentiellement d'Amérique latine, et aux engrains de synthèse en provenance de Russie.

Les éléments de la controverse autour de cette situation sont

divers et rejoignent la controverse générale autour de l'élevage. Illustrons-la par quelques points : - produire moins en France, c'est émettre moins de gaz à effet de serre sur le territoire national, mais, à consommation relativement stable, c'est importer des produits souvent élaborés dans de moins bonnes conditions environnementales ou sociales ; - manger moins de produits animaux apparaît à certains comme «la» solution. Néanmoins les tendances et souhaits de la population ne vont pas vraiment dans ce sens, et ce encore moins à l'échelle globale. Mais aussi, un certain niveau d'élevage reste indispensable si l'on souhaite valoriser nos surfaces en prairies, entretenir nos paysages, boucler les cycles du carbone et de l'azote, valoriser les co-produits des cultures végétales... ;

- les produits sous signe officiel

de qualité, comme la Bio, les AOP, les Labels Rouge fournissent des services écosystémiques et sociaux reconnus, correspondent aux «attentes» exprimées par les citoyens. Mais depuis quelques années les «consommateurs»

s'en détournent pour des raisons avant tout économiques. Cette dissonance est parfois source de désintérêt ou d'inquiétude pour ces mêmes consommateurs.

En quoi peuvent-elles alimenter des choix politiques ?

Les politiques publiques ont leur rôle à jouer dans la résolution de ces enjeux ou de ces controverses. Citons quelques exemples, mais bien d'autres sont possibles :

- soutenir l'autonomie protéique à l'échelle des territoires ou des exploitations ;

- soutenir les signes de qualité vertueux afin qu'ils soient abordables ;

- accompagner le développement ou le maintien de filières territorialisées répondant aux enjeux régionaux, aux attentes et besoins des consommateurs, tout en rémunérant les différents maillons des chaînes de valeurs ;

- favoriser un partage équitable de la valeur au sein des chaînes de production et commercialisation ;

- voire, mais c'est assez difficile, intervenir sur les choix des consommateurs, par des politiques d'éducation à la consommation ou des incitations par les prix.

Que retenez-vous personnellement de cette assemblée générale ?

J'ai particulièrement apprécié la qualité de la préparation de l'AG avec les équipes du CGAAER. Pour ce type d'assemblée, le choix d'intervenants de haut niveau et portant des messages diversifiés, tout comme la prise de contact avec chacun avant l'assemblée permet de bien anticiper les discours et de préparer les relances. L'introduction et la conclusion des débats par le vice-président ou un président de section du Conseil général est un moyen précieux de prendre de la hauteur face à ce type de sujet à enjeu.

Le point de vue d'acteurs engagés dans les territoires ou les filières a complété de manière riche le cadrage scientifique initial et permis de toucher du doigt la complexité du sujet, mais aussi les pistes de solution qui peuvent être portées par les acteurs engagés.

Ce type d'assemblée générale qui apporte différents points de vue sur des sujets porteurs d'enjeux semble constituer une expérience réellement intéressante. Et pour aller plus loin dans l'expression des opinions sur des sujets qui prêtent à controverse, on pourrait imaginer quelques séquences donnant une place prépondérante au débat.

1. Catherine Laroche Dupraz, enseignante chercheuse du département économie, gestion, société (EGS) de l'Institut Agro de Rennes Angers ; Lydie Bernard agricultrice vendéenne et 3^e vice-présidente du conseil régional des Pays-de-la-Loire, présidente de la commission agriculture, agroalimentaire, alimentation, forêt, pêche ; Isabelle Leballeur, éleveuse de volaille au GAEC des 2 vallées à Pruillé-le-chétif et secrétaire générale de la confédération française de l'aviculture ; Damien Calandre, directeur général de DUC filiale du groupe néerlandais Plukon Food Group ; Olivier De Schutter, rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté et co-président d'IPES-Food.

Les enjeux auxquels les industries agroalimentaires doivent faire face

Trois rapports du CGAAER relatifs aux enjeux, actuels ou à venir, auxquels sont confrontées les industries agroalimentaires françaises ont été présentés en 2024 et ont fait l'objet d'une restitution commune en réunion de la section Économie agricole et agroalimentaire afin de confronter les conclusions et leviers identifiés sur des thématiques proches.

Le premier d'entre eux est un travail prospectif inter-inspection du CGAAER et du Conseil général de l'économie (CGE) mené en lien étroit avec les interprofessions agricoles et les représentants des industries agroalimentaires afin d'imaginer, à partir d'un constat coconstruit de l'état des lieux et des enjeux actuels, les différents scénarios d'évolution possible du secteur agroalimentaire à l'horizon 2040. En fonction de chacun de ces scénarios sont proposées des mesures et actions publiques ou propres aux filières pour tendre vers tel ou tel scénario. Les mesures ou actions communes à chaque scénario sont logiquement celles dont la mise en œuvre est prioritairement recommandée.

Le deuxième d'entre eux portait sur la place de l'agriculture et de l'agroalimentaire française dans une offre alimentaire à bas prix. Il constate tout d'abord que la concurrence «prix» de l'alimentation sort renforcée durablement de l'épisode inflationniste entraînant une descente en gamme pour toutes les catégories socioprofessionnelles (CSP) et une augmentation des marques de distributeurs (MDD). Le rapport démontre une faible adaptation du secteur agricole et agroalimentaire français à cette évolution structurelle en raison notamment du grand nombre de TPE/PME dans le secteur agroalimentaire, de facteurs de compétitivité hors prix pénalisants ainsi que d'un approvisionnement agricole français trop faible en volume et plus cher que ses concurrents, européens comme extra-européens.

Enfin, le dernier rapport portait sur un sujet d'actualité récurrent ces dernières années – celui des relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs agroalimentaires – mais, cette fois, dans une logique de parangonage avec nos voisins européens (Allemagne,

Belgique, Pays-Bas et Espagne). Ce rapport met en lumière la singularité des acteurs et du système de régulation de la France par rapport à ses voisins dont les législations paraissent moins complexes, plus opérationnelles ce qui pourrait expliquer des relations moins conflictuelles entre fournisseurs et distributeurs qu'en France.

Les trois rapports mettent en évidence que le secteur agroalimentaire est très majoritairement composé de TPE/PME devenues peu compétitives et ne pouvant souffrir la comparaison avec des industries agroalimentaires, y compris françaises, de taille mondiale ainsi que des caractéristiques particulières concernant l'offre de consommation alimentaire française, forte de très nombreuses références avec un coût plus élevé qu'une offre basée sur des produits standards. Les trois rapports insistent également sur le manque de données économiques ou statistiques dans le secteur qui ne manque pas d'interroger sur une certaine fragilité de la gouvernance de la politique en faveur des industries agroalimentaires en France.

Une convergence forte apparaît in fine sur la nécessité d'une importante transformation du secteur agroalimentaire en France. Trop peu compétitif, en amont (production agricole) comme en aval (transformation), car souvent constitué d'unités de production trop petites et manquant de compétitivité pour affronter un ensemble d'enjeux (décarbonation et modernisation notamment), le secteur peine à s'adapter à l'évolution structurelle de la demande qui est tournée vers la recherche d'une alimentation à bas prix.

À rebours de la conviction du «small is beautiful», il apparaît nécessaire, tant pour les acteurs privés que pour les pouvoirs publics, d'appréhender la nécessité d'un regroupement, tant dans l'amont que dans l'aval, afin de disposer d'outils de production et de transformation alimentaires à même d'affronter de nombreux enjeux et d'être également en mesure d'établir des relations plus équilibrées avec un secteur de la distribution de plus en plus concentré.

Avec une réglementation moins dense mais mieux appliquée, des pays voisins de la France ont des relations commerciales plus apaisée

En France, les négociations commerciales entre fournisseurs et distributeurs connaissent chaque année de vives tensions. Le CGAAER a dressé un état des lieux dans quatre pays voisins, Allemagne, Pays-Bas, Belgique et Espagne, qui ne connaissent pas de tensions fortes, alors que leur réglementation est bien plus libérale. L'apaisement des relations commerciales n'est donc pas à rechercher dans un renforcement de la législation. L'analyse des relations économiques des acteurs en France et dans les quatre pays ne permet pas d'identifier un facteur spécifique expliquant les tensions. Cependant en Belgique et Pays-Bas les industries agroalimentaires ont des comptes d'exploitation dépendant peu du marché intérieur. En outre, pouvant produire des marques de distributeurs à coûts de production maîtrisés, elles sont très attractives pour les enseignes.

Du côté réglementaire, la mise en œuvre de la directive 2019/633 relative aux pratiques commerciales déloyales en Allemagne, Belgique et Pays-Bas, ainsi que dans dix-huit autres États membres, a conduit à une politique différenciée selon les chiffres d'affaires des partenaires commerciaux en vue de protéger spécifiquement les petits opérateurs.

Par ailleurs, l'exemple de l'Espagne, qui a créé une autorégulation du commerce agroalimentaire par les partenaires économiques, accompagnée par les ministères en charge de l'agriculture et l'économie, pourrait être un exemple à suivre. Un code des bonnes pratiques commerciales élaboré par la filière, complète une réglementation minimalist. L'adhésion au code est volontaire, publique et conditionne l'accès aux aides. Une politique de contrôles spécifiques et de sanctions adaptées complète le dispositif.

Il apparaît que la France manque de données sur la quantification de pratiques commerciales difficiles et la typologie des entreprises qui y sont soumises. Tant les pouvoirs publics que le Parlement français devraient disposer de données fiables, recueillies auprès des entreprises par un organisme indépendant, comme le font Pays-Bas, Allemagne ou Espagne. Répété régulièrement, ce travail d'enquête permettrait un réel pilotage par les pouvoirs publics ou les acteurs, pour décider des mesures nécessaires.

Au vu des exemples des pays voisins, un allègement de la réglementation française permettrait d'engager une politique efficace de contrôles et sanctions sur les points qui portent préjudice aux entreprises françaises et ainsi de restaurer la confiance dans la filière.

Les organisations mises en place par les agriculteurs pour prendre en charge la complexité

Agriculteur, un métier diversifié nécessitant de multiples compétences ; outre la gestion des cycles de production, il faut réaliser la gestion économique, administrative et commerciale de son exploitation dans un environnement normatif évolutif. Comment les agriculteurs, les exploitations agricoles s'organisent pour prendre en charge cette complexité croissante qui percut le modèle traditionnel de l'exploitation agricole familiale ?

Tel était le thème de réflexion de la réunion de juillet de la section 2 «économie agricole et agroalimentaire». Trois intervenants sont venus présenter

leur organisation. Thomas Gibert a témoigné de l'organisation du travail dans un système «partagé», au sein d'une ferme collective de dix exploitants réunis en GAEC. Jean-Baptiste Gouin a présenté un système «structuré», au travers de son exploitation employant 7 salariés. Enfin, Constance Doat, présidente de l'entreprise de travaux agricoles LTA, a expliqué les atouts et les difficultés de l'offre de services des Entreprise de travaux agricoles pour les agriculteurs. Ces témoignages et les échanges qui ont suivi ont permis aux membres de mettre en perspective les profondes mutations observées de l'organisation des exploitations agricoles.

Relever les défis de la transition écologique et de la gestion durable de l'eau et des forêts et répondre aux enjeux d'aménagement du territoire

Plusieurs stratégies nationales servent l'objectif de la transition écologique. Leur déclinaison territoriale est prépondérante et nécessite une réflexion sur la mobilisation des ressources, eau, forêts, sol, biodiversité, milieux marins et sur les risques associés. Les missions et leurs recommandations ainsi que les travaux des groupes de travail portent sur les conditions de leur mise en œuvre et les améliorations à apporter. Dans les territoires, les arbitrages fonciers constituent des déterminants importants des dynamiques agricoles et forestières, deux missions se sont particulièrement penchées sur cet enjeu.



Paysage agricole dans l'Oise

Mise en gestion durable de la forêt privée

Le renouvellement des forêts françaises doit être accéléré pour les adapter aux enjeux climatiques à l'horizon 2100. Actuellement, les forêts privées, qui s'étendent sur 13 millions d'hectares, représentent 75 % de la superficie forestière de l'hexagone et sont détenues par 3,5 millions de propriétaires. Cependant, seulement 27 % de ces forêts sont dotées d'un document de gestion durable. En comparaison, les forêts publiques, qui bénéficient du régime forestier, sont presque entièrement couvertes par de tels documents.

La gestion des forêts privées se fait principalement à travers des plans simples de gestion (PSG), obligatoires pour les propriétés de plus de vingt hectares. Toutefois, face à la fragmentation de ces forêts dont la taille moyenne est inférieure à quatre hectares, la mission estime nécessaire de favoriser le regroupement de ces petites propriétés en unités de gestion d'une surface d'au moins cent hectares. Cela pourrait permettre de valoriser économiquement ces forêts mais aussi de préserver leur biodiversité et de lutter contre leur dépréssissement et les incendies.

Un point crucial abordé par la mission est la fiabilité du cadastre, souvent jugé défaillant par les acteurs de la filière. Bien que des difficultés locales puissent exister, la mission a estimé que le cadastre est globalement fiable pour les limites des parcelles enregistrées en nature de boisé et l'identification des propriétaires de plus de quatre hectares. Cependant, un écart de 3,6 millions d'hectares a été constaté entre les forêts privées identifiées par l'IGN et celles figurant au cadastre. Pour remédier à cette situation, il est recommandé que la Direction générale des finances publiques utilise les données de l'IGN pour actualiser le cadastre, ce qui augmenterait les superficies forestières enregistrées et, par conséquent, celles à mettre en gestion.

Pour favoriser une gestion durable des forêts privées, la mission estime que les bénéfices d'un regroupement de la gestion surpassent ceux d'un remembrement imposé. Elle propose donc de modifier le droit de

préférence en faveur des propriétaires déjà engagés dans une gestion durable, d'étudier l'interdiction de diviser les parcelles en dessous d'une certaine valeur-seuil, et de conditionner les aides publiques à la fusion de parcelles contigües. De plus, lors des transmissions de propriété, il est suggéré que les notaires remettent aux nouveaux propriétaires une brochure explicative sur leurs droits et devoirs, les incitant à contacter des gestionnaires forestiers.

Pour accroître les surfaces mises en gestion, la mission déconseille d'imposer des documents de gestion durable pour les propriétés de moins de vingt hectares. Elle propose plutôt de renforcer l'animation territoriale en recrutant, sur une période de dix ans, des techniciens dans cinquante départements prioritaires, afin de favoriser la création d'Associations syndicales de gestion forestière (ASLG). Ces associations, basées sur l'adhésion volontaire, auraient pour mission de conseiller les propriétaires et de les inciter à regrouper leur gestion dans des PSG concertés.

La mission recommande également de donner aux préfets les moyens de créer des associations collectives de gestion forestière (ASCO) obligatoires dans les massifs d'intérêt général, tout en veillant à leur équilibre financier.

Pour mieux adapter les forêts au changement climatique et améliorer leur rôle en tant que puits de carbone, cinq actions-clés ont été identifiées : intégrer les enjeux du puits de carbone dans les politiques publiques, lancer un programme de boisement et de reboisement, mettre en gestion durable les propriétés de plus de vingt hectares, inciter les petits propriétaires à se regrouper et mener une campagne de sensibilisation du grand public sur l'importance du renouvellement forestier.

Enfin, il est recommandé que le Premier ministre responsabilise les préfets de région pour atteindre les objectifs de gestion des forêts privées dans le cadre de la planification écologique et de la politique forestière.

La biomasse agricole et forestière offre-t-elle un potentiel d'énergie renouvelable à la hauteur des attentes exprimées ?

Une question à laquelle a répondu une mission associant le CGAAER, l'IGEDD et le CGE

Dans le cadre de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), l'ensemble des secteurs d'activité doivent miser sur le recours aux énergies renouvelables, notamment les énergies produites à partir de biomasse agricole et forestière (bois énergie, méthanisation, biocarburants...). Or la biomasse est une ressource limitée, de plus en plus convoitée pour de multiples usages. La question de sa capacité à répondre à l'ensemble des besoins est donc posée.

L'objectif de la mission était donc d'évaluer la contribution possible de l'agriculture et de la forêt à la production d'énergie renouvelable, sans remettre en cause ses autres usages, notamment alimentaires, et en intégrant les enjeux environnementaux dans un contexte de vulnérabilité accrue des ressources agricoles et forestières au changement climatique.

L'emploi de la biomasse pour atteindre la neutralité carbone en 2050 est confronté à plusieurs contraintes : d'une part, sa surexploitation peut concourir à l'érosion de la biodiversité et à la dégradation du puits de carbone constitué par les sols, les prairies et les forêts ; d'autre part, l'alimentation humaine et animale et la production de matériaux sont des usages généralement reconnus comme prioritaires.

La mission a d'abord constaté, d'une part, que le suivi statistique des différentes productions nationales restait perfectible et, d'autre part, que de très nombreux acteurs, publics et privés, appréhendaient mal les contraintes de l'usage énergétique de la biomasse, notamment le coût énergétique de sa conversion en biogaz ou en bio-carburants.

En outre, il est apparu que le recours à une sous-traitance confiée à plusieurs cabinets de conseil, a pu conduire à des simulations entachées d'erreurs, parfois importantes, résultant de la conception et de l'articulation des modèles utilisés. À cela s'ajoute l'absence d'analyse de sensibilité pour les résultats présentés.

Malgré ces difficultés il existe un potentiel annuel de biomasse agricole et forestière à vocation énergétique, avec des possibilités d'accroissement à moyen ou long termes.

Ainsi, à l'horizon 2050, la biomasse, estimée à environ 70 Mt de matière sèche, pourrait fournir, en énergie finale, entre 170 TWh (essentiellement sous forme de biocarburants et de biométhane) et 240-250 TWh avec une part plus importante de combustion directe. Cette estimation, déjà optimiste, est un maximum et pourrait même ne pas être atteinte si la mobilisation des ressources ligneuses était plus complexe qu'envisagée.

En outre, cette offre est significativement inférieure aux projections utilisées par les services de l'État durant la période étudiée. Afin de rapprocher au mieux l'offre de la demande, la mission a formulé plusieurs recommandations :

- améliorer la connaissance de l'offre et de la demande de biomasse par la constitution d'un observatoire national doté de déclinaisons régionales ;
- construire un modèle de simulation des productions agricoles et forestières de biomasse internalisant les conditions agronomiques et climatiques, ainsi que la variabilité géographique ;
- améliorer le partage, le traçage et la compréhension des données utilisées par les administrations ;
- développer les cultures intermédiaires à vocation énergétique ;
- mobiliser la production forestière par une meilleure gestion, plus rigoureusement encadrée ;
- maintenir, voire accroître légèrement, les productions de biocarburants de première génération ;
- organiser le boisement des terres délaissées ;
- définir les principes et un cadre stable de priorisation des usages de la biomasse ou «merit order».

« Terres délaissées » à l'interface agriculture-forêt : un angle mort de l'aménagement du territoire ?

Ignorées des politiques foncières agricoles, parent pauvre des stratégies forestières - sujet carrément orphelin ? La question des terres agricoles abandonnées ne s'invite qu'épisodiquement dans les travaux ministériels et l'élaboration des politiques publiques. Depuis quelques années, elle fait en France l'objet d'expérimentations par des régions, quelques structures ou des individus motivés qui mettent à profit les dernières avancées des systèmes d'information voire de l'intelligence artificielle. L'analyse du phénomène a également été approfondie parallèlement au niveau de l'Union européenne comme par certains pays tiers, bien au-delà des seuls débats sur l'artificialisation des terres.

Trois missions du CGAAER ont ainsi été amenées à l'aborder.

Au travers de ces différents exercices, c'est surtout l'ampleur du phénomène qui a interpellé. Le constat dressé fait en effet apparaître des flux d'abandon équivalents à ceux de l'artificialisation (plus de 20 000 ha chaque année) et une étendue de surface en friche ou sous-exploitées évaluée

près de 10 % de la SAU (2,5 Mha selon le Conseil supérieur du notariat), en dépit d'une pléiade d'outils juridiques de récupération des terres abandonnées.

Cet état des lieux a été le support d'un exercice de prospective exploratoire, conduit par une première mission avec un groupe d'expert d'horizons et de sensibilités très diverses (agricoles, forestières, naturalistes, spécialistes du foncier). Quatre scénarios à l'horizon 2050, où la manière dont est géré l'abandon des terres agricoles joue un rôle majeur, ont été bâtis. Même si la loi de l'exercice conduit à des récits issus de la dynamique propre du groupe, leurs titres tracent un éventail d'itinéraires qui pour être fictifs n'en interrogent pas moins sur le devenir des territoires concernés : « Bataille de l'eau », « Mosaïques territoriales », « Vive la renaturation » ou encore « Pacte productif ».

La réflexion sur les « Stratégies d'usage des terres en France dans l'objectif d'assurer la souveraineté alimentaire et de préserver la biodiversité », objet d'une autre mission, met l'accent sur l'importance

du principe de non-régression de la souveraineté alimentaire.

Enfin, l'« Évaluation du potentiel de production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse agricole et forestière française à l'horizon 2050 », présentée précédemment, préconise une campagne de boisement, tout en soulignant l'importance d'une gouvernance adaptée.

Tous ces travaux font le constat de données et connaissances insuffisamment partagées et de la difficulté d'un langage commun. Ils plaident pour une meilleure connaissance de la situation réelle du foncier agricole en vue de fonder correctement les arbitrages fonciers de toutes natures (agriculture, infrastructures de transport, habitat, biodiversité, forêts...) aux niveaux territoriaux les mieux appropriés. Ils appellent à un réengagement du ministère sur la question du foncier agricole et forestier, qui dépasse les enjeux agricoles traditionnels, pour éclairer le choix, proposer les travaux de recherche nécessaires à des approches intégrées et engager les adaptations des outils en place.

Dynamiques agricoles, alimentaires et forestières : quelle place dans les outils de planification ?

Peut-on aujourd'hui aménager les territoires sans prendre en compte les activités agricoles et forestières, qui mobilisent deux-tiers des sols ?

L'agriculture et la forêt participent en effet à organiser le territoire et contribuent à la qualité de vie. Elles soutiennent également l'économie nationale et locale. L'interface entre l'aménagement du territoire, avec son volet urbanisme, et les politiques agricoles et forestières est donc forte.

Aussi, le rapport préconise :

- une meilleure articulation entre les plans d'action des schémas de cohérence territoriaux (SCOT) et

les projets alimentaires territoriaux, ainsi qu'entre les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et les plans régionaux d'agriculture durable ;

- la diffusion des méthodes et outils participant de la protection et du développement des activités agricoles et forestières, notamment aux acteurs participant à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification ;

- la création d'une orientation d'aménagement et de programmation thématique sur les sujets de l'agriculture et de la forêt au niveau des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).



INTERVIEW

Martin Gutton,
délégué interministériel en charge
de la gestion de l'eau en agriculture

L'expertise du CGAAER en appui aux acteurs de la gestion de l'eau

Comment avez-vous perçu la contribution du CGAAER dans vos domaines d'action ?

Dès mon arrivée, le 1^{er} août 2024, sur mon nouveau poste de délégué interministériel, j'ai pu rencontrer le vice-président du CGAAER et ses équipes. Il m'a été présenté l'ensemble des travaux réalisés et en cours dans le domaine de l'eau. Depuis la création de la délégation interministérielle au Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique (2022), je sais que le CGAAER a accompagné le préfet Frédéric Veau, mon prédécesseur, dans sa mission en éclairant, par des travaux approfondis, les sujets les plus sensibles : études des volumes prélevables, mise en œuvre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et gestion des inondations, situation des Pyrénées- Orientales ou de l'agriculture méditerranéenne. Le CGAAER a fait preuve de réactivité pour répondre à des sujets à enjeux, a veillé à l'exhaustivité en couvrant l'ensemble des champs d'études et démontré sa préoccupation d'interministérialité en travaillant étroitement avec d'autres inspections générales, comme celle des affaires sociales ou de l'environnement. J'apprécie particulièrement l'expertise des membres du CGAAER et la

volonté affichée (et constatée) d'aboutir à des recommandations interministérielles, directement déclinables par le Gouvernement. C'est une vraie richesse pour le ministère en charge de l'agriculture (et plus largement pour les pouvoirs publics) de disposer ainsi de cette assemblée d'audit et de conseil. J'ai pu notamment relever une très bonne connaissance du terrain et une grande qualité d'écoute. La réforme des inspections générales, qui ouvre le recrutement à de nouveaux profils, permet d'élargir sûrement le spectre d'intervention et de compléter les compétences disponibles au sein du CGAAER. Il est sans doute trop tôt pour faire un bilan, mais je vois cela comme un atout.

Dans les travaux et rapports récents du CGAAER, quels sont les principaux éléments que vous retenez ?

La section « forêts, ressources naturelles et territoires » reçoit régulièrement des acteurs extérieurs, ce qui permet de croiser les regards. J'avais eu l'occasion, dans mon poste précédent à l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de rencontrer ses membres, en binôme avec mon collègue directeur général de l'agence de l'eau Rhin Meuse, Marc Hoeltzel. Les échanges avaient été libres et

riches. Je retrouve ce même état d'esprit dans les rapports que j'ai pu lire (et que je lisais déjà dans mes responsabilités antérieures). Je citerai tout particulièrement un rapport de juillet 2020 du CGAAER et de l'IGEDD « Changement climatique, eau, agriculture – quelles trajectoires d'ici 2050 ? ». Ce rapport très complet constitue d'une certaine façon le socle de connaissances de ma mission d'aujourd'hui. J'invite ceux qui s'intéressent à cette question à le lire ou à le relire. Il a été complété, depuis, par de nombreux travaux, comme le rapport sur les études « hydrologie, milieux, usages, climat » dans le bassin Loire-Bretagne ou les missions d'appui au préfet des Pyrénées-Orientales et en vue de l'accompagnement de l'agriculture méditerranéenne à son adaptation au changement climatique.

Le rapport du CGAAER, de l'IGEDD et de l'IGAS sur le thème « prévenir et maîtriser les risques liés à la présence de pesticides et de leurs métabolites dans l'eau » m'a également beaucoup intéressé. Il traite d'un sujet essentiel de santé publique qui concerne tous nos concitoyens, avec une vision interministérielle très large.

Quels seraient les travaux prioritaires à conduire par le CGAAER selon vous ? Voyez-vous une évolution dans les rapports du CGAAER ? Auriez-vous des recommandations à prodiguer ?

Des travaux prioritaires à poursuivre et approfondir sûrement.

- Le changement climatique est durablement installé sur nos territoires et ses effets vont s'accentuer (voire s'accélérer) d'année en année. Une des missions du CGAAER est d'aider les décideurs publics, souvent

pressés par le temps court, à se projeter à moyen et long termes, pour ensuite donner un cap et proposer des solutions. Tous les sujets qui tournent autour de l'accompagnement des filières et des territoires pour construire des projets intégrant l'adaptation au changement climatique doivent être prioritaires.

- Peut-on valoriser les bonnes pratiques locales, individuelles ou collectives ? Celles de pays voisins du sud, comme l'Italie ou l'Espagne ?

- Le sujet de la gestion raisonnée et sobre de l'eau agricole doit être un sujet de travail commun avec l'IGEDD. Comment aider à construire de façon sereine des projets territoriaux de gestion de l'eau ?

- Les zones humides constituent un gisement remarquable d'eau, indispensable dans la régulation de nos nappes, rivières ou fleuves. Elles jouent aussi un rôle important dans l'épuration de l'eau et stockent du carbone. Elles sont un des leviers de l'adaptation au changement climatique. Les acteurs agricoles doivent en comprendre tout l'intérêt, ce qui n'est pas encore le cas.

- Comment accélérer enfin la reconquête de la qualité d'eau, notamment dans les aires d'alimentation des captages ?

À cet égard, le sujet de l'usage des produits phytosanitaires sera toujours plus brûlant, en raison d'exigences légitimes des collectivités et des consommateurs de l'eau, premier produit alimentaire.

Au-delà du champ de compétences de délégué interministériel, j'ai entendu la Ministre chargée de l'agriculture affirmer sa volonté de pouvoir, au sortir des événements et crises actuels, porter un nouveau projet pour l'agriculture et l'agroalimentaire français. Le CGAAER a sûrement vocation à fournir les matériaux et nourrir les

réflexions stratégiques nécessaires pour écrire cette nouvelle page. Je sais enfin que le CGAAER a fait de la diffusion de ses travaux l'une de ses priorités. Les rapports produits sont des mines d'informations collectées, avec une vision, au moins nationale, très riche. Les recommandations sont volontairement peu nombreuses et fortes. C'est une bonne chose. Je me garderai de formuler des suggestions à cette haute assemblée. Je poserai plutôt des questions : comment aller plus loin dans la diffusion des travaux du CGAAER en s'adaptant au mode de « consommation » de l'information des décideurs d'aujourd'hui ? Comment toucher les élus et leurs équipes dans notre République largement décentralisée, où les compétences sont de plus en plus portées par les collectivités ?

Plus que jamais, l'État a besoin de votre capacité intellectuelle collective, capable de conseiller dans la construction de sa stratégie et de ses plans d'action.



Galerie des Eaux de Paris

Visite d'Eau de Paris par la section forêts, ressources naturelles et territoires

La section a rencontré Eau de Paris le 24 septembre. De riches échanges avec la direction générale de cette régie municipale de la ville de Paris ont porté sur ses missions et les enjeux de l'alimentation en eau de la capitale et de sa sécurisation, en quantité et qualité adaptées à ses différents usages. Le groupe a également pu visiter l'impressionnant

réservoir d'eau non potable de Passy, la ville de Paris étant dotée d'un double réseau : eau potable et eau brute.

L'approche « de la source au robinet » d'Eau de Paris bénéficie des choix visionnaires et des travaux opérés au XIX^e siècle. Le préfet Haussmann avait pensé la lutte contre épidémies en organisant, sur la base de droits d'eau, l'approvisionnement par des aqueducs depuis des sources loin de Paris, jusqu'à 150 km au-delà de la capitale.

Aujourd'hui, la ressource provient à 50% d'eaux superficielles

et à 50% d'eaux souterraines. La ville consomme désormais moins de 500 000 m³ d'eau potable par jour. Le réseau d'eau brute est mobilisé pour l'arrosage des jardins, le nettoyage des rues et la climatisation de bâtiments publics.

Afin de préserver la qualité de la ressource, en complément des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), plus d'une centaine d'agriculteurs est engagée en contrat de paiements pour services environnementaux (PSE) cofinancés par l'Agence de l'eau du bassin concerné.

Gestion de l'eau dans les industries agroalimentaires dans le contexte du changement climatique : état des lieux et perspectives

Une mission du CGAAER a analysé la situation des industries agroalimentaires (IAA) au regard de leurs besoins en eau et de leurs modes de gestion de cette ressource pour concilier souveraineté alimentaire et adaptation au changement climatique.

L'agroalimentaire est une des branches industrielles qui mobilisent le plus d'eau. La production du secteur étant destinée à l'alimentation humaine, cette eau fait l'objet d'exigences de qualité spécifiques.

Des filières ou entreprises optimisent de longue date la gestion quantitative de l'eau. Mais pas toutes pour autant. La sécheresse de 2022 et la perspective de pénuries entravant la production et

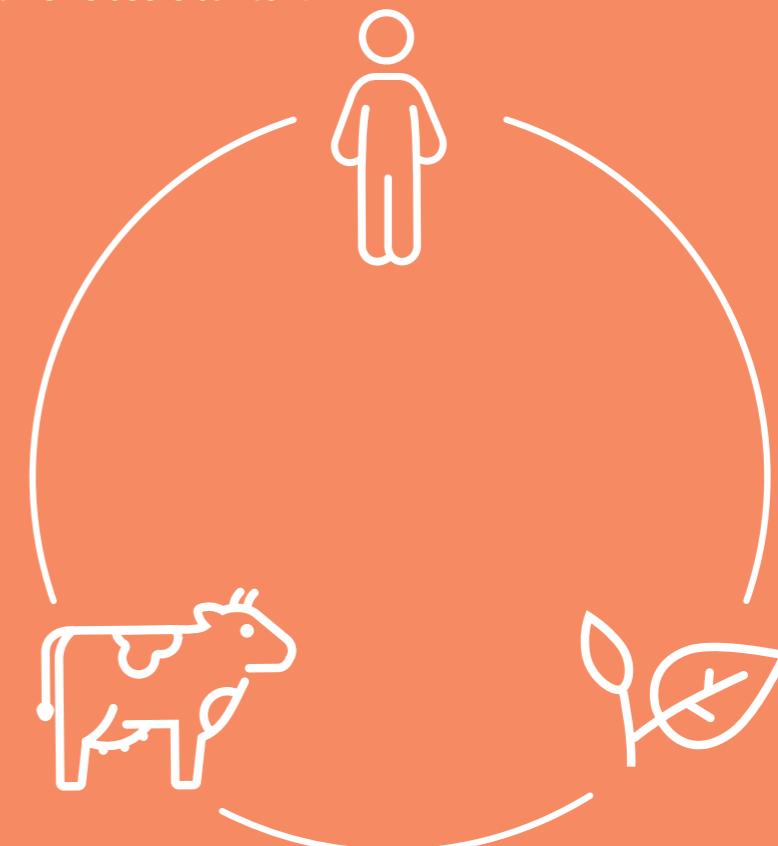
portant atteinte à la compétitivité de leurs établissements ont cependant fait remonter la sobriété hydrique dans l'ordre de priorités des industriels.

Des capacités d'ingénierie et des solutions techniques existent, à même d'appuyer la transition des IAA vers une gestion de l'eau plus résiliente.

Le cadre réglementaire prévu par le plan eau, qui était attendu, est désormais opérationnel. Sous réserve d'un accompagnement adapté, il doit permettre l'essor du recyclage des différentes eaux produites dans les IAA, qui représentent un potentiel d'économies considérable.

L'alimentation au cœur des préoccupations des français. Notre agriculture face aux défis sanitaires

La thématique alimentation, santé porte sur tous les sujets alimentation dans toutes ses dimensions tant sanitaires que nutritionnelles, environnementales, sociétales, sociales ou territoriales. Elle considère tous les points de vue techniques, scientifiques, administratifs et réglementaires. Le CGAAER est sollicité sur tous les sujets santé, aussi bien dans le domaine végétal qu'animal en intégrant les thèmes de phytopharmacie, de pharmacie vétérinaires et d'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaire. Les missions de ce domaine sont au cœur du concept « Une seule santé ».





INTERVIEW

Pierre Aubert,
chef du service des actions sanitaires
à la direction générale de l'alimentation (DGAL)

Une ambition pour l'organisation sanitaire de la France



Pourquoi des Assises du sanitaire animal ?

Les Assises du sanitaire animal ont été annoncées par la ministre au mois de novembre 2024. Depuis sa prise de fonction elle avait pris conscience des impacts répétés et violents dans les élevages français des différentes maladies animales qui ont impacté notre pays ces dernières années, dont en 2024. À l'écoute des préoccupations exprimées par les organisations professionnelles agricoles, elle a considéré qu'il fallait envisager de réinterroger le système en place pour essayer d'apporter des réponses plus opérationnelles avec plus d'anticipation pour affronter ces épizooties. Initialement son idée était de travailler sur le court terme, mais d'un commun accord les Assises du sanitaire animal ont été considérées comme un temps particulièrement propice pour réinterroger dans sa globalité notre organisation sanitaire quinze ans après les États généraux du sanitaire dont elle est issue. Nous sommes donc partis dans un processus prospectif ; nous avons proposé que des travaux soient conduits au cours de l'année 2025 pour espérer rebaser ce système sanitaire là où nécessaire et ainsi mieux affronter les années futures en partenariat avec les filières, impliquant leurs

différents maillons, ainsi qu'avec la profession vétérinaire et les acteurs historiques du sanitaire animal.

Ces Assises, comment ont-elles été préparées ?

Dès l'annonce ministérielle de novembre, la date de lancement des Assises a été souhaitée au mois de janvier. Puisque l'on partait d'un engagement sans feuille de route initiale, cette préparation a consisté à se projeter vers une journée devant créer les conditions de l'engagement des travaux à conduire dans les mois à venir. L'objectif a été posé d'établir un état des lieux partagé avec tous les acteurs afin de susciter leur intérêt et leur engagement. Au regard du temps imparti, la volonté a été de constituer cet état des lieux en mobilisant les compétences internes au ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et sur la base de documents préexistants. Il a été décidé de produire des notes de synthèse dans de courts délais pour poser les premiers jalons de ce diagnostic permettant de travailler ensuite avec les filières. La date qui avait été fixée pour le lancement des Assises du sanitaire animal étant le 30 janvier, nous n'avions que quelques semaines pour créer les conditions de cette réussite.

Quel a été l'engagement du CGAAER dans cette préparation ?

Le CGAAER a été associé dès le début aux réunions mobilisées par le directeur de Cabinet. Ces réunions associaient en effet la DGAL, le CGAAER, le secrétariat général dont le CEP (Centre d'études et de prospective), ainsi que la DGPE pour identifier quelle pourrait être la traduction concrète de ce projet. Le CGAAER était d'emblée très allant pour soutenir l'engagement des travaux, et on a en effet pu compter sur sa mobilisation, remarquable, pour produire l'état des lieux dont nous avions besoin. Nous avons fixé le principe que cette contribution était une donnée d'entrée et n'avait pas vocation à aller au-delà des constats que l'on devait poser ensemble. Le CGAAER par sa section « Alimentation-Santé » a mobilisé très rapidement des inspecteurs généraux ayant eu à s'engager au préalable sur différents sujets concernant la santé animale dans ses diverses composantes, à savoir aussi bien les maladies que les systèmes qui en accompagnent la gestion, par exemple l'équarrissage. C'est ainsi qu'une dizaine d'inspecteurs généraux et inspecteurs ont participé à un travail animé au sein même de la section par son président, avec un catalogue de fiches qui nous a été proposé et sur lequel nous nous sommes accordés. Dans un temps record, un rapport a été produit comprenant 22 fiches validées au niveau du Cabinet de la ministre, qui a été communiqué aux différentes organisations professionnelles (filières, syndicats agricoles, vétérinaires et autres acteurs du système sanitaire français). Ce rapport a été essentiel. L'autre contribution du CGAAER pour jeter les bases de la réflexion a été la communication de plusieurs de ses rapports qui

préexistaient à l'engagement des Assises ; je pense en particulier à un travail fondateur, mais il n'est pas le seul, à savoir le rapport sur le financement du sanitaire animal. L'engagement des Assises du sanitaire animal aura été particulièrement bienvenu pour espérer valoriser la masse d'informations très intéressante et les recommandations produites par les deux rapporteurs. D'autres rapports ont été également signalés pour éclairer les données d'entrée du projet des Assises. L'implication du CGAAER a consisté ensuite à accompagner les travaux préparatoires que nous avions planifiés mi-janvier ; nous avons tenu en effet quatre réunions du 15 au 17 janvier en proposant de mettre en œuvre la méthode AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) que les professionnels ont utilisée pour procéder à des diagnostics qui ont ainsi pu être partagés. Les collègues du CGAAER ont apporté leur soutien à la DGAL en assistant à ces réunions, acteurs en séance pour éclairer certains débats, ce qui a été particulièrement apprécié.

rencontrons alors pour échanger sur l'enjeu de porter des projets de rapports. Outre au fil de l'eau, cette concertation se tient d'une manière annuelle lors de la préparation du programme de travail des sections. Le CGAAER formule des propositions de sujets que la DGAL partage et enrichit. La synthèse qui en résulte est soumise au final à l'approbation du Cabinet de la ministre. C'est particulièrement intéressant pour nous d'autant que le suivi est ensuite régulier, et qu'à l'issue des missions, nous sommes associés à la présentation des rapports. Bref, si tous les travaux produits au sein du CGAAER visent en premier lieu à éclairer la ministre, ils revêtent tout autant de l'intérêt pour les administrations centrales dont la DGAL. Nous avons en effet bien besoin par moment de pouvoir compter sur des interlocuteurs avisés qui peuvent se consacrer à ces réflexions tandis que nous sommes mobilisés au quotidien par les urgences et les enjeux de trouver des solutions pour y répondre.



Plus généralement comment se passe la collaboration entre la DGAL et le CGAAER ?

Elle est extrêmement constructive. La section « Alimentation-Santé » a une proximité évidente sur les thématiques que suit le service des actions sanitaires dont j'ai actuellement la responsabilité à la DGAL ; cependant l'autre service, le service du pilotage de la performance sanitaire et de l'international a également à faire à cette section, mais aussi aux autres sections du CGAAER. Nous échangeons régulièrement face à l'émergence de sujets sensibles qui peuvent mériter la mobilisation de ce « think tank » et nous nous

L'organisation de masterclass pour aider à la connaissance et la transmission de fondamentaux du modèle alimentaire français

Le groupe de travail « Alimentation, patrimoine et gastronomie » de la section 3 du CGAAER s'est notamment donné comme feuille de route d'étudier nos traditions culinaires représentatives du modèle alimentaire français dans leurs liens (historique, culturel, sociétal, géographique, etc.) avec le terroir mais également de réfléchir à la transmission et à la formation en la matière.

Dans cette perspective, le groupe de travail s'est rapproché d'une école hôtelière, l'École de Paris des métiers de la table (EPMT) pour organiser des masterclass consacrées à l'étude « à 360° » de spécialités régionales traditionnelles représentatives de notre gastronomie à destination des élèves de l'école.

Trois masterclass ont déjà été organisées au profit d'une centaine d'apprenants à chaque fois : l'une sur la choucroute d'Alsace, une autre sur le cassoulet de Castelnau-d'Oléron et la dernière sur les fromages de l'Aubrac et l'Aligot. Au-delà de la matinée de présentation par des spécialistes de ces traditions culinaires, les élèves ont également un cours pratique de cuisine de ces spécialités.

Rénovation du financement du sanitaire en santé animale

Une mission a été conduite pour définir quels cadres de doctrine peuvent être proposés pour le financement du sanitaire (prévention, surveillance, lutte et impact) dans le domaine animal.

L'initiative de cette mission s'est fondée sur le constat que la constante progression du risque de maladies animales infectieuses a une influence directe sur le coût du sanitaire, générant de nouvelles charges pour les éleveurs, la sollicitation croissante de l'État pour pallier les conséquences des émergences et la fragilisation du modèle économique de certains acteurs en élevage.

En vue d'assurer l'adhésion des parties prenantes, la mission a co-construit des schémas de financement pour trois cas d'étude afin d'identifier des éléments de cadre de doctrine utiles pour d'autres situations sanitaires. La co-construction de schémas de financement pour trois cas d'étude (la Peste porcine africaine – PPA – chez le porc, l'Influenza aviaire hautement pathogène chez les volailles et la Tuberculose bovine chez les bovins) a permis une estimation du coût des actions sanitaires, de leur répartition entre les financeurs, ainsi que de leur éventuelle sous-réalisation.

L'élaboration de tels schémas partagés et opérants a nécessité, dans un premier temps, la réalisation de plusieurs états des lieux. Une cartographie des acteurs a permis d'assurer que toutes les parties prenantes de la co-construction avaient bien été identifiées. L'inventaire des actions de prévention, surveillance et lutte ainsi que des impacts de la survenue de la maladie a été réalisé pour chaque cas d'étude afin de définir précisément le périmètre des actions à financer. Enfin, une estimation des coûts de chaque action et impact a permis d'identifier le poids financier du sanitaire ainsi que les acteurs qui en supportent la charge. Chaque situation étant particulière, il a fallu différencier les scénarios de survenue et d'ampleur de la maladie. Ainsi, pour la PPA, les scénarios de survenue dans la faune sauvage ou dans les élevages domestiques ont été différenciés. Pour l'influenza aviaire, les scénarios d'épidémies de faible, moyenne ou grande ampleur ont été distingués. Ce travail a montré le poids important de la prévention, notamment en matière de biosécurité des élevages et de vaccination ainsi que l'incidence financière majeure de l'impact des crises, notamment en matière d'activité des établissements et d'exportation des produits.

Ces productions représentent un préalable indispensable pour nourrir un travail d'objectivation des enjeux de financement et ouvrir à une possible négociation pour la répartition des financements entre les acteurs. Pour avoir une chance d'aboutir, il apparaît que cette négociation doit s'appuyer sur une gouvernance adaptée et dédiée, pour analyser les coûts et les impacts, et simuler l'application d'une doctrine consentie. Une structure d'appui opérationnel et d'animation s'avère indispensable ; il s'agit en effet d'animer des groupes de travail, de proposer des analyses, de conduire des études, et de mettre en place un système d'information sur les coûts du sanitaire qui soit partagé.

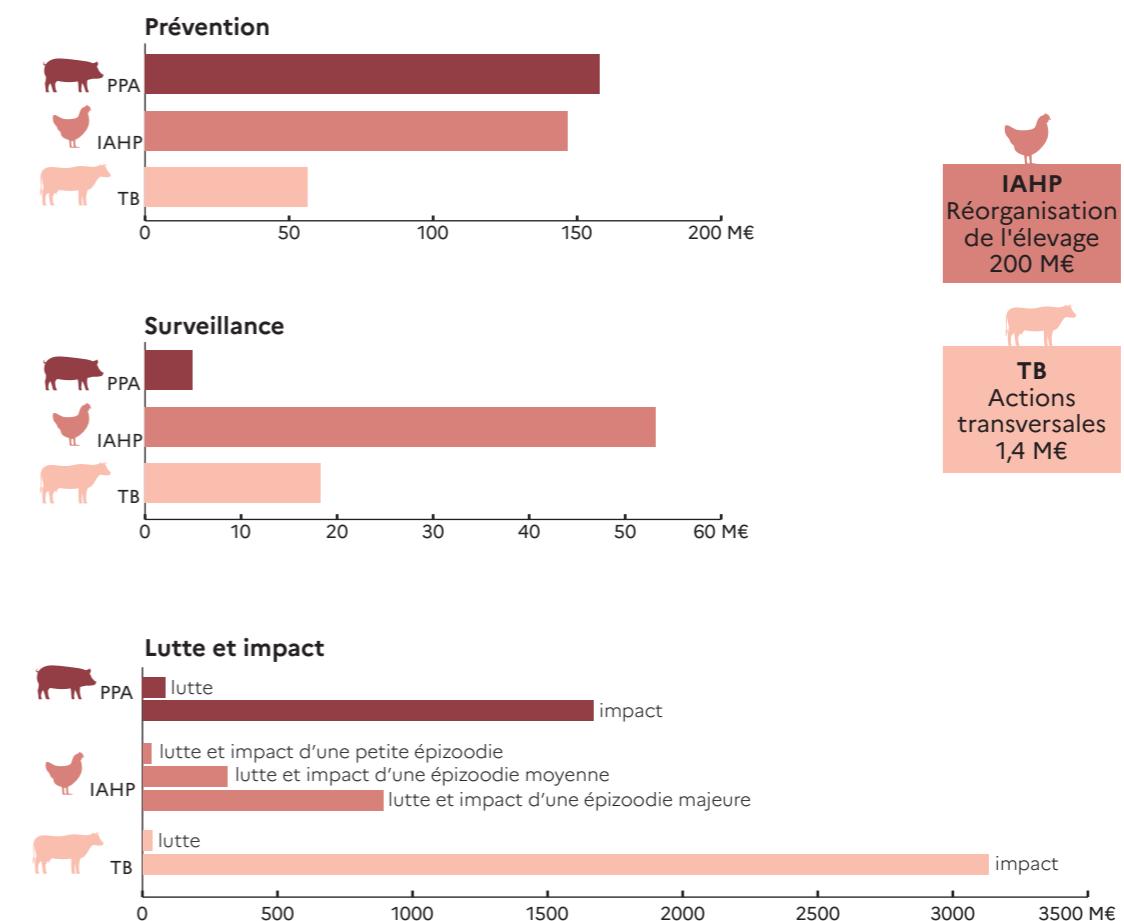
Des dispositifs de mutualisation pour couvrir les risques sanitaires existent, en plus des caisses de mutualisation mises en place par des organisations de producteurs ou les groupements de défense sanitaire, il convient de mentionner le Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental qui a démontré sa pertinence et son efficacité. Des dispositifs assurantiels,

moins nombreux et moins sollicités, existent également. Des travaux complémentaires sont nécessaires pour imaginer l'évolution de l'offre de solutions à même de mieux répondre à l'ensemble des besoins, et de lever les appréhensions de la part des professionnels pour y recourir (y compris pour des mutualisations amont-aval au sein des filières) dans le cadre de schémas de financement renouvelés.

Les états des lieux et tables rondes organisés ont permis de proposer des éléments de doctrine génériques pour lesquels il n'a cependant pas été constaté de consensus. Ceux-ci pourraient néanmoins servir de socle à disposition de l'État pour engager les négociations inscrites dans le processus proposé par la mission, avec les itérations permettant idéalement le consentement des parties prenantes. La mission propose aussi de renforcer la communication sur la contribution de l'État à la santé animale en termes de financement et de ressources humaines, afin d'accroître l'adhésion des professionnels à la rénovation des schémas de financement.

Financements du sanitaire

Comparaison des coûts par domaine d'actions sanitaires entre les cas d'étude de la Peste porcine africaine (PPA). Deux scénarios cumulés : Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et Tuberculose bovine (TB). en million d'euros



Les systèmes d'alimentation durables, une ambition européenne

En mai 2020, dans la stratégie «farm to fork» issue du Pacte vert, la Commission européenne annonçait pour 2024 un futur règlement sur les Systèmes alimentaires durables (SAD). Il était important pour le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire de s'y préparer ; une mission a été confiée au CGAAER à cette fin. Cette mission s'inscrivait également dans le contexte de la planification écologique lancée par le président de la République le 25 septembre 2023, avec ses nombreuses déclinaisons pour les politiques agricoles et alimentaires de notre pays.

La transition vers des SAD implique d'agir à la fois sur la demande et sur l'offre alimentaire, c'est-à-dire sur les conditions dans lesquelles les aliments sont distribués et consommés et les conditions dans lesquelles ils sont produits et transformés. La mission s'est donc attachée à identifier et analyser les critères de durabilité successivement au niveau de la demande et au niveau de l'offre alimentaires.

La mission a appréhendé les niveaux national, européen et international sans prétendre à l'exhaustivité compte tenu des multiples travaux publiés ou en cours sur la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires. Ses principaux constats et recommandations sont les suivants :

- la transition vers la durabilité doit mobiliser tous les maillons de la chaîne, depuis le consommateur jusqu'à l'agriculteur et réciproquement. Elle doit garder le cap de la souveraineté alimentaire que les crises sanitaires et géopolitiques ont mise en exergue. La dimension environnementale ne doit pas éclipser les deux autres volets de la durabilité, économique et social. Sans une bonne combinaison des trois, il ne peut y avoir de transition juste donc efficace ;

- l'adaptation de nos régimes alimentaires doit être fortement encouragée, y compris en agissant sur la fiscalité ou la publicité. Elle ne sera pas seulement bonne pour notre santé et par conséquent pour la société, elle sera aussi bénéfique pour la planète. Le maître mot est «équilibre», qu'il s'agisse de la consommation de viande, de produits transformés ou innovants, d'aliments sucrés, gras ou salés. L'analyse de données et le numérique peuvent aider le consommateur à optimiser son régime alimentaire. Une attention particulière doit être portée aux populations fragiles confrontées à la précarité alimentaire ;

- la transition agroécologique nécessitera des efforts dans la durée, qui devront être équitablement répartis entre les maillons des filières. Il faut réfléchir à une réassocation de l'agriculture et de l'élevage dans les territoires où la spécialisation liée à l'intensification a atteint ses limites. Les produits sous signe de qualité et autres labels publics ou privés doivent être, plus et plus vite que tout autre, au rendez-vous de la durabilité. La réglementation doit aider le consommateur à s'y retrouver dans le foisonnement d'allégations flatteuses ;

- les substituts protéiques et autres innovations doivent faire l'objet d'une étude d'impact et d'une analyse coûts-bénéfices complètes, associant le public, préalablement à leur autorisation européenne. À défaut, ces innovations viendront les unes après les autres nourrir les polémiques qui agitent la société.

Le défi de la durabilité est mondial. La transition globale vers des SAD ne pourra réussir sans une évolution significative du droit du commerce international. Il ne serait pas simple, économiquement et socialement, pour la France de continuer à avancer seule. Les efforts de durabilité demandés aux producteurs français et européens seront d'autant plus difficiles que ces derniers seront confrontés à la concurrence d'importations non contraintes. La France devra donc convaincre à Bruxelles.



À gauche, le robot enjambeur TED permet de désherber entre les rangs et sous le rang ; à droite le robot Orio, assure le binage et le désherbage dans les rangées de cultures. Ces robots, de la société Naïo, sont autonomes et ne nécessitent pas de supervision. Photo : NAÏO

L'agriculture de précision, une solution pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques ?

Face à la diminution attendue du nombre de produits phytopharmaceutiques disponibles, il convient de déployer des solutions alternatives, le plus souvent de manière combinée, pour permettre la lutte contre les bioagresseurs et conforter la souveraineté alimentaire de la France.

La robotique agricole et les outils de précision sont des solutions efficaces mais ils restent encore peu développés dans le secteur végétal : Moins de 100 robots en 2018, pour 600 robots en 2023, sont utilisés essentiellement dans la lutte contre les adventices à comparer avec les 14 000 robots de traite existants en 2023.

Partant de ces constats, plusieurs recommandations ont été proposées par la mission conduite par le CGAAER. On peut citer en particulier :

- soutenir la recherche et le développement conduisant à l'industrialisation des outils robotiques autonomes avec un axe particulier sur les filières orphelines : semences, horticulture, cultures légumières, plantes à parfum, aromatiques, médicinales, condimentaires (PPAMC) ;
- initier la conduite de programmes de recherche/développement comparatifs pour les différentes technologies matures que sont la pulvérisation ultraprecise, le désherbage mécanique de précision mais aussi les Outils d'aide à la décision (OAD) ;
- consolider l'offre de formation et d'accompagnement technique.

Le pulvérisateur de haute précision ARA de la société ECOROBOTIX propose une technologie de pulvérisation alimentée par l'IA. Photo : ECOROBOTIX





INTERVIEW

**Cécile Le Doaré,
directrice générale d'Unilet**

Pourquoi le PARSADA est une réussite et pourquoi il y a bien un avant et un après PARSADA ?



UNILET est l'interprofession des légumes longue conservation, surgelés. C'est une filière organisée entre producteurs et transformateurs. Une des caractéristiques de la filière est de représenter un tiers des légumes de France, des légumes qui sont uniquement produits en plein champ, en plein air, en pleine terre. Une filière très organisée avec des agriculteurs qui contractualisent avec des industriels avant campagne. Les producteurs sont assurés de leurs débouchés et des conditions de vente de leurs produits, et ce bien avant la mise en culture des légumes.

Les producteurs de légumes transformés sont-ils spécialisés ?

La production de légumes transformés va généralement représenter 5 à 15 % des assolements des producteurs. C'est pour eux une activité de diversification avec un débouché garanti et une rémunération attractive. Aujourd'hui, s'ils produisent des légumes c'est parce qu'ils peuvent les produire dans de bonnes conditions et que ça leur permet aussi d'obtenir une rémunération juste.

Cette filière est très organisée, pourquoi ?

Les industriels sont ancrés dans les territoires et travaillent à sécuriser l'approvisionnement de leurs usines en quantité, mais aussi en qualité en lien étroit avec les agriculteurs. C'est ce qui a incité les acteurs de cette filière depuis des dizaines d'années à la mise en place d'organisation de producteurs et à l'instauration d'un dialogue permanent entre les producteurs et les industriels, ainsi la contractualisation est ancienne et systématique. Elle est un formidable atout pour nous positionner de façon assez intéressante sur ces questions de transition agroécologique car producteurs et industriels dialoguent en permanence sur les conditions de production et de prix de leurs produits.

Quels sont les enjeux de la protection des cultures pour votre filière ?

C'est un des deux enjeux majeurs au niveau de la production. Nous, on est, je l'ai dit, en plein air, en pleine terre, donc nos productions sont exposées à deux choses fondamentales, les bioagresseurs d'un côté et le changement climatique de l'autre. On a donc un besoin urgent de se questionner sur nos systèmes de production pour pouvoir créer des

productions qui soient résilientes sur ces sujets-là. Sur le sujet de la protection des cultures, ce qui crée la fragilité c'est évidemment la disparition possible d'un grand nombre de substances actives qui ne passeront peut-être pas les futures évaluations européennes. Du coup, il est hyper important au niveau de notre filière qu'on puisse anticiper cette situation et trouver des modes de production qui permettent de s'émanciper de ces substances actives tout en maintenant une production qui soit bonne, saine et aussi en quantité suffisante pour être travaillée par des outils industriels et acceptée par les consommateurs. Aujourd'hui, on sait qu'on a besoin de raisonner autour de l'ensemble du système de production pour pouvoir trouver de nouveaux leviers agronomiques qui vont nous permettre de lutter contre certains bioagresseurs ou trouver plus de résilience sur l'usage de l'eau. Donc, pour ça, on a évidemment toujours porté la voix qu'on a besoin de temps, mais on avait surtout besoin d'augmenter les moyens de recherche. Il y a besoin d'un choc d'investissement autour de la recherche d'expérimentation, en particulier pour augmenter les travaux de recherche, parce qu'on fait face à une multiplication des problématiques sanitaires, mais aussi climatiques, auxquelles on doit impérativement répondre pour continuer à produire dans les cinq ans à dix ans à venir.

Qu'est-ce qu'apporte au fond le PARSADA ? Comment vous êtes-vous retrouvée dans ce plan ?

Le plan de souveraineté fruits et légumes a beaucoup contribué à nos réflexions et finalement à notre positionnement car nous avons dû prioriser nos enjeux de protection des cultures. Or vous le savez, l'univers des fruits et légumes est d'une grande complexité avec beaucoup d'espèces, une multiplicité de problématiques sanitaires et de petites surfaces. La méthodologie du PARSADA, j'ai le sentiment qu'elle avait commencé à évoluer et à maturer à ce moment-là, et c'est rapidement devenu une évidence. Aujourd'hui, c'est tout le secteur des productions végétales qui fait face à ce mur qui arrive avec des menaces de disparitions d'un certain nombre de substances actives et pas nécessairement de solutions opérationnelles à mettre en face. On s'est retrouvé très engagé dans ce PARSADA et plein d'espoir car ce que ce plan nous a apporté, c'est quelque chose de beaucoup plus opérationnel et beaucoup plus fonctionnel avec un mode de structuration pensé par filière. En fait, pour nous il y a bien un avant et un après PARSADA, avec des réponses opérationnelles et fonctionnelles que nous attendions depuis longtemps. Le PARSADA a construit une organisation qui nous prend beaucoup plus en amont et qui facilite le dialogue et l'émergence de solutions consensuelles avec les acteurs. Finalement jusqu'ici, il y avait beaucoup moins de discussion entre les acteurs des filières et les acteurs du ministère pour partager les diagnostics et mettre au point les axes prioritaires à financer en termes de recherche. Aujourd'hui avec les méthodologies apportées par la PARSADA (construction des diagnostics et des plans d'action),

on réfléchit et on travaille ensemble, et ça pour nous c'est complètement positif. Et du coup on ne peut plus dire que les plans d'action et les programmes d'actions qui en découlent ne correspondent pas à nos attentes, puisque c'est nous même qui les avons construits. Cette approche correspond à ce que nous souhaitions faire depuis au moins quinze ans. Aujourd'hui, nous sommes engagés dans une mise en œuvre opérationnelle qu'on espère vraiment pouvoir se décliner dans d'autres domaines de politiques publiques pour pouvoir agir plus en amont de la construction de ces politiques, pour coconstruire ensemble ces politiques.

Pour conclure ?

Le PARSADA, c'est évidemment une réussite en termes de structuration. Mais cela n'aurait pas marché si l'État ne s'était aussi fortement mobilisé en matière de soutien financier car si à un moment donné, on avait mis en place toute cette méthodologie pour avoir à la fin dix millions d'euros à partager entre toutes les filières, on n'aurait pas pu avancer. C'est cela qui a fait aussi que toutes les structures ce sont mis en ordre de marche pour travailler ensemble parce que chacun a pu vite y trouver son compte. Je veux aussi dire que grâce au PARSADA, notre filière a obtenu une reconnaissance à part entière. Notre filière a ainsi pu faire connaître ses problématiques et ses priorités sanitaires, et du coup, on a engagé un travail avec l'INRAE qui était totalement inexistant pour nous, donc pour nous, il y aura un avant et un après PARSADA et on espère que l'après PARSADA ce n'est pas toute de suite, on espère que le PARSADA va continuer longtemps.



Le CGAAER en prise directe avec l'actualité européenne et internationale

Les missions de la section 7 (International, prospective, évaluation et société) ont essentiellement porté en 2024 sur la coopération internationale (notamment jumelages européens, parangonnages, campagne de la candidate française à la direction générale de l'OMSA), sur un retour d'expérience (adhésions à l'UE) et sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les métiers du ministère.



Commission européenne



Visuel de la conférence des parties du 15 avril 2025

Comment nous préparer aux futurs élargissements de l'Union européenne

La politique actuelle d'élargissement de l'Union européenne concerne directement neuf pays, dont l'Ukraine, puissance agricole de premier plan. Dans un contexte de crises et de tension budgétaire exacerbée, l'agriculture française appréhende des bouleversements majeurs.

Quel sera le devenir de la PAC, dans un cadre budgétaire nécessairement contraint ? Comment préparer la reprise de l'acquis de l'Union dans le domaine sanitaire ? Mais à l'inverse, ne pourrait-on pas sortir d'une position défensive pour identifier de nouvelles opportunités pour notre pays ?

Certains se sont alors souvenus que, lors de la grande vague d'adhésion des années 2000, la France avait joué un rôle clé dans l'élaboration et la négociation de compromis techniques et budgétaires favorables à sa vision de la PAC et des questions sanitaires. Un retour sur les travaux conduits alors, ainsi que sur les stratégies déployées à différents niveaux, ne pouvait-il pas fournir des éléments utiles pour les négociations en cours et à venir ?

L'étude repose sur un important travail documentaire, incluant la consultation d'archives datant, pour certaines, d'une trentaine d'années : documents de la Commission, du Conseil et du Parlement européens, archives papier du Secrétariat général des affaires européennes, archives du ministère de l'Agriculture. Une bibliographie plus classique a également été mobilisée. Des entretiens ont été conduits avec des acteurs impliqués, à l'époque, dans la préparation et le suivi de l'élargissement.

En 2004, l'Union européenne a accueilli, en une seule vague, dix nouveaux États membres,

dont huit pays d'Europe centrale et orientale (PECO), suivis de la Bulgarie et la Roumanie en 2007, puis de la Croatie en 2013.

En pratique, l'essentiel s'est joué lors du «grand élargissement» de 2004, qui a jeté les fondations pour les processus ultérieurs : outils de pré-adhésion, critères d'adhésion, méthode de négociation...

Les négociations de la décennie 1994-2004 se sont déroulées dans un contexte tendu, où la PAC était remise en cause. La France s'est organisée de façon proactive et efficace, au service d'un objectif stratégique clair (maintien d'un statu quo, essentiellement budgétaire, sur la PAC), en coordonnant les niveaux d'intervention, en mobilisant en mode projet des équipes dédiées au sein du ministère de l'Agriculture, et en utilisant un outil de simulation particulièrement performant.

Une stratégie offensive multi-niveaux a été déployée, jusqu'au niveau de la présidence de la République.

Les jumelages institutionnels, initiés en 1998, ont permis de créer un réseau d'alliés favorables à la PAC, et partageant l'approche française des questions sanitaires.

Ces efforts ont été couronnés de succès : la France a largement contribué à construire le compromis financier de fin 2002, qui a permis d'élargir la PAC aux nouveaux États membres.

Dans le domaine vétérinaire, plus consensuel, la reprise de l'acquis par les pays candidats a fait l'objet d'un suivi strict, afin d'éviter toute prise de risque, mais aussi toute distorsion de concurrence.

La France semble avoir porté moins d'attention à la négociation des aides structurelles, qui ont été réformées pour répondre aux besoins prioritaires des nouveaux entrants. Des conséquences s'en ressentent aujourd'hui. Pour tous les sujets agricoles, au-delà de la pertinence des arguments de négociation, la faible productivité des pays candidats permettait que les compromis budgétaires retenus suffisent pour absorber l'élargissement. Le contexte est différent en Ukraine, mais certains outils pourraient toujours s'avérer pertinents.

Aussi, la mission recommande notamment de déployer une organisation et une stratégie d'influence performantes, au service d'objectifs clairs et partagés. Elle souligne l'intérêt, pour la France, de porter davantage attention aux fonds structurels et de poursuivre son implication dans les jumelages institutionnels. D'autres sujets plus spécifiques ont par ailleurs été étudiés, dont l'adhésion de Chypre, dont le territoire était partiellement occupé par une puissance étrangère, ou la façon de gérer les aides PAC pour les terres minées de Croatie.

Dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'Union européenne

Catherine Geslain-Lanéelle, directrice de Stratégie & analyse politique au sein de la DG AGRI a présenté devant des membres du CGAAER le dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'Union européenne.

La Commission européenne a lancé en janvier 2024, un dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture, l'objectif retenu est de se donner une vision commune de l'agriculture dans l'UE.

Pour parvenir à cet objectif, la Commission a souhaité mobiliser les principaux acteurs de l'ensemble de la chaîne agroalimentaire, dont les agriculteurs, les coopératives, les entreprises agroalimentaires et les communautés rurales, ainsi que des organisations non gouvernementales et des représentants de la société civile, des institutions financières et des universités. Les discussions ont été menées sous l'autorité du professeur Peter Strohschneider.

Le rapport final sur le dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'Union européenne a été remis le 4 septembre 2024 à la présidente de la Commission européenne, Madame Ursula Von der Leyen.

Le dialogue a permis d'aborder de nombreuses questions et notamment :

- Comment donner à nos agriculteurs, et aux communautés rurales dans lesquelles ils vivent, de meilleures perspectives, y compris un niveau de vie équitable ?
- Comment soutenir l'agriculture dans les limites de notre planète et de son écosystème ?

- Comment tirer un meilleur parti des immenses possibilités offertes par la connaissance et l'innovation technologique ?
- Comment favoriser un avenir brillant et prospère pour le système alimentaire européen dans un monde concurrentiel ?

Ce dialogue a aussi permis d'en apprendre davantage sur les perspectives, les ambitions, les préoccupations et les solutions des agriculteurs et d'autres acteurs clés de l'ensemble de la chaîne agroalimentaire, en vue de trouver une base commune pour l'avenir du secteur agroalimentaire de l'Union.

Le rapport final présenté le 4 septembre 2024 a été adopté à l'unanimité. Cela démontre le succès de cette initiative et la confiance qui s'est établie entre les parties prenantes.

Les recommandations formulées dans le rapport final du dialogue stratégique constitueront un élément important pour l'élaboration par la commission européenne de la nouvelle vision pour l'agriculture et l'alimentation dans l'Union européenne.

Les points clés du rapport présentés sont les suivants :

- il faut s'inscrire dans un mouvement qui permette de favoriser une agriculture prospère, compétitive et durable et à garantir des opportunités aux nouvelles générations d'agriculteurs ;
- il faut partir d'une question simple : de quoi a besoin un jeune agriculteur aujourd'hui et

en 2040 pour entrer, rester et s'épanouir dans cette profession ? Sans créer les conditions adéquates, nous risquons de perdre la prochaine génération d'agriculteurs ;

- il faut faire du renouvellement générationnel un principe central pour l'avenir, en mettant l'accent sur des revenus suffisants, des ressources essentielles, des compétences clés et des technologies pour cultiver de manière durable dans un climat en changement ;
- la compétitivité est un objectif central, avec pour priorité de recevoir une part équitable quelles que soient la taille et la région ;
- il faut soutenir l'entrepreneuriat dans la chaîne de valeur alimentaire, investir dans la recherche et l'innovation, corriger les déséquilibres de la chaîne alimentaire et combler les déficits d'investissement dans l'agriculture ;
- la durabilité environnementale doit être encouragée, et nous avons besoin d'une boussole claire pour rendre visibles et reconnus les efforts environnementaux des agriculteurs. Agriculture et nature peuvent aller de pair et nos agriculteurs souhaitent contribuer à la lutte contre le changement climatique. Ils dépendent de sols sains et ils le savent mieux que quiconque ;

- l'équité pour les agriculteurs est une autre priorité, l'accent étant mis sur des relations inter-entreprises équitables, une coopération renforcée entre agriculteurs et des possibilités élargies d'approches de collaboration volontaire dans la chaîne agroalimentaire ;
- la nouvelle PAC doit être mieux ciblée, plus simple et plus efficace pour faciliter les transitions durables. L'objectif est de maintenir la PAC comme outil clé pour soutenir les agriculteurs, en veillant à ce qu'elle soit plus simple et qu'elle fournit les outils et les ressources nécessaires pour innover et se développer.

En conclusion

De nombreux défis nous attendent, mais ces défis sont aussi des opportunités. Pour saisir ces opportunités, il est essentiel de travailler ensemble. L'agriculture et les zones rurales jouent un rôle crucial dans notre économie et notre culture. Le dialogue stratégique doit nous permettre de travailler ensemble pour bâtir un avenir meilleur pour nos agriculteurs, nos communautés rurales et notre planète.

s'interroger lorsque l'on constate que certains de ses pays fondateurs le remettent en cause.

Auparavant, en ouverture de cette assemblée générale, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, avait souligné l'importance de ce cadre mondial pour le rayonnement de la France, et pour des thèmes comme le pastoralisme ou le commerce agricole, s'agissant par exemple du traité avec le MERCOSUR. Concernant le pastoralisme, Anne Mottet³ a illustré à partir de projets, combien cet enjeu majeur influe sur la sécurité alimentaire et le maintien de la paix dans plusieurs régions du monde. Emmanuelle Soubeyran⁴ a souligné l'importance de faire face aux défis « Une seule santé ».

Enfin, Akiko Suwa-Eisenmann⁵, a montré que le High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition (HLPE-FSN) offre un espace sûr d'échanges entre pays et parties prenantes de la société civile et du secteur privé, appuyés sur des rapports scientifiques.

Une assemblée générale sur les organisations internationales face au défi de la transition

Depuis 1945, le système multilatéral a permis de façonner une nouvelle vision des relations internationales, moins brutale et fondée sur le droit. Pourtant, aujourd'hui, il semble vaciller et ne parviendrait plus à apporter de solutions aux crises actuelles pour faire face aux défis d'envergure planétaire, dans un contexte géopolitique en pleine recomposition. Cédric Pene¹ a d'ailleurs décrit la dynamique des règles du commerce mondial, depuis la création de l'OMC en 1995, haut lieu d'intenses négociations qui semblent aujourd'hui paralysées.

Cependant, Frédéric Ramel² a rappelé que le multilatéralisme a très souvent essayé des crises depuis la guerre ; ce n'est pas nouveau, même si on peut

1. Conseiller à l'OMC

2. Coordonnateur du Groupement de recherche sur l'action multilatérale (GRAM)

3. Experte au FIDA

4. Directrice générale de l'OMSA (élue en mai 2024)

5. Présidente du panel d'experts de haut niveau indépendants du comité onusien de sécurité alimentaire mondial, HLPE-FSN (né d'une proposition française au G20 de 2008)



INTERVIEW

Emmanuelle Soubeyran,
directrice générale de l'Organisation mondiale
de la santé animale (OMSA)

Le CGAAER en appui pour l'élection de la nouvelle directrice générale de l'OMSA

Pourquoi avez-vous candidaté ?

Mon diplôme vétérinaire en poche j'ai très vite été attirée par les missions des inspecteurs de santé publique vétérinaire. Utiliser mes compétences en santé animale pour une production animale sûre, saine et durable, pour protéger la santé publique ainsi que l'environnement a été mon moteur toutes ces années. Dans les différents postes que j'ai occupés en tant qu'inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), cette vision m'a accompagnée comme inspecteur de terrain, en administration centrale, en cabinet ministériel ou dans l'enseignement supérieur, ou encore dans les négociations à Bruxelles dans les groupes d'experts. Postuler à la direction de l'OMSA était finalement assez logique tant il est clair que des sujets tels que la lutte contre l'antibiorésistance, le contrôle de l'influenza aviaire ou des maladies vectorielles nécessitent une approche globale. Et c'est cela qui m'a motivée pour me jeter dans l'aventure d'une campagne électorale.

Il n'y a eu que des directeurs français depuis 1924 ?

C'est vrai, et nous n'avons pas à en rougir. Mais plus que la nationalité du directeur général, c'est son projet qui compte. Le processus de l'élection est démocratique. J'ai présenté un projet qui a manifestement plus séduit que celui de mon concurrent argentin avec trois axes prioritaires : - améliorer la visibilité de la santé animale et de ses impacts en matière de production, de

santé publique, de biodiversité et d'atténuation du changement climatique ;
- soutenir les services vétérinaires des membres ;
- moderniser l'organisation.

Comment avez-vous fait campagne ?

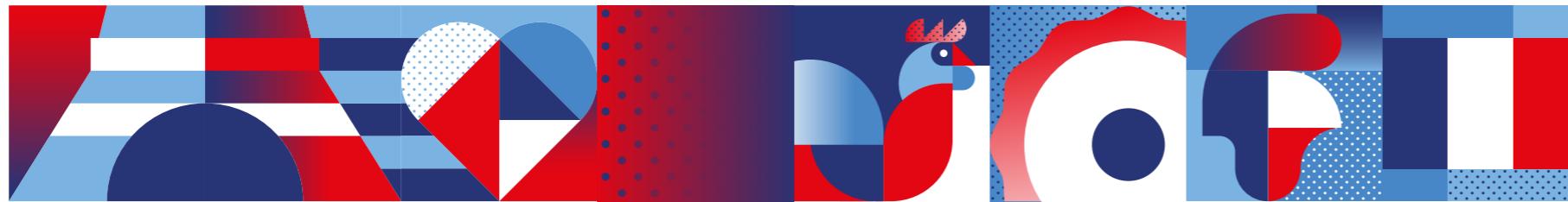
J'ai bénéficié d'un soutien remarquable des ministres (et je veux encore remercier Marc Fesneau de sa confiance), des différents ministères et de leurs directions générales et de la diplomatie française à Paris comme dans les ambassades des 20 pays que j'ai visités en 2 mois de campagne. Et je n'oublie pas l'Union européenne qui m'a soutenue dès le départ. Les établissements de recherche et d'enseignement supérieur ont été aussi mobilisés. Mais je veux insister sur l'appui déterminant du CGAAER qui a notamment accepté de mettre à disposition ma directrice de campagne Pascale Parisot. Plusieurs autres membres du CGAAER ont participé très activement à mon équipe de campagne, les ex chefs de services vétérinaires Jean-Luc Angot et Loïc Évain, Marie Lucioni ; d'autres ont ponctuellement apporté leur expertise. Cet appui s'est révélé extrêmement précieux dans des domaines aussi variés que la connaissance de l'OMSA, la connaissance des enjeux économiques, scientifiques et géographiques des différentes régions, les compétences linguistiques, la connaissance des réseaux, les capacités d'organisation et de communication. C'est le parcours très diversifié des membres du CGAAER qui permet cela et qui en constitue la richesse.

Anticiper, conseiller et accompagner les évolutions de l'enseignement technique et supérieur agricole

La loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture cible une augmentation significative d'ici 2030 du nombre d'apprenants dans les formations techniques et supérieures. Une large diversité de missions (conseil, expertise, évaluation...) conduites en lien étroit avec la recherche et les acteurs de terrain, et de fonctions telles les présidences de jurys de recrutement, s'inscrivent dans cette dynamique qui vise à renforcer l'attractivité des métiers concernés.



Jeunes de l'enseignement agricole



2024, année olympique et paralympique : l'enseignement agricole mis à l'honneur

Les Jeux de Paris 2024 se voulaient tant spectaculaires, festifs, populaires, que responsables, durables, solidaires et paritaires. Ils représentaient également un levier majeur d'attractivité et une formidable opportunité de développement économique, y compris pour les secteurs concernant le MASA qui était pleinement engagé et mobilisé pour contribuer au rayonnement de ces Jeux. L'objectif de ces échanges, lors d'une assemblée générale du CGAAER, était donc d'aborder les liens entre les Jeux et les politiques publiques portées par le MASA, notamment celle relevant de la formation technique et supérieure.

La déléguée ministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) au MASA a présenté l'ensemble des interactions du ministère avec les JOP, les enjeux, politiques publiques concernées, la mobilisation des acteurs, les liens avec le secteur agricole et agroalimentaire et les interactions avec autres ministères. Les témoignages des représentants de la DGER, de l'inspection agricole et d'un établissement d'enseignement technique (EPLEFPA des Flandres) ont permis d'aborder les relations au fil du temps de l'enseignement agricole avec le monde et les métiers du sport.

Très longtemps et jusqu'au milieu du XX^e siècle, le sport est resté une activité réservée aux élites et catégories socio-professionnelles supérieures, et donc concernant peu le milieu agricole et rural. Ceci avant que les politiques publiques n'impulsent le développement de l'éducation au sport, d'abord dans l'enseignement général puis dans l'enseignement agricole. Ces politiques publiques ont eu comme conséquence l'accessibilité des pratiques sportives pour le monde rural, mais également une attractivité renforcée des établissements, une plus grande diversité de l'origine des apprenants, la lutte contre le décrochage scolaire, et une plus grande émulation scolaire. L'enseignement agricole a permis au fil du temps l'émergence de nouveaux diplômes liés

aux activités sportives (par exemple, entretien des sols sportifs engazonnés) et a contribué, proportionnellement, à une éclosion de nombreux sportifs de haut niveau.

Émilie Boulard, ancienne élève de l'EPLEFPA de Chartres-La Saussaye, internationale de rugby à XV, et Stéphane Houdet, ancien élève de l'école nationale vétérinaire de Nantes (désormais ONIRIS), triple champion paralympique de tennis-fauteuil, ont témoigné de leur parcours et de l'apport de leur passage dans l'enseignement agricole, notamment au travers du «double projet» mis en avant dans leur formation.

Émilie Boulard doit sa découverte du rugby au lycée agricole, choisi pour ses options sportives. L'internat, la relation privilégiée avec une enseignante d'EPS et les infrastructures proposées ont favorisé son épanouissement sportif. Émilie Boulard met en avant les valeurs communes entre sport et le monde agricole présentes tout au long de sa formation : entraide, partage et collectif. Recrutée lors de tournois inter-lycées, Émilie Boulard insiste sur l'importance d'un double projet études-sport pour concilier ambition sportive et avenir professionnel, en particulier pour les femmes.

La formation vétérinaire de Stéphane Houdet lui a permis de développer des compétences en analyse de cas et de données, en diagnostic



Rencontre avec Émilie Boulard et Stéphane Houdet au MASA

et en innovation, compétences appliquées à sa carrière sportive. Ceci a permis des échanges avec le monde de la recherche et de l'innovation pour développer un fauteuil en carbone, combinant recherche et performance, et donnant lieu à la publication d'une thèse. Engagé dans la Fondation handilab, écosystème autour de l'innovation au service du handicap et de la perte d'autonomie, Stéphane Houdet souligne les liens entre sport, société et apprentissage, affirmant que le sport, au-delà de la compétition, est un outil d'échange et de reconstruction.



Stéphane Houdet en séance d'entraînement pour les JOP

Lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur agricole

La plupart des violences sexuelles et sexistes (VSS) constituent des infractions pénales et touchent tous les secteurs d'activité de la société, y compris l'enseignement supérieur et ses usagers. Ainsi, le ministère chargé de l'enseignement supérieur a lancé un plan national d'action 2021-2025 contre les VSS dans l'enseignement supérieur et la recherche et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère en charge de l'agriculture a invité les établissements de l'enseignement supérieur agricole (ESA) à décliner les orientations de ce plan dans leur propre plan de lutte.

La mission du CGAAER a établi un état des lieux des actions et dispositifs mis en œuvre par les établissements de l'ESA pour lutter contre les VSS au moyen d'une grille d'évaluation permettant d'apprécier le degré d'avancement des plans d'action des établissements et d'en préciser les forces et faiblesses.

Les enseignements recueillis ont conduit à dégager des recommandations, adressées tant à la DGER qu'aux établissements. Il ressort en particulier un besoin d'appui réclamé par les directions pour

disposer à la fois de documents de cadrage communs, concernant notamment les procédures disciplinaires, et de conseils pour la gestion des cas complexes de VSS. Également, la mise en œuvre d'enquêtes auprès des étudiants est indispensable pour évaluer l'impact des dispositifs et la réalité des VSS. Ce suivi pourrait être organisé à l'échelle de l'ESA sur la base de méthodes construites avec l'ensemble des parties prenantes, définissant les modalités d'élaboration des enquêtes et d'exploitation de leurs résultats.

Le partage d'expérience relatif à la qualité du service fourni par les prestataires externes spécialisés dans l'écoute et le recueil des signalements, mériterait d'être organisé entre les établissements.

Le faible nombre de signalements enregistré par les cellules d'écoute internes aux établissements constitue un obstacle majeur à la lutte contre les VSS. Il résulte de causes multiples. Cependant, la défiance vis-à-vis de l'administration des établissements est un motif fréquemment cité. Pour construire la confiance des étudiants et permettre une reconnaissance de tous les acteurs liés à l'administration comme personnes ressources dans le cadre de la lutte contre les VSS, il conviendrait d'impliquer les étudiants dès la conception des plans d'action, d'assurer la transparence des actions, procédures et résultats, et de garantir aux victimes la confidentialité et la sécurisation des données relatives aux dossiers.

Mission d'étude sur la démographie vétérinaire et d'expertise sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'une 6^e école vétérinaire

Le nombre d'étudiants formés dans les écoles vétérinaires en France a progressé de 75% depuis 2017 et devrait se stabiliser à 920 diplômés par an à horizon de 2030. Parallèlement on observe depuis quelques années une forte augmentation des étudiants se formant dans l'Union européenne dont les causes ont été analysées.

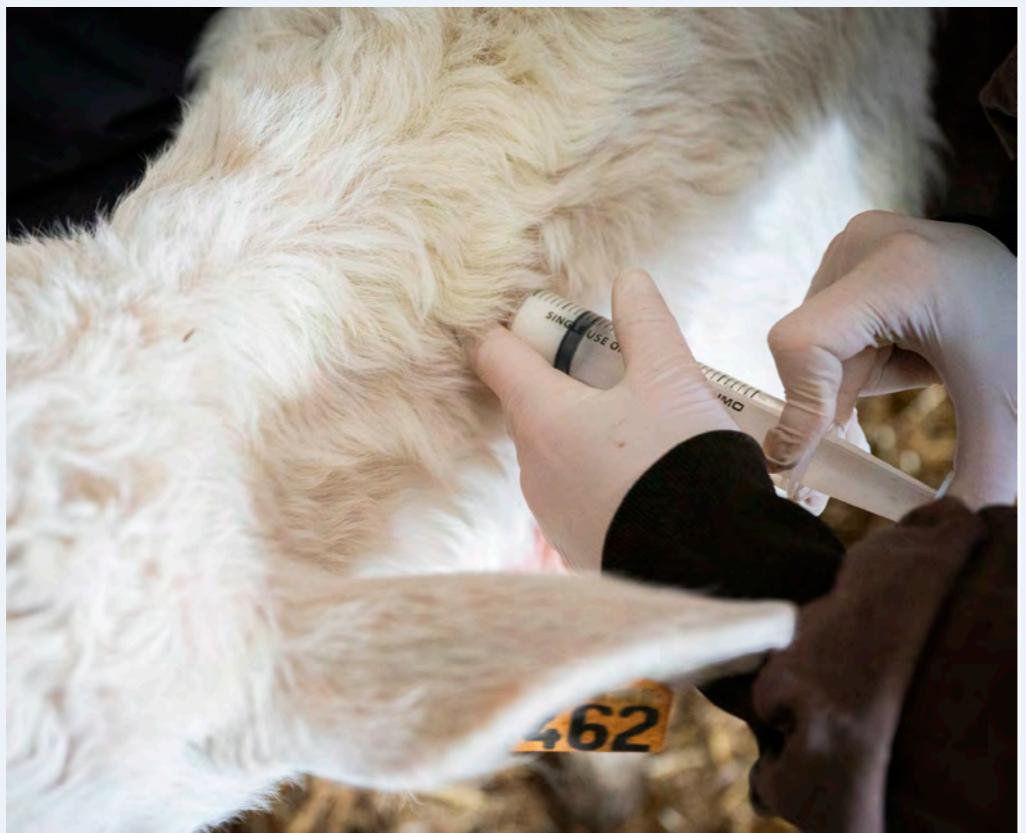
Ces analyses conduisent à estimer le flux annuel à 1700 - 1800 vétérinaires prêts à exercer en France à horizon 2030, alors que l'étude prospective des besoins en vétérinaires praticiens se stabilise entre 1200 et 1400 par an.

Cette projection démographique, jugée excédentaire, a conduit à examiner les projets annoncés de création d'écoles sous d'autres angles. Ainsi une analyse critique des projets de sixième école vétérinaire à Limoges, porté par la région Nouvelle-Aquitaine, de l'École d'ingénieurs de Purpan, en Pays basque, ou encore de celui de Metz, en Grand-Est, a été réalisée.

La mission recommande de poursuivre le suivi démographique régulier de la profession vétérinaire et le soutien public au plan de renforcement des écoles nationales existantes à horizon 2030.

Dans un cadre de souveraineté, l'étude d'un plan de bourses sur critères sociaux pour les étudiants français effectuant leur formation dans l'Union européenne apparaît opportune.

La décision de créer une sixième école publique ou privée, au regard de ces équilibres, relève ainsi de choix purement politiques.



Vétérinaire administrant des antibiotiques à un veau

La section formation, recherche et métiers sur le terrain dans toute la diversité de son périmètre

La section 5 « Formation, recherche et métiers » a souhaité profiter de ses réunions périodiques pour aller à la rencontre d'établissements ou d'opérateurs avec lesquels elle est amenée à travailler. Plusieurs visites de terrain ont été ainsi organisées en 2024.

À l'invitation de son président Jean-François Fruttero, et d'Anne-Laure Torrésin, sa directrice générale, les membres de la section se sont rendus à la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) à Bobigny. Opérateur de protection sociale du monde agricole, la MSA intervient sur le champ vaste de l'action sanitaire et sociale, de la santé et sécurité au travail, en assurant également des campagnes de prévention. Les 35 caisses locales, portées par des élus sur les territoires, œuvrent au plus près des adhérents.

Les interventions et les échanges avec l'équipe de direction ont permis de dresser un état des lieux complet des missions, de l'organisation et des moyens de la MSA. La présentation des orientations du plan stratégique 2030, les initiatives récentes prises en matière d'action sanitaire sociale et santé au travail, l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, ou le soutien à des projets locaux de cohésion territoriale, ont illustré les enjeux prioritaires de l'établissement. À travers ses actions, la MSA constitue, en période de transition, un partenaire essentiel de l'agriculture.

Avec ce même souci de rencontre de terrain, la cinquième section a porté une attention particulière à l'actualité de l'enseignement supérieur agricole. En Île-de-France celui-ci s'intègre dans des dynamiques de site très fortes et en rapide évolution, sur Saclay et Maisons-Alfort. Ces visites ont été l'occasion d'en prendre la mesure.

Le campus de Saclay constitue depuis 2023 la principale implantation d'AgroParisTech au niveau national.

Sous la conduite de Laurent Buisson son directeur général et de ses équipes, les membres de la section ont pu découvrir ce nouvel environnement de travail. Des équipements technologiques de pointe sont installés dans des bâtiments à l'architecture sobre, conçus pour la formation et la recherche. Des installations

et des salles mutualisées permettent de développer des formations interdisciplinaires de haut niveau. L'école s'est dotée de nombreux plateaux technologiques partagés avec des entreprises, au service d'une recherche finalisée et pour l'innovation dans le domaine de l'alimentation. Dans un environnement scientifique en plein développement (grandes écoles, laboratoires de recherche) AgroParisTech peut diversifier ses collaborations interdisciplinaires, notamment autour des nouvelles technologies. Le projet de l'établissement s'inscrit résolument dans l'ambition portée par l'Université Paris Saclay dont l'école est membre.

C'est la même dynamique d'innovation que la section a pu découvrir sur Maisons-Alfort, site historique de l'école nationale vétérinaire d'Alfort. Ses membres étaient accueillis par Renaud Tissier, son directeur adjoint, et par l'équipe de direction. Ils ont découvert un campus où les travaux de restauration et les aménagements contemporains s'allient sans altérer l'esprit des lieux. Aujourd'hui deux cliniques universitaires de pointe, gérées avec efficacité, offrent aux étudiants des conditions d'exercice pratique particulièrement appréciables. L'école dispose de dispositifs d'expérimentation sur modèle très performants. Avec l'Anses, le site de Maisons-Alfort confirme son rôle de pôle d'excellence dans le domaine de la santé animale et alimentaire.

L'enseignement technique a également fait l'objet d'une attention particulière de la section. Une délégation (collège de la section) s'est réunie sur le campus de Brémontier-Merval, l'un des cinq sites de l'EPLEFPA de Seine-Maritime. Avec près de 1000 élèves à l'échelle départementale, l'établissement propose une très large palette de formations, et rayonne dans son recrutement au-delà des limites régionales. Accueillie par l'équipe de direction, la délégation a pu visiter une exploitation laitière autonome et économe de 160 ha dont 12 ha de vergers, s'appuyant sur un système 100% à l'herbe en agriculture biologique, et valorisant sa production sous trois AOP, grâce à deux ateliers de transformation (laiterie, cidrerie). Les expérimentations conduites sur la ferme permettent de produire des références et d'accompagner ainsi la transition écologique de l'agriculture.



INTERVIEW

Benoit Bonaimé,
directeur général de l'enseignement et de la recherche
(DGER)

Pour la DGER, le CGAAER joue un rôle majeur en matière d'expertise et de prospective

Quels sont les domaines de compétence de la DGER ?

La DGER a la responsabilité des politiques en matière de formation et de recherche dans le périmètre de responsabilité du ministère. Elle pilote l'enseignement agricole, un dispositif riche de plus de 800 établissements qui forme de la 4^e aux niveaux ingénieur et vétérinaire. Partout sur le territoire national, ce système éducatif, le deuxième de France, prépare 217 000 élèves, étudiants et apprentis à près de 200 métiers du vivant : agriculteur, éleveur, jardinier paysagiste, vétérinaire, viticulteur, aide à la personne et animateur en milieu rural, ingénieur agronome, chargé de protection du patrimoine naturel, responsable qualité en agroalimentaire... Ce dispositif d'enseignement est riche d'établissements publics et privés sous contrat. Aujourd'hui ce sont près de 60% des agents publics du ministère qui sont engagés dans cette mission. La DGER définit et anime également la politique de recherche, d'innovation et de développement dans le champ de compétences du ministère. Elle soutient l'innovation, notamment à travers la coordination du plan national de développement agricole et rural, financé par le compte d'affectation spéciale de développement agricole et rural, et

la mobilisation des établissements d'enseignement agricole, des organismes de recherche et des instituts techniques agricoles et agro-industriels.

En matière de recherche, elle assure la coordination de la recherche agronomique française, en premier lieu en tant que co-tutelle de l'INRAe, un acteur majeur au niveau mondial de la recherche dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, et en assurant, en lien avec le ministère en charge de la recherche, le positionnement des priorités françaises au niveau européen et international.

Quels sont les enjeux de la DGER pour l'année à venir, et à plus long terme ?

Le premier grand enjeu est de consolider notre souveraineté alimentaire en assurant le renouvellement des générations d'actifs dans les secteurs agricoles et agroalimentaires et en préparant chacune et chacun à relever le défi de la production et des transitions agroécologique et climatique. La loi d'orientation en cours d'examen pose un cap clair pour 2030 : +30% d'apprenants dans l'enseignement technique agricole, +30% d'ingénieurs formés et +75% de vétérinaires. Ce cap

c'est celui d'un renouvellement des générations en agriculture et d'un renforcement du maillage vétérinaire. Cela requiert la mobilisation de tous, enseignants, chercheurs, professionnels des filières agricoles, collectivités, associations, citoyens, y compris les plus jeunes. Nous connaissons d'ores et déjà une hausse de 7% des effectifs en cinq ans, après une décennie de déclin. Pour cette année, cette hausse représente 2000 jeunes en plus dans l'enseignement technique en voie scolaire. L'enjeu est de tenir ce cap tout en continuant à être une école de la réussite. Les résultats aux examens nationaux sont, chaque année, notoirement plus élevés que la moyenne nationale. Il en est de même pour le taux d'insertion professionnelle pour tous nos diplômes. Cette réussite, qu'il faut préserver, c'est le fruit d'une culture pédagogique fondée sur des enseignements concrets et pluridisciplinaires, tout en offrant une très grande ouverture culturelle, internationale et sportive à chaque apprenant. Enfin, l'enseignement et la recherche ont un rôle crucial à jouer pour développer les connaissances et les compétences qui permettront d'assurer production et transitions agroécologique et climatique. Notre mission est en effet d'accompagner les professionnels dans les défis qui sont les leurs par l'innovation et de préparer de futurs professionnels capables de s'adapter et de penser «système», notamment pour répondre au défi du changement climatique. Le renforcement de la compétitivité et l'accélération des transitions agroécologique et climatique trouvent des réponses dans les politiques économiques et commerciales mais aussi dans une politique de formation et d'innovation.

Quels sont les travaux du CGAAER en 2024 qui ont participé à votre réflexion ?

Pour réaliser les défis et priorités qui sont ceux de l'enseignement et de la recherche agricoles, nous devons toujours travailler sur l'attractivité des métiers qui sont les nôtres. Notre première ressource à la DGER ce sont les femmes et les hommes qui forment, innovent, conseillent sur tout le territoire, dans tous les établissements. Les travaux du CGAAER sur l'attractivité des métiers et sa participation continue dans les concours ou jurys illustrent bien son rôle essentiel en matière de ressources humaines. Puisque nous développons des politiques de temps long, le CGAAER joue un rôle majeur en matière de prospective. Il a par exemple été chargé d'une mission d'étude sur la démographie vétérinaire ainsi que sur l'opportunité et la faisabilité d'ouvrir une nouvelle école vétérinaire en France. La mission a permis de faire une analyse prospective à 10 ans des besoins en vétérinaires. Dans le même ordre d'idée, la mission d'appui à la préfiguration de l'école supérieure de jardin a fourni à l'École Nationale Supérieure de Paysage, une réflexion sur la mise en œuvre d'une formation en L3 et d'un diplôme porté conjointement par plusieurs établissements tout en proposant des modalités de gouvernance originales.

Nous pilotons le dispositif le plus conséquent du MASA, tant en emplois qu'en structures. Aussi, nous mobilisons l'expertise du CGAAER sur l'évolution des structures, comme récemment sur le GIP «Préférence formation», ou sur la robustesse de ses processus de pilotage, comme le travail conduit avec l'InstitutAgro en 2024.

Enfin, la collaboration du CGAAER dans les travaux préparatoires de la loi d'orientation a été particulièrement précieuse. Trois membres ont été mobilisés comme référents en appui aux co-présidents des groupes de travail mis en place pour cette concertation : orientation et formation ; installation et transmission ; adaptation et transition face au changement climatique.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis du CGAAER ?

Nos actions ont une vocation interministérielle (éducation nationale, enseignement supérieur, transition écologique, travail...) et nécessitent d'être présents dans tous ces secteurs. Les travaux du CGAAER par cette interaction des thématiques nous apportent une vision intégrée. Les missions inter-inspections apportent aussi pour cette raison une grande plus-value. Le CGAAER a un rôle déterminant pour nous, sur au moins trois plans : premièrement, évaluer les politiques publiques conduites, dit simplement nous donner un retour sur notre action, deuxièmement, soutenir un écosystème diversifié de structures de formation et d'innovation qui maille le territoire, dit autrement sécuriser le présent, et enfin nous aider à fixer des mires, des jalons à 5 et 10 ans, c'est à dire nous aider à concevoir les politiques de demain.

Quelle évolution pour « Préférence », le réseau des établissements publics agricoles dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage ?

Créé il y a 20 ans à l'initiative de la DGER afin de développer la formation ouverte et à distance, le réseau « Préférence formation » a évolué en 2019 vers un complexe d'enseignement agricole dénommé Préférence, réseau national des EPLEFPA (Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles) dédié à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage (FPC-A). Si les outils et méthodes développés par l'équipe d'animation de Préférence au fil des années ont permis de belles réalisations, le fonctionnement actuel a également montré ses limites, par une lourdeur ressentie par certains établissements et par l'incapacité à se saisir de commandes ou d'opportunités nouvelles. Les transformations du paysage de la formation professionnelle et de l'apprentissage induites par la loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel n'ont pas été suffisamment prises en compte lors de la création du complexe, et la gouvernance de la structure a souffert d'un manque d'investissement des membres élus et d'une difficulté de management de l'équipe d'animation.

Pour autant, les EPLEFPA et la DGER expriment le besoin d'un dispositif d'appui cohérent, agile et permanent articulant les échelles locale, régionale et nationale, afin de créer les conditions favorables à l'activité des CFPPA-CFA sur un marché concurrentiel. Il s'agit en effet de concevoir et de commercialiser collectivement un ensemble de dispositifs de formation cohérents avec le cadre donné par la loi de 2018. Pour ce faire, l'entretien et le développement de relations avec les acteurs professionnels nationaux sont indispensables. La mission a fait le constat d'un besoin fort de

réseau mais également d'une inadéquation entre le fonctionnement actuel de celui-ci et les enjeux de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

Trois scénarios ont alors été envisagés et présentés au commanditaire. Le premier, dénommé « minimalisme et renoncement » consiste à dissoudre Préférence sans mise en œuvre d'un réseau national de FPC-A. Le second, dénommé « animation nationale institutionnelle », consiste à dissoudre Préférence en mettant en place une animation nationale institutionnelle. Le dernier, dénommé « la renaissance, si... » consiste en une refondation de Préférence, dans sa structure actuelle ou via un Groupement d'intérêt public (GIP). Ces scénarios ont été présentés au commanditaire, la DGER, ainsi qu'au comité exécutif et à l'équipe d'animation de Préférence. D'un commun accord, les représentants de Préférence et la DGER ont opté pour le troisième scénario, le seul à même de répondre aux enjeux identifiés, bien que nécessitant un investissement conséquent de l'ensemble les acteurs.

Plus précisément, il a été décidé de dissoudre l'actuel complexe et de mettre en place un GIP à compter du 1^{er} janvier 2026 qui sera mieux à même de répondre au besoin précis. Le rôle de préfigurateur de ce GIP a été confié à un directeur d'EPLEFPA et, au regard de l'expertise acquise, la DGER a de nouveau sollicité la mobilisation du CGAAER pour une mission d'expertise et un conseil. Jusqu'en juillet 2025, un inspecteur général accompagne le préfigurateur du GIP et la DGER en apportant son expertise et son appui sur tous les aspects du projet.

Accroître l'efficacité et l'efficience de l'action publique

Le CGAAER est également sollicité pour veiller à l'amélioration de l'action publique et à la mise en œuvre des grandes priorités gouvernementales transversales (égalité des droits, handicap et inclusion, emploi et promotion de la langue française) dans le champ de compétences du ministère en charge de l'agriculture. Cela passe par une réflexion sur la simplification administrative et par la modernisation des outils utilisés. Cela passe aussi par les agents publics et donc par le renouvellement des générations au sein de l'administration.





Moderniser l'action publique : le numérique, un outil multifacette

S'il a longtemps été vu comme un simple outil de dématérialisation des procédures administratives, permettant l'accès aux droits dans les territoires les plus éloignés des centres administratifs, le numérique est désormais appréhendé comme un levier de transformation des organisations, de refonte de l'action publique et de redéfinition de sa gouvernance.

La section 6 «Gestion publique et réforme de l'État» a consacré 4 séances de travail aux impacts du numérique, dans ses différentes modalités, sur l'action publique : deux ont traité des start-up d'État, une des réseaux sociaux et la dernière des données. Le groupe de travail sur la réforme de l'État a fait, en outre, de l'intelligence artificielle (IA) son thème de réflexion 2024-2025.

Les échanges ont fait émerger quatre enjeux majeurs, qu'il conviendra de prendre en compte dans le cadre des missions qui nous seront confiées.

L'innovation ne vise pas à valider le recours à un outil mais à résoudre de façon programmatique un besoin utilisateur clairement identifié, que cet utilisateur soit un citoyen, ou un agent public dans l'exercice de ses missions. Elle ne naît pas d'un saut technologique. Centrée sur l'usage et l'usager, l'innovation suppose de définir, expérimenter, tester puis valider et améliorer en continu. C'est la démarche même des start-up d'État :

identifier un besoin, choisir un périmètre pour lancer la première version d'un service, puis tester avec de vrais utilisateurs afin d'améliorer ce qui doit l'être et abandonner l'inutile, voire le projet lui-même si l'essai n'est pas concluant.

Les utilisateurs doivent être associés aux différentes étapes du processus d'innovation : lors de l'expression du besoin, lors de la définition de la réponse et lors de l'évaluation du produit. Cette démarche s'apparente ainsi, mais dans une approche plus large, à la méthode agile utilisée en ingénierie logicielle, à laquelle elle s'adosse pour développer les outils technologiques correspondants. Cela doit donc conduire l'administration à développer les approches de co-construction des services publics et de ses outils. Il ne s'agit plus tant d'accompagner la transformation mais de la penser, dès l'origine, avec l'utilisateur final en faisant un acteur à part entière afin de faciliter le déploiement de nouvelles solutions dans l'environnement existant.

Le numérique fait évoluer les lignes de partage entre vie professionnelle et vie privée, administration et administrés, secteur public et secteur privé. Les réseaux sociaux ont amplifié ce phénomène qui est apparu dès le développement de la messagerie électronique et s'est développé avec les extranets. Cette démarcation de plus en plus floue fait naître de nouveaux services. Les échanges directs des administrés

L'intelligence artificielle : un levier stratégique pour le ministère

L'intelligence artificielle (IA) est un levier stratégique pour optimiser l'efficacité des services publics. L'IA regroupe un ensemble de technologies capables de simuler des fonctions humaines telles que la compréhension du langage, la production de contenus et la prise de décision.

Le CGAAER a produit un rapport en novembre 2024 qui formule des recommandations précises pour accompagner l'intégration de l'IA au ministère. À cette fin, le MASA devrait d'abord définir une doctrine de la donnée robuste fondée sur la connaissance et la qualité des données

qu'il utiliserait en IA. Il devrait adopter ensuite une démarche centrée sur ses agents qui passerait par une formation structurée en trois volets : acculturation générale, formations techniques adaptées aux métiers, et parcours avancés pour les spécialistes. Un dispositif de recrutement devrait également être mis en place pour constituer une équipe dédiée à l'IA dès 2025.

Parallèlement, le MASA devrait optimiser toutes les sources de financements possibles au niveau national pour mettre en œuvre des preuves de concept et les passer à l'échelle une

fois validées. Une gouvernance robuste et un cadre éthique seraient également cruciaux pour réussir une intégration de l'IA transformatrice, au service des politiques publiques à destination des agriculteurs et IAA, ainsi que des femmes et des hommes qui y œuvrent. Une feuille de route, définie en concertation avec les agents, devrait guider et présenter l'ambition que se fixerait le MASA.

Enfin, le MASA devrait coordonner, à un haut niveau, les initiatives d'IA de tous ses opérateurs pour jouer un rôle-clé d'alignement de son écosystème sur la stratégie ministérielle.

entre eux, qu'il s'agisse, par exemple, de l'aide au remplissage d'un formulaire ou de l'information relative à la fermeture, sont autant d'appuis au service public. Si l'ouverture d'un compte sur un réseau social demeure une démarche individuelle, les réseaux sociaux à visée professionnelle transforment la communication institutionnelle (rediffusion d'informations institutionnelles par les agents), font évoluer les modes de recrutement de l'administration (devenue «chasseuse de tête»), renforcent la concurrence avec le secteur privé et mettent à mal les modules «compétences» des systèmes d'information des ressources humaines, jugés souvent trop lourds à alimenter au regard de la mise à jour en deux clics d'un *curriculum vitae* en ligne à l'audience instantanément plus importante. Ils élargissent également, ce qui peut sembler paradoxal, la sphère publique : les messages émis par les agents publics, y compris à titre personnel, y sont soumis à l'obligation de réserve. L'accès du grand public à des outils à la pointe de la technologie accélère leur pénétration au sein de l'administration. L'usage de l'IA au sein des services administratifs a souvent été introduit à l'insu des hiérarchies. L'administration doit

donc décloisonner son approche, ne plus penser en termes d'autorisation ou d'interdiction mais d'encadrement, de formation, d'orientation et d'optimisation des pratiques. En un mot, elle doit se penser dans son environnement extérieur.

Enfin le numérique permet de capter et de conserver un nombre considérable de données de toute nature qui sont, en dehors des process auxquelles elles servent, une matière première susceptible de susciter de nouveaux services, internes ou externes à l'administration. Ainsi la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) considère-t-elle de manière constante que sont des documents administratifs existants au sens du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA), ceux qui sont susceptibles d'être obtenus par un traitement automatisé d'usage courant. Le concept de «donnée», les droits de propriété et d'accès qui s'y appliquent, l'hébergement de ces ressources sont autant d'enjeux que l'administration doit bien maîtriser pour maximiser l'éventail de services qu'elles permettent dans le respect des règles de sécurité.



INTERVIEW

Anthony Contat,
membre du bureau national de l'Association
nationale des DRH (ANDRH),
président de l'ANDRH Rhône-Ain,
DRH du Groupe AKTID



Comment décririez-vous les attentes de la génération Z sur le plan professionnel ?

Les jeunes de moins de trente ans expriment un besoin de transparence important. Ils souhaitent avoir accès à toutes les informations stratégiques et organisationnelles de l'entreprise. Ils veulent comprendre leur rôle et comment ils peuvent contribuer à la performance globale. Ils attendent des retours réguliers sur leur travail, qu'ils soient positifs ou négatifs, afin d'apprendre et de s'améliorer continuellement. La génération Z est très attachée à la flexibilité et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Ces jeunes aspirent à un mode de travail qui leur permette de concilier leurs engagements professionnels avec leurs aspirations personnelles. Le télétravail, par exemple, est une option qu'ils apprécient, mais ce n'est pas la seule. Ils recherchent avant tout la possibilité de choisir et d'adapter leur organisation de travail à leurs besoins. Ils veulent décider de ce qui est bien pour eux.

Vous avez souligné que la génération Z exprime des attentes différentes de celles des générations précédentes. Pouvez-vous nous expliquer ce qui motive principalement cette génération dans le choix d'un emploi ?

La génération Z accorde une grande importance à la notion de sens dans le travail. Ces jeunes veulent s'investir dans des projets qui correspondent à leurs valeurs et qui ont un impact positif sur la société ou l'environnement. Ils sont également sensibles à la culture d'entreprise et recherchent un cadre de travail inclusif et bienveillant, où ils peuvent se sentir valorisés et s'épanouir. La reconnaissance de leur propre valeur est essentielle. La rémunération et les avantages sociaux sont importants, mais ils ne sont pas les seuls critères de motivation.

Quels sont les appétences professionnelles de la nouvelle génération ?

La génération Z a grandi dans un contexte marqué par les crises et l'essor du numérique. Comment ces facteurs ont-ils influencé leurs attentes et leurs comportements sur le lieu de travail ?

Les contextes socio-économique et technologique dans lesquels la génération Z a évolué a profondément façonné sa vision du monde et du travail. Les crises politiques, environnementales et économiques ont pu créer un sentiment d'instabilité, qui se traduit par une préférence pour les expériences de court terme et une certaine méfiance envers les engagements à long terme. Pour eux, le CDI n'est plus le Graal. L'essor du numérique a également joué un rôle majeur. La génération Z a grandi avec Internet et les nouvelles technologies. Elle est habituée à l'immédiateté, à la rapidité et à l'accès facile à l'information. Cela se reflète dans ses attentes professionnelles : elle recherche un environnement de travail dynamique, stimulant et connecté. En lien avec l'immédiateté, les jeunes aspirent à une évolution rapide de leur situation professionnelle.

Comment les organisations peuvent-elles accompagner au mieux ces jeunes talents dans leur évolution professionnelle ?

La génération Z est avide d'apprentissage et de nouvelles expériences. Les organisations doivent donc proposer des programmes de formation et de mentorat adaptés à leurs besoins et à leurs aspirations. Il est important de leur donner des responsabilités et de les impliquer dans les projets, afin de favoriser leur développement et leur engagement. Les organisations peuvent également encourager la mobilité interne pour permettre à ces jeunes talents de développer leurs compétences et de progresser dans leur carrière.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les organisations pour répondre aux attentes de la génération Z ? Et quelles solutions peuvent-elles mettre en place ?

L'une des principales difficultés réside dans la conciliation entre la flexibilité et l'individualisation demandées par la génération Z et les besoins de l'organisation. Il peut être complexe de gérer des collectifs de travail tout en répondant aux aspirations individuelles de chaque collaborateur. Pour répondre à ces défis, les organisations doivent repenser leurs modes de fonctionnement et leurs politiques RH. Cela passe par une communication transparente, une organisation du travail flexible, des opportunités de développement professionnel et personnel et une attention particulière portée à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le secteur public connaît des difficultés pour attirer et retenir les talents de la génération Z. Quelles solutions pourraient être mises en place pour renforcer l'attractivité de la fonction publique auprès de cette génération ?

L'image parfois associée à la lenteur et à la complexité des processus administratifs peut ne pas correspondre aux attentes de la génération Z pour qui il faut que les choses aillent vite. La fonction publique doit évoluer pour rester attractive. Cela passe par une communication plus moderne et plus offensive, qui mette en avant la diversité des métiers et les opportunités de carrière offertes, sans oublier l'intérêt général. Il faut travailler l'argumentaire autour des valeurs et du sens. Les nouvelles technologies peuvent permettre de moderniser l'image de la fonction publique. Enfin, comme évoqué précédemment une attention particulière est à accorder aux conditions de travail et aux perspectives d'évolution.

En conclusion ?

Pour conclure, je pense qu'il ne faut pas non plus être dogmatique. Même s'il s'agit d'une tendance, tous les jeunes de la génération Z sont différents et certains partagent des attentes communes à celles des générations antérieures. Il est important d'être attentif aux aspirations de chacun et de chercher à y répondre, dans l'intérêt des individus et de l'organisation elle-même. Il ne faut pas avoir peur de ces changements. Par ailleurs, je ne crois pas qu'il y ait tant de différences entre le secteur privé et le secteur public. Les deux ont des atouts à faire valoir.



Réinventer l'attractivité des métiers : un enjeu majeur pour le ministère

Face à un marché de l'emploi toujours plus concurrentiel, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) doit relever un défi crucial : attirer et fidéliser les talents. Deux rapports récents, l'un consacré à l'ensemble des métiers du MASA et l'autre spécifique à l'enseignement agricole, dressent un constat convergent et proposent des pistes d'amélioration.

Les difficultés de recrutement ne sont pas nouvelles, mais elles s'accentuent ces dernières années. Les candidatures aux concours, autrefois abondantes, diminuent significativement depuis 2020. Le taux de couverture des postes ouverts¹ est en baisse. Les recrutements dans certains métiers (inspecteurs de santé publique vétérinaire, enseignants d'agro-équipement...) souffrent d'une pénurie criante. Ce phénomène est accentué par une perception dégradée de la fonction publique, considérée comme rigide, peu adaptée aux attentes des jeunes générations et peu rémunératrice. Certains métiers, comme celui d'enseignant, souffrent d'une image professionnelle en déclin. Les jeunes professionnels, plus enclins à rechercher un équilibre entre vies personnelle et professionnelle, jugent le statut de fonctionnaire parfois contraignant, voire incompatible avec leur aspiration à l'autonomie.

Par ailleurs, l'image de l'agriculture et de l'agroalimentaire, souvent associée à des représentations négatives telles que la pollution ou les conditions de travail difficiles, agit comme un frein à l'attractivité des métiers liés à ces secteurs. Cette perception impacte directement l'enseignement agricole, mal connu du grand public et parfois sous-valorisé.

Pour inverser cette tendance, les rapports recommandent une refonte profonde des stratégies de recrutement et de communication. Le MASA doit s'éloigner d'une approche administrative pour adopter une posture plus offensive, en s'appuyant sur une communication ciblée et moderne. Les jeunes générations,

ultra-connectées, exigent des mécanismes de recrutement rapides et accessibles. Une stratégie claire et unifiée, articulée autour de valeurs sociétales fortes comme la durabilité et l'intérêt général, pourrait contribuer à réhabiliter l'image du ministère employeur.

L'une des recommandations majeures consiste à simplifier les procédures administratives et à déconcentrer les recrutements. Dans un contexte où le recrutement contractuel devient une nécessité structurelle, le MASA doit adopter une doctrine claire pour s'adapter au marché de l'emploi. Cela implique également une meilleure valorisation des parcours de carrière, en intégrant davantage de flexibilité dans les mobilités et en réformant les concours pour les rendre accessibles à des profils variés, y compris en cours de carrière.

Pour l'enseignement technique agricole, la revalorisation salariale et l'amélioration des conditions de travail sont des priorités absolues. Les enseignants contractuels, qui représentent aujourd'hui près de 28 % des effectifs, doivent bénéficier de contrats pluriannuels afin de stabiliser leur situation.

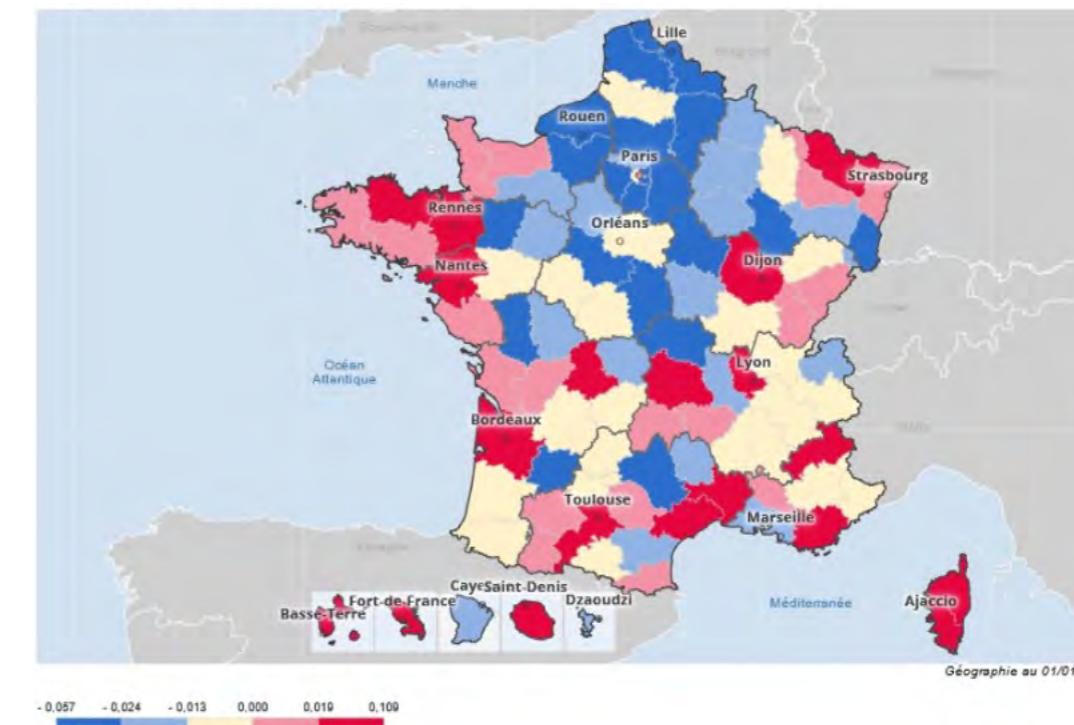
Enfin, les rapports insistent sur la nécessité d'une politique ambitieuse de communication employeur. Faire évoluer l'image de ces métiers passe par des campagnes régulières et structurées, valorisant les missions et les opportunités offertes. Pour l'enseignement agricole, il s'agit notamment de mieux faire connaître les atouts de cette filière, comme son ancrage territorial et son excellent taux d'insertion professionnelle.

L'attractivité des métiers du MASA repose sur une transformation systémique, combinant modernisation des processus, revalorisation des carrières et renforcement de l'image publique. Ces efforts concertés, s'ils sont menés avec ambition et cohérence, permettront d'attirer les talents prêts à relever les défis de demain dans les secteurs essentiels dont le ministère est en charge.

1. Pourcentage de postes pourvus à l'issue du processus de recrutement

Attractivité par département

La carte représente les départements recevant le plus de candidatures par poste ouvert. Les départements en rouge sont les plus attractifs.



Simplifier : une nécessité pour une efficience et une accessibilité accrues

La simplification administrative, souvent perçue comme un défi récurrent, est presque aussi ancienne que l'administration elle-même. Elle vise à améliorer le rapport coût/efficacité tout en facilitant à la fois le respect des normes et l'accès aux droits.

Si la simplicité et de bonnes pratiques doivent guider la conception des lois, règlements et procédures dès l'origine, la simplification est un processus nécessairement continu. Les politiques publiques évoluent, leurs périmètres se chevauchent et de nouveaux enjeux émergent (cf. encadré « Simplification du cadre législatif et réglementaire applicable aux cours d'eau »). La pertinence du cadre procédural au regard de l'objectif recherché s'apprécie également à l'usage et les outils à disposition de l'administration changent, ouvrant de nouvelles perspectives pour la simplification.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire met en œuvre des dispositifs pérennes pour évaluer, en amont, l'impact de la réglementation. Le CGAAER

intervient ainsi, avec l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), en appui au Président du Comité de rénovation des normes en agriculture (CORENA), dont l'objectif est de consulter les organisations professionnelles agricoles sur les évolutions réglementaires significatives les concernant dans un souci d'applicabilité, d'expérimentation, de cohérence et de simplicité. Les travaux du CORENA ont porté cette année sur la réduction des émissions atmosphériques occasionnées par les activités agricoles, la gestion de l'eau, la révision des zones vulnérables aux nitrates, la protection des captages d'eau potable et la redevance pour pollution diffuse.

Le Premier ministre a, en outre, lancé le 1^{er} février 2024, le mois de la simplification en matière agricole. Le CGAAER a été associé à l'analyse des 3000 remontées des départements qui ont abouti à un plan d'actions de 44 mesures et chantiers (<https://agriculture.gouv.fr/suivi-des-mesures-en-faveur-des-agriculteurs>). Il a également été chargé de

réaliser un état des lieux des contrôles dans les exploitations agricoles et de leurs suites administratives et pénales avec, pour objectif, de construire un cadre de confiance avec le monde agricole.

Rédigé conjointement avec les inspections des ministères en charge de la justice, de l'environnement et de l'intérieur, le rapport a été publié le 4 décembre 2024. Il s'appuie sur des échanges avec 470 représentants de la profession agricole, administrations et représentants des personnels chargés des contrôles et entendu préfets et autorités judiciaires.

<https://agriculture.gouv.fr/revision-des-procedures-de-controle-et-des-echelles-des-peines-dans-l-objectif-de-construire-un>

Il examine 4 leviers d'action : la pression de contrôle, l'adaptation aux réalités de la profession, l'accessibilité et l'acceptabilité de la norme, la hiérarchie des peines.

Le rapport conclut à la possibilité de tendre vers l'objectif d'un «contrôle unique» par exploitation et par an, sur le périmètre des contrôles programmables, en faisant évoluer l'actuelle coordination départementale en une véritable régulation réalisée sous l'autorité du préfet de département. Deux conditions toutefois : développer un outil informatique *ad hoc* et «embarquer» l'ensemble des administrations chargées des contrôles, ainsi que leurs opérateurs, y compris celles ne relevant pas *stricto sensu* de l'administration territoriale de l'État.

Simplification du cadre législatif et réglementaire applicable aux cours d'eau

À la suite des inondations de l'automne 2023 et de janvier 2024 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, une mission conjointe du CGAAER et de l'IGEDD a analysé le cadre juridique applicable aux travaux d'entretien des cours d'eau. Elle a abordé plusieurs domaines, tels que la loi sur l'eau et sa nomenclature, la préservation des espèces protégées, l'accès effectif aux parcelles pour mener les travaux, et le recours à des dispositifs d'urgence dérogatoires au droit commun.

Le rapport préconise aussi de renforcer la subsidiarité et de fixer les règles des contrôles au plus près du terrain, en mobilisant le pouvoir dérogatoire des préfets et en saisissant l'opportunité offerte par la nouvelle programmation de la PAC d'un dispositif national de contrôle moins centralisé.

Afin de favoriser l'acceptabilité des contrôles, la mission propose d'allonger les délais de préavis, d'engager les démarches qui permettraient d'élargir le droit à l'erreur et d'instituer le principe de contrôles à blanc lors de la mise en œuvre de toute nouvelle réglementation. Les chambres d'agriculture devraient participer plus amplement à la compréhension des normes et contribuer à l'acculturation mutuelle du monde agricole et du monde judiciaire d'une part, et du monde agricole et des contrôleurs d'autre part. Il est important, en effet, de comprendre à la fois le mal-être des agriculteurs et celui des agents des services de contrôle pour redonner, dans un climat de confiance réciproque, du sens aux contrôles.

La mission plaide pour que les parquets définissent dans chaque ressort une politique pénale distinguant ce qui relève des sanctions administratives de ce qui relève du judiciaire. Elle souligne enfin la nécessité de simplifier le déroulement des procédures judiciaires mises en œuvre par les inspecteurs de l'environnement et appelle à une réflexion globale sur la hiérarchie des peines, au vu du nombre foisonnant d'incriminations pénales rarement utilisées.

Les principales recommandations ont porté sur :

- des mises en cohérence de la nomenclature, le relèvement du seuil d'autorisation pour le curage des plans d'eau, l'élimination ou la valorisation des boues issues de curage ;
- la suppression des procédures pour réaliser des interventions figurant dans un programme conçu par une collectivité territoriale et validé par l'État ;
- la sécurisation juridique des interventions d'urgence, pour remédier à des inondations ou en éviter la réitération ;
- comme pour les travaux de débroussaillage, la possibilité de prendre localement des dispositions opérationnelles venant se substituer à des demandes d'autorisation au titre de la préservation des espèces protégées.

PRÉSENTATION DU CGAAER

Le CGAAER

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) assure des missions de conseil, d'expertise, d'évaluation, de prospective, d'audit ou d'inspection contrôle, en appui à la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, dans des champs d'action tels que la souveraineté agricole et alimentaire, l'accompagnement des transitions, les politiques de formation et de recherche, l'approche « Une seule santé » (humain, animal, végétal et environnement), la gestion durable des forêts et les territoires, l'organisation des services. Ses valeurs sont : indépendance, créativité collective, haut niveau de compétences et d'expertise, sens de l'intérêt général et exigence professionnelle.

Le CGAAER est placé sous l'autorité directe de la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire qui le préside.

Le vice-président en assure la direction et le pilotage.

Le CGAAER participe à la conception, à la définition et à l'évaluation des politiques publiques du ministère. Il assiste la ministre dans la conception d'ensemble des politiques et stratégies et lui fournit les éléments de prospective et de réflexion nécessaires. Il réalise, à sa demande, des missions de conseil, d'expertise, de médiation, d'audit et d'inspection et de coopération internationale. Il assiste également la ministre dans la gestion des crises.

Il est l'une des 9 inspections générales ministérielles ou interministérielles.

L'organisation du CGAAER

Le CGAAER comprend les membres (inspecteurs généraux, inspecteurs et inspecteurs adjoints) et un secrétariat général.

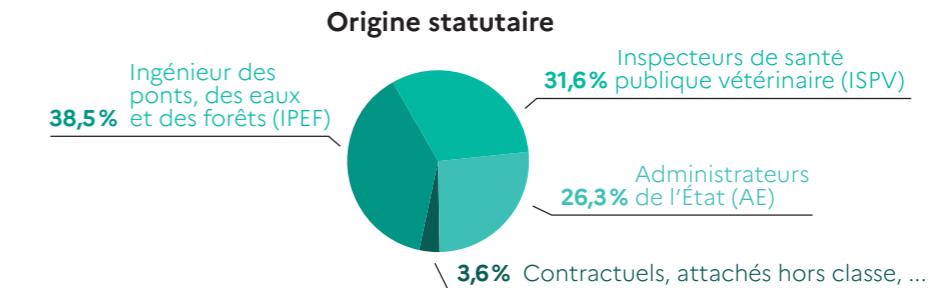
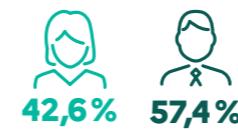
Des femmes et des hommes de divers horizons

► Les membres du CGAAER

Le CGAAER est composé de près de 115 membres, amenés à répondre aux différentes missions confiées. L'acquisition de méthodologies et d'outils nécessaires à l'exercice de nouveaux métiers tels que ceux de l'audit, de l'évaluation des politiques publiques ou de conseil est garante de la qualité des travaux

conduits au sein du CGAAER. Régulièrement adapté, le programme de formation du CGAAER mobilise des formateurs internes pour la transmission des savoirs et des savoirs faire, en complément de formations délivrées par des intervenants extérieurs. Un socle de formation commun est suivi par l'ensemble des membres dès leur arrivée.

Une parité qui progresse



Répartition des inspecteurs et pourcentage d'hommes et de femmes



Répartition des 115 postes

| Situation au 31/12/2024 | Répartition par genre | | Répartition par statut | | | | | |
|-------------------------|-----------------------|-----------|------------------------|---------------|------------|---------------------------|-----------|-----------|
| | Homme | Femme | Autres corps d'origine | Autre origine | Attaché HC | Administrateurs de l'Etat | IPEF | ISPV |
| Inspecteur général - G1 | 59 | 37 | 1 | 1 | | 25 | 37 | 32 |
| Inspecteur - G2 | 4 | 10 | 1 | | 1 | 4 | 5 | 3 |
| Inspecteur adjoint - G3 | 2 | 2 | | | | 1 | 2 | 1 |
| IGA 1 | 1 | | | | | | | |
| Total | 66 | 49 | 2 | 1 | 1 | 30 | 44 | 36 |

Postes occupés précédemment par les 27 derniers arrivants

| Arrivées 2023-2024 | Statuts des arrivées | Origines des arrivées |
|--------------------|--|---|
| G1 13 | 2 AE, 4 IGPEF, 5 IGSPV, 1 autre origine, 1 autre corps d'origine | MASA (5), INRAE (2), OFB Auvergne-Rhône-Alpes, Chambre d'agriculture, Min Intérieur, AFD Pakistan, Ag Alim Elevage, Dir Travail |
| G2 11 | 1 attaché, 2 IGPEF, 1 IGSPV, 4 ICSPV, 1 IAE, 1 autre origine | MASA (2), Agence Eau, ASP Limoges, DDPP Vienne, Parc naturel Narbonne, PM, Cour des comptes, ENSV-FVI, Préfecture Pas-de-Calais |
| G3 3 | 1 ISPV, 1 ICPEF, 1 AE | MTES, MASA |



INTERVIEW

**Marie Luccioni,
inspectrice du CGAAER**

Quels sont vos impressions un an après votre arrivée au CGAAER ?

Quel a été votre parcours avant d'arriver au CGAAER ?

Après mes études d'ingénierie agronome, ayant toujours voulu servir l'intérêt général, j'ai préparé les concours pour devenir inspectrice de la santé publique vétérinaire. J'ai rejoint la direction générale de l'alimentation en 2010 et y ai mené l'ensemble de mon début de carrière. J'ai eu la chance d'occuper des fonctions très diverses.

J'ai été impliquée dans des thématiques cruciales telles que la santé et la protection des végétaux, avec une attention particulière portée aux enjeux de la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, ou encore la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire. Cette expérience m'a permis d'acquérir une expertise technique en matière de politique publique de la sécurité sanitaire et de protection de l'environnement, avec un volet important de gestion de crises sanitaires dans le domaine agricole et agroalimentaire. Mes six dernières années ont complété ce parcours en tant que cheffe de la mission de valorisation des orientations stratégiques auprès du directeur général, enfin en tant que sous-directrice adjointe en charge notamment du pilotage des moyens et des services déconcentrés. Sur ce dernier poste, avec mes équipes, nous

avons notamment participé à la mise en place de la stratégie vaccinale contre l'influenza aviaire ou encore au déploiement de la réforme de la police sanitaire unique.

Quelles étaient vos motivations pour rejoindre le CGAAER ?

Je souhaitais m'ouvrir à l'ensemble des politiques publiques portées par le ministère ou l'impliquant, et me confronter à d'autres enjeux. M'impliquer à la fois dans la réflexion stratégique et dans l'audit de l'action publique représente à mes yeux une remarquable opportunité de contribuer à la modernisation et à la simplification des politiques publiques agricoles et agroalimentaires. J'ai saisi l'opportunité de la réforme des inspections générales et du premier appel à candidature pour des emplois d'inspecteur. Le CGAAER me permet de m'impliquer dans des missions d'évaluation, d'audit et de contrôle qui nourrissent une réflexion encore plus stratégique, à la croisée des préoccupations politiques et administratives. L'affectation sur des missions de trois à six mois permet de mener une réflexion approfondie sur une politique publique précise, sans être prise dans les urgences d'un quotidien plus opérationnel. Ce rôle me permet également de

participer à des échanges nourris avec des acteurs de divers horizons et de mieux comprendre les interactions entre les différentes échelles de gouvernance, ce qui est pour moi une source d'enrichissement.

Quelles compétences acquises précédemment vous sont utiles et quelles nouvelles compétences y développez-vous ?

Les compétences acquises au cours de mon parcours s'avèrent largement utiles dans mon poste actuel, notamment ma connaissance approfondie du champ institutionnel du MASA et du fonctionnement interministériel. Cette expertise facilite mes allées et venues dans les différentes strates administratives et ma compréhension des tenants et des aboutissants des interactions entre les ministères, ce qui est essentiel dans le cadre de missions impliquant souvent de nombreuses parties prenantes. Sur le plan technique, mes compétences sont solides dans des domaines clés tels que les produits phytosanitaires, la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments. La gestion de projets complexes, comme ma contribution à la mise en place de contrôles aux frontières dans le cadre du Brexit ou le pilotage de la refonte des systèmes d'information de la DGAL, m'a permis de renforcer mes capacités organisationnelles et opérationnelles, compétences directement utiles dans le cadre des missions du CGAAER, telle celle relative à l'intelligence artificielle. En parallèle, mon travail au sein du CGAAER m'a permis de développer de nouvelles compétences, notamment dans le domaine de l'intelligence collective et du travail d'équipe dans des logiques horizontales. J'ai appris à

collaborer plus étroitement avec des pairs, à échanger des idées et à co-construire des solutions dans des environnements complexes et multidisciplinaires. Ce type de collaboration, en dehors des silos institutionnels, enrichit ma capacité à analyser des problématiques sous des angles variés et à proposer des solutions adaptées. De plus, j'ai affiné mes compétences en analyse de sujets complexes et en traitement de nouveaux enjeux, avec une attention particulière portée aux missions interministérielles, où la diversité des approches et des acteurs demande une capacité d'adaptation et une vision globale.

Quelle mission vous a particulièrement marquée ?

Chaque mission depuis mon arrivée est forte d'enseignement. La mission relative au déploiement du Plan d'anticipation du retrait des substances actives (PARSADA) m'a particulièrement marquée en raison de sa portée stratégique pour les agriculteurs et de son importance pour les années à venir. En effet ce plan doit apporter une réponse concrète aux enjeux de la souveraineté alimentaire et de la transition agroécologique. Cette mission, réalisée en trinôme, nous a permis d'accompagner les filières agricoles, telles celles des grandes cultures, de la vigne, des outre-mer, de la châtaigne et des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), etc. L'une de nos principales contributions a consisté à participer à l'élaboration de plans d'action spécifiques pour ces filières, et à la sélection de projets innovants visant à développer des alternatives aux substances actives qui seront progressivement interdites à moyen et long terme. Cette mission illustre l'importance d'un travail collaboratif pour

accompagner les transitions nécessaires dans ces secteurs et garantir la durabilité de l'agriculture tout en préservant les intérêts économiques et environnementaux.

Quelles particularités du fonctionnement du CGAAER vous tiennent particulièrement à cœur ?

Le CGAAER est marqué par une approche fondée sur l'intelligence collective. Les groupes de travail, les sections et les assemblées générales sont des espaces privilégiés où cette approche collaborative prend toute sa dimension. J'apprécie particulièrement la capacité du CGAAER à mobiliser les compétences diversifiées de ses membres pour traiter des sujets complexes, souvent au carrefour de plusieurs thématiques, et à fédérer des contributions variées au sein de ses instances. Le travail en collaboration avec les inspections générales d'autres ministères est lui aussi très intéressant et très enrichissant. Cette dynamique de partage d'expertises et de compétences entre pairs est, à mon sens, cruciale pour relever les défis multidimensionnels auxquels le secteur agricole et agroalimentaire se trouve aujourd'hui confronté.

Organes du CGAAER

► Le secrétariat général

Le secrétariat général, qui compte 13 agents, assure le soutien opérationnel, logistique et technique des missions ainsi que la gestion des ressources humaines. Il comprend le bureau des missions, et le bureau des affaires générales. L'organisation du secrétariat général est conçue pour appuyer et faciliter la vie des missions réalisées par le CGAAER, tout en s'assurant du cadre défini en matière de procédures et de formalisme.

► Un collectif engagé

Le Vice-Président réunit 10 fois par an, en assemblée générale, l'ensemble des membres du CGAAER pour débattre des orientations stratégiques et du fonctionnement du CGAAER, ou de thématiques à fort enjeux pour le ministère et faisant souvent intervenir des personnalités extérieures. De plus, le CGAAER est organisé en sept sections.

SECTION 1

MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE ET D'AUDIT (MIGA)

Elle pilote l'ensemble des missions d'audit, d'inspection et de contrôle confiées au CGAAER.

SECTION 2

ÉCONOMIE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Elle est compétente en matière de politiques publiques visant l'économie des entreprises et des filières agricoles, d'élevage, halieutiques, aquacoles et agroalimentaires, ainsi que de politiques publiques qui y concourent.

SECTION 3

ALIMENTATION ET SANTÉ

Elle est compétente pour les questions relatives à la politique de l'alimentation, à la sécurité sanitaire, à la qualité nutritionnelle et organoleptique des aliments, à la santé et au bien-être des animaux, à la prévention des zoonoses, à la protection des végétaux et à ses effets sur l'environnement.

SECTION 4

FORêTS, RESSOURCES NATURELLES ET TERRITOIRES

Elle est compétente pour les questions relatives à la forêt et au bois, à la nature, à la biodiversité, à l'eau, au milieu marin, et aux risques qui leur sont liés, ainsi qu'à l'aménagement et au développement des territoires ruraux.

Chaque membre est membre de deux sections, l'une à titre principal, l'autre à titre secondaire. Afin d'assurer une veille sur les secteurs d'intervention, d'accroître les connaissances et d'entretenir une culture partagée, les sections réunissent une fois par mois l'ensemble de leurs membres. Ils offrent des moments de réflexion communs. Par ailleurs, divers groupes de travail permettent au sein de chaque section ou de manière transversale d'approfondir certaines thématiques selon une feuille de route et des objectifs définis.

Les présidents de section sont épaulés chacun par un collège de membres pour l'animation, la préparation et le suivi des travaux de la section et une assistante de section.

SECTION 5

FORMATION, RECHERCHE ET MÉTIERS

Elle est compétente pour les questions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'innovation et au développement, à l'emploi et à la protection sociale agricoles, à la formation en lien avec l'évolution des métiers ainsi qu'à la transformation du système éducatif.

SECTION 6 :

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

Elle est compétente en matière de gouvernance publique, d'organisation administrative, de modernisation, d'optimisation des ressources et performances, de simplification et de relations avec les usagers ainsi que de codification.

SECTION 7

INTERNATIONAL, PROSPECTIVE, ÉVALUATION ET SOCIÉTÉ

Elle est compétente pour les questions relatives à la prospective, aux études et à l'évaluation, aux enjeux climatiques, aux enjeux des sciences et techniques pour la société ainsi que pour les questions internationales.

Des groupes de travail thématiques ou transversaux

24 groupes de travail thématiques couvrant l'ensemble des champs de travail du CGAAER (cf. liste ci-contre) se réunissent 3 à 4 fois par an sur une demi-journée. C'est l'occasion pour leurs membres de recevoir des personnalités extérieures afin de débattre avec eux de sujets d'actualité ou de besoins exprimés par les membres.

D'autres groupes permanents sont destinés à travailler sur de sujets plus fonctionnels du CGAAER. Ils sont au nombre de quatre.

- **Le groupe « communication »** a pour mission de définir et mettre en œuvre la politique de communication externe et interne du CGAAER afin de faire connaître l'entité CGAAER, la rendre attractive pour pouvoir recruter les meilleurs experts et renforcer l'échange d'information interne pour promouvoir une culture commune et la cohésion au sein du CGAAER.

- **Le « comité éditorial »** regroupe un correspondant de chaque section et a pour objectif de finaliser les articles de la lettre CGAAER.

- **Le groupe « formation interne »** a pour mission de définir le programme de formation initial des nouveaux arrivants pour leur donner une culture et un référentiel de base commun, et d'identifier les besoins des membres afin d'actualiser leurs compétences techniques (comme l'intelligence artificielle).

- **Le groupe « système d'information »** a pour objectif de préciser la nature et les sources de l'information dont les membres et le personnel administratif ont besoin pour leur activité, d'identifier, et le cas échéant de décrire, les outils et méthodes nécessaires pour accéder à cette information, la mobiliser et la partager.

Liste des groupes de travail par thématiques :

- Inspection
- Responsabilité financière des gestionnaires publics
- Exploitations agricoles et foncier
- Politique agricole commune
- Outre-mer
- Bioéconomie
- Halieutique
- Économie de la distribution et de la restauration
- Économie des IAA et des filières
- Alimentation - Patrimoine et gastronomie
- Santé animale
- Qualité de l'alimentation
- Territoires
- Forêt bois
- Eau
- Agronomie - Sol - Biodiversité
- Enseignement agricole
- Innovation ouverte, recherche et développement
- Social - Travail - Emploi
- Réforme de l'État
- Évaluation des contrats d'objectifs et de performance
- Numérique en agriculture
- International
- Santé des végétaux

Une nouvelle politique de communication avec de nouveaux outils

Lors des travaux de réflexion sur la mise en œuvre au CGAAER de la réforme des inspections générales, il est apparu nécessaire de réformer la politique de communication du CGAAER et de faire évoluer outils de communication afin de mieux faire connaître la structure et la rendre attractive pour de nouveaux talents d'horizon divers.

Il a ainsi été décidé de mettre en place, début 2024, un groupe de travail permanent « communication », placé auprès de la secrétaire générale, avec pour mission la définition et la mise en œuvre de la politique de communication externe et interne du CGAAER.

Les objectifs de la communication du CGAAER reposent sur les grands axes suivants :

- faire connaître l'entité en tant que telle, ainsi que ses travaux : visibilité, valorisation et notoriété accrues ;
- rendre l'entité attractive afin de pouvoir recruter les meilleurs experts ;
- s'appuyer sur les membres du CGAAER, Somme autant d'ambassadeurs vis-à-vis de leurs réseaux ;
- renforcer l'échange d'information interne afin de promouvoir une culture commune et la cohésion au sein du CGAAER.

Fort du constat d'une connaissance imparfaite ou incomplète des missions et du rôle du CGAAER tant au niveau du ministère qu'en

interministériel, le groupe de travail a commencé par développer des outils destinés à présenter le CGAAER. Ainsi une plaquette et une vidéo ont-elles été élaborées avec la collaboration des services de la direction de la communication du ministère.

Une page CGAAER a été créée sur le réseau LinkedIn à l'automne 2024, afin de permettre de publier chaque semaine des posts sur l'actualité de la structure, présenter les derniers rapports publiés sur le site internet du ministère ou encore diffuser les appels à candidature lors de campagnes de recrutement. Grâce au relais assuré par les membres du CGAAER, les abonnements à la page se sont rapidement développés pour atteindre la barre des 1000 abonnés en 4 mois.

Enfin ce rapport annuel d'activité à lui-même fait l'objet d'une évolution par une approche rédactionnelle différente basée sur une alternance d'articles présentant principalement des missions effectuées sur l'année, d'enquêtes qui présentent rapidement en quelques lignes un sujet et d'interviews de membres du CGAAER ou de personnalités externes ayant collaboré avec le CGAAER en 2024.

Des projets de développement de nouveaux outils de présentation des productions du CGAAER sont en cours de réflexion ainsi que des outils de communication interne.

Les activités du CGAAER

Comment rejoindre le CGAAER ?

L'appel à candidatures pour le recrutement des membres du CGAAER sur emploi fonctionnel (inspecteur général, inspecteur, inspecteur adjoint) est ouvert par publication au Journal officiel. Le principal mouvement a fait l'objet d'une publication au printemps pour une prise de poste effective au début du second semestre.

Le comité de sélection est constitué, outre le vice-président du CGAAER, par :

- une personne qualifiée en matière de ressources humaines, extérieure au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

- deux inspecteurs généraux, présidents de section. Une présélection est effectuée à partir du curriculum vitae, de la lettre de motivation et d'un document écrit du candidat, n'excédant pas quatre pages, et présentant une réalisation professionnelle qu'il choisit pour appuyer sa candidature.

Les candidats retenus sont invités à un entretien final avec le comité de sélection. Le comité de sélection propose au ministre une liste de candidats jugés aptes à être nommés dans l'emploi d'inspecteur général, d'inspecteur ou d'inspecteur adjoint.

Fonctionnement du CGAAER

Le CGAAER produit un rapport annuel d'activité et publie une lettre d'information mensuelle « La Lettre du CGAAER ».

Les membres du CGAAER réalisent les missions majoritairement en binôme et régulièrement en équipe interministérielle. L'activité du CGAAER fait l'objet d'une programmation prévisionnelle annuelle validée par la ministre. Elle est complétée par des missions d'urgence dictées par l'actualité : crises de marché, crises sanitaires, politique internationale...

La méthode de travail, garante de la qualité des productions et de l'indépendance du CGAAER

► Déontologie et indépendance

La rigueur et la responsabilité des membres se manifestent dans la conduite des missions et la rédaction des constats et propositions. L'objectivation des constats repose sur des enquêtes et échanges contradictoires. Chaque membre est responsable des rapports qu'il signe, assurant leur indépendance et leur impartialité vis-à-vis des entités contrôlées, évaluées ou conseillées. Les membres doivent être exemplaires en matière déontologique et respecter une charte de déontologie publiée sur le site du CGAAER. Ces dispositions sont rappelées dès l'arrivée des membres via un module obligatoire. Conformément au décret du 9 mars 2022, les membres bénéficient d'une garantie d'indépendance.

► Pluridisciplinarité et croisement des points de vue

Les problématiques soulevées dans les missions confiées au CGAAER sont complexes et nécessitent, pour qu'un constat complet soit dressé, de croiser les points de vue. Aussi les membres mènent-ils systématiquement des entretiens avec les acteurs concernés, tant dans le secteur public que privé, dès la phase de diagnostic et jusqu'à l'élaboration des recommandations. Des déplacements sur le terrain sont également réalisés. Les missions du CGAAER sont également enrichies dans le cadre des missions conjointes avec d'autres inspections. Aussi, en 2024, 35 % des missions d'évaluation et de conseil du CGAAER étaient conjointes.

► Déroulement type d'une mission

Le CGAAER intervient le plus souvent à la demande du Gouvernement pour des missions d'évaluation et de conseil. Les missions débutent par l'explication des besoins et la définition de la méthodologie, formalisées dans une note de cadrage fixant les objectifs avec les cabinets ministériels. Des points d'étape réguliers peuvent être organisés avec les commanditaires et les parties prenantes, notamment les directions d'administration centrale. Le président de la section concernée peut appuyer la mission dans ses investigations. Il assure également une relecture des travaux, soumise au vice-président du CGAAER, avant envoi par ce dernier des livrables au commanditaire.

CGAAER LA FABRIQUE D'UNE MISSION

LES COMMANDITAIRES D'UNE MISSION

Le ministre en charge de l'agriculture, les ministres du Gouvernement ou le Premier ministre

TROIS TYPES DE MISSIONS

Les missions organiques

- audit
- conseil
- évaluation
- inspection

Les missions caractérisées

- médiation et gestion de crise
- expertise nationale ou internationale
- études et prospective

Les missions ou fonctions spécifiques

- présidence ou participation à des jurys
- délivrance de formations
- représentation au sein d'organismes publics ou privés
- missions permanentes particulières

DÉROULEMENT D'UNE MISSION

Fait générateur

- Lettre de commande ministérielle, interministérielle ou du Premier ministre

Constitution de l'équipe

- Appel à candidatures
- Désignation des missionnés par le bureau du CGAAER
- autres inspections

Production du rapport

- Rédaction du rapport provisoire
- Relectures et vérification du respect des normes de qualité
- Validation et transmission au commanditaire du rapport définitif par le vice-président

Déroulé

- Recueil et analyse de la documentation
- Demande d'éléments et analyse des données
- Audition des acteurs concernés
- Investigations sur place et sur pièces

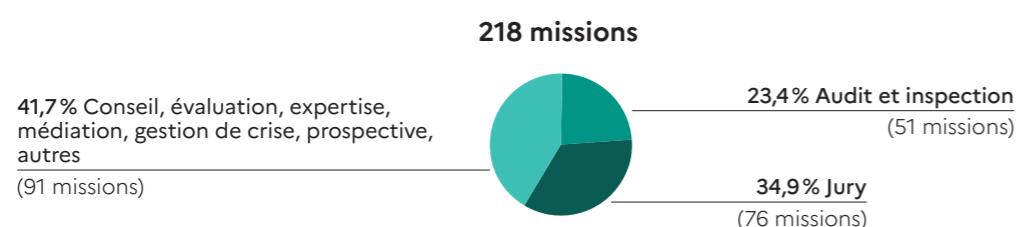
Organisation

- Échanges avec les commanditaires
- Proposition et validation d'une note de cadrage
- Supervision de la mission par le président de section

Diffusion et présentation

- Restitution du rapport au commanditaire
- Mise en ligne des rapports publiables

Les missions en 2024



| Répartition des missions par domaine | Conseil expertise | TOTAL |
|--|-------------------|-------|
| Agriculture | 1 | 1 |
| Alimentation, qualité et sécurité | 6 | 6 |
| Biodiversité, ressources et milieu naturel | 3 | 3 |
| Bioéconomie | | 0 |
| Développement durable des territoires | 7 | 7 |
| Eau et environnement | 4 | 5 |
| Économie et transformations des produits agricoles | 17 | 17 |
| Forêt | 4 | 4 |
| Formation et recherche | 7 | 84 |
| Gestion publique et réforme de l'État | 16 | 32 |
| Pêche | 5 | 37 |
| International | 1 | 1 |
| Santé et protection des animaux et des végétaux | 18 | 18 |
| Territoires | 1 | 1 |
| Travail, emploi et protection sociale agricole | 1 | 2 |



FOCUS

Missions d'audit et d'inspection

→ **L'audit** est une activité exercée de manière indépendante et objective, conduite selon un processus systématique et méthodique généralement défini par des normes, permettant à l'auditeur, à l'issue d'une phase contradictoire :

- d'émettre une opinion objective sur l'aptitude des dispositions mises en œuvre par l'entité auditee pour atteindre ses objectifs ;
- de formuler des recommandations pour améliorer la maîtrise de ses risques.

L'entité faisant l'objet de l'audit peut être une structure, une organisation, un processus, des comptes, un état financier... En pratique, les audits réalisés par le CGAAER portent sur des structures ou des processus.

Le CGAAER réalise deux catégories d'audits :

- l'audit interne, conduit dans le cadre de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI),
- l'audit dit « hors MMAI ».

→ **L'inspection** est une mission diligentée à partir de la présomption d'un dysfonctionnement dans un service. Elle a pour objectif, au moyen d'éléments étayés objectivant le jugement et les conclusions, de se prononcer sur l'absence ou l'existence d'un dysfonctionnement, et dans ce dernier cas, d'en identifier les causes et de le caractériser. Elle se prononce également, le cas échéant, sur une éventuelle imputabilité au service et/ou sur la responsabilité des personnes.

51 missions d'audits et d'inspections



Répartition par domaine

| Domaines | Audit | Inspection | TOTAL |
|--|-------|------------|-------|
| Agriculture | | | 0 |
| Alimentation, qualité et sécurité | | | 0 |
| Biodiversité, ressources et milieu naturel | | | 0 |
| Bioéconomie | | | 0 |
| Développement durable des territoires | | | 0 |
| Eau et environnement | | 1 | 1 |
| Économie et transformations des produits agricoles | | | 0 |
| Forêt | | | 0 |
| Formation et recherche | 1 | | 1 |
| Gestion publique et réforme de l'État | 12 | 4 | 16 |
| Pêche | | 32 | 32 |
| International | | | 0 |
| Santé et protection des animaux et des végétaux | | | 0 |
| Risques naturels et technologiques | | | 0 |
| Société | | | 0 |
| Territoires | | | 0 |
| Travail, emploi et protection sociale agricole | 1 | | 1 |

Domaine d'audit

31,3% Gestion publique et réforme de l'État - 63% FEAMP - 5,7% Autres



INTERVIEW

**Alain Joly,
inspecteur général au CGAAER**

De la ferme au conseil général



Quand un fils d'agriculteur décide de s'engager dans l'action publique, il se tourne naturellement vers les métiers qui le rattachent à la terre. Ainsi, le lycée agricole conduit à l'école d'horticulture, aux sciences du végétal et aux techniques du paysage. Le jeune ingénieur des années 80 découvre l'administration centrale, les politiques publiques et les relations avec les institutions européennes. La mobilité intellectuelle qui caractérise l'ingénieur l'encourage à partager son savoir sur les paysages ruraux avec les étudiants ingénieurs en agronomie. Et la mobilité devient aussi géographique. Elle le conduit vers des territoires nouveaux, des plus arides aux plus humides, mais toujours en développement ou en crise. Quand l'international ouvre aux cultures tropicales, il conduit naturellement vers les régions ultrapériphériques. Les spécificités des territoires ultramarins nécessitent une politique agricole et un délégué ministériel, interface entre départements ministériels, collectivités d'outre-mer, établissements publics et filières agricoles. L'expérience se développe, se partage et se transmet.

Pour un homme de la terre, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, le CGAAER constitue une étape d'enrichissement et d'accomplissement. C'est un espace ouvert sur les filières et les territoires. C'est un écosystème de partage d'expériences. C'est

un environnement d'acquisition de connaissances et de développement d'expertises. C'est un cadre méthodologique et déontologique. C'est un système d'analyses complexes et constructives. C'est un creuset de prospective et d'intelligence collective qui rayonne d'énergie créatrice. C'est un terrain d'exploration des possibles. C'est un champ d'action où s'épanouit l'intérêt général.

Quand les sections jalonnent le parcours

Vouloir rejoindre le CGAAER nécessite de s'interroger sur le pourquoi des sept sections. Choisir deux sections, c'est suivre son intuition et enclencher les transformations nécessaires à la pleine expression de son potentiel. Une carrière caractérisée par l'ouverture au monde, le terrain, l'action, la culture du risque et la résilience conduit à rejoindre des sections complémentaires et à réaliser des missions très diverses.

Ainsi, les problématiques des zones arides et celles des forêts tropicales confrontées aux enjeux du dérèglement climatique m'ont porté vers la section forêts ressources naturelles et territoires. Les problématiques de la gestion quantitative de l'eau, de l'exploitation agricole au bassin, est devenue pour moi un domaine d'expertise combinant état des lieux, diagnostic,

orientation stratégique et plans d'action. Ensuite j'ai élargi mes compétences du grand vers le petit cycle de l'eau. Mes missions interministérielles sont désormais étendues à la gestion qualitative, et en particulier aux pesticides et à leurs métabolites dans les eaux souterraines et de surface.

Depuis 2024, j'ai élargi mon champ de compétences au-delà des nappes phréatiques, des sources, des rivières et des fleuves. J'ai dépassé le trait de côte et mon expérience maritime et de l'économie bleue est aujourd'hui valorisée jusqu'au plus loin de la zone économique exclusive de la France. Pour moi, la section formation, recherche et métiers est aussi riche de l'expérience cruciale du recrutement des sortants d'AgroParisTech, constituant en particulier les futurs cadres supérieurs des ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement. Mes domaines de compétences sont aussi valorisés dans cette section par les expertises des projets financés par le compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural (CASDAR). Mes compétences sont également mobilisées sur le programme d'investissement européen pour l'expertise des projets présentés par les collectivités territoriales dans les domaines de la bioéconomie et des filières agricoles.

Inspection générale et audit, une mission consubstantielle de l'action publique

Les compétences dans les domaines du management, de la gestion financière, du pilotage, de la conduite des actions, du contrôle et du suivi-évaluation se développent avec le temps. L'expérience devient méthode et outils. La déontologie devient

le quotidien. C'est pourquoi, la mission d'inspection générale et d'audit s'est naturellement imposée à moi dès mon arrivée au CGAAER. Le développement du contrôle interne et l'application des normes d'audit aux administrations m'ont donné un objectif de formation confirmé dès mon parcours d'intégration au conseil général. Ainsi, d'auditeur junior, je suis passé auditeur senior. La réalisation d'une série d'audits de conformité CASDAR portant sur des structures lauréates d'appels à projets, des instituts techniques agricoles et agroalimentaires, des chambres régionales d'agriculture ou encore des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) m'a permis de devenir le superviseur de ces audits. La connaissance des normes, la pratique de l'analyse de risque et la maîtrise des procédures d'audit interne relevant de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI) m'ont conduit à devenir l'adjoint du responsable ministériel interne (RMAI) et à participer aujourd'hui aux travaux du Comité interministériel du contrôle et de l'audit internes (CICAI). C'est ainsi que j'ai pu intégrer le collège de la section 1, devenir superviseur d'audits MMAI et travailler encore à adapter nos procédures à l'application du cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP) de l'audit interne en vigueur depuis janvier 2025.

De l'application des lignes directrices de l'audit interne

La récente évaluation externe de la MIGA a montré qu'elle respecte déjà la plupart des dispositions édictées par l'organisme international de référence des auditeurs internes et entrées en application en janvier 2025. Le nouveau cadre de la mission





INTERVIEW

**François Colas-Belcour,
inspecteur général au CGAAER**

Les audits du plan de relance Union européenne

Des audits pour le compte de l'Union européenne ont été effectués par le CGAAER sur certaines mesures du Plan de relance et de résilience (PNRR) français. Quelle en est la raison ?

Le Plan de relance et de résilience (PNRR) français, « France relance », dans le domaine agricole et forestier comprend 29 mesures représentant 10,2 milliards d'euros. Seules deux mesures ont fait l'objet d'une contribution de la Facilité européenne pour la reprise et la résilience (FRR), pour des montants relativement modestes : le plan en faveur des protéines végétales (70 millions d'euros de concours européen) et la mesure pour le renouvellement forestier (150 millions d'euros de concours européen). Le paiement des fonds FRR est conditionné à l'atteinte de cibles (engagement qualitatif) et jalons (engagement quantitatif). Pour les mesures qui nous concernent, il s'agit de jalons exprimés - et c'est original - en nombre de bénéficiaires avec lesquels il a été conventionné : 1200 bénéficiaires pour le plan protéines ; 3000ha de renouvellement forestier. Pour obtenir ces fonds européens, la France doit, à l'appui de sa demande de paiement par l'Union européenne, produire un rapport d'audit concluant à une bonne gestion des fonds.

Comment se fait-il qu'un service français comme le CGAAER conduise un audit européen ?

Depuis une petite dizaine d'années, la Commission européenne met en place le principe du *single audit*. Au lieu d'effectuer par ses propres moyens l'ensemble des audits, elle charge un organisme de chaque État membre de les conduire. En France pour les fonds agricoles, il s'agit de la Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les Fonds européens agricoles (CCCOP) et pour tous les autres fonds (dont le FRR) de l'Autorité nationale d'audit pour les fonds européens (ANAFE). Le Premier ministre a décidé que l'ANAFE s'appuierait sur les inspections générales de chacun des ministères ce qui explique l'intervention du CGAAER.

Quel est le contenu de ces audits ?

Le contenu est normalisé très précisément par l'Union d'après les normes financières internationales. Un audit comprend un audit du système de la gestion du dispositif de soutien et de son environnement institutionnel et de tests de performance, échantillonnage de soutiens individuels effectués selon des lois statistiques.

Comment se sont déroulés ces audits ?

Ma collègue, inspectrice générale, et moi-même avons une grande expérience de la pratique et du suivi des audits européens. Nous avons eu une très bonne collaboration des organismes instructeurs : la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) elle-même pour le renouvellement forestier et France AgriMer pour le plan en faveur des protéines végétales. Les organisations sont très différentes : à la DGPE très peu de personnes pilotent le dispositif ce qui rendait les échanges très rapides et concentrés. France AgriMer, grand organisme payeur répartit les sujets entre des services spécialisés ce qui multiplie les interlocuteurs. Le système informatique utilisé pour la forêt est particulièrement performant avec un enregistrement de toutes les pièces de la demande et la trace de tous les échanges entre service instructeur et demandeur. Ceci a rendu très faciles les tests d'échantillonnage. À France AgriMer, le système informatique n'est pas spécialisé et les étapes réparties entre applications sans doute plus anciennes. La traçabilité est moins immédiate. Dans les deux cas, nous avons constaté que l'exploitation des bilans était perfectible car nous avons relevé des anomalies que les pilotes auraient pu identifier.

Quelles ont été les conclusions des audits ?

Dans les deux cas, notre avis a été favorable avec quelques recommandations notamment concernant les bilans ou certaines vérifications sur les possibles autres

financements. Enfin, même si les cibles sont atteintes en matière d'octroi des aides comme cela est prévu dans l'accord avec l'Union européenne, il nous a semblé que les vérifications de la réalisation effective mériteraient d'être bien planifiées, conduites et tracées soigneusement ; en effet il est probable que l'Union européenne s'intéressera à la réalisation effective à un moment. Ces recommandations ont été suivies ou sont en cours de mise en place.

Quel retour d'expérience faites-vous de ces travaux ?

Nous participons à des instances de suivi de la FRR ; il s'avère que plusieurs ministères sont à la peine, certes à cause de l'importance des mesures dans leur domaine mais aussi nous semble-t-il faute de culture de l'audit européen. Aussi l'ANAFE a-t-elle salué la qualité de nos rapports et le fait que nous avons pu dimensionner et pratiquer l'échantillonnage sans avoir à la solliciter. Ainsi, nous pensons que la présence d'auditeurs pratiquant l'audit européen est un atout pour notre ministère. D'une part cela permet d'être réactif quand une demande de ce type intervient, d'autre part cela permet d'échanger avec les auditeurs de la Commission européenne entre pairs et enfin cela permet que les dialogues avec le certificateur (CCCOP ou ANAFE) qui examine les comptes se fassent en comprenant les besoins et les difficultés de l'auditeur évitant des blocages instructeurs certificateurs.



Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

► **Le conseil** est une prestation visant à accompagner les évolutions en facilitant la prise de décision.

Le conseil peut être délivré à chaque phase d'un processus de changement, de la réflexion à la mise en œuvre opérationnelle. Il peut porter sur le pilotage d'un projet, la conception d'une politique publique ou l'amélioration du fonctionnement et de la performance d'une organisation.

Le CGAAER fait sienne une typologie distinguant trois formes de conseil :

- **le conseil en stratégie** consiste à accompagner le décideur dans la réflexion, la conception et la formalisation des objectifs, ainsi que le cas échéant dans la définition des mesures de mise en œuvre opérationnelle ;
- **le conseil en management** d'organisation et de projet apporte, après analyse d'une situation, un éclairage global facilitant la prise de décision, fournissant aux cadres ou au personnel une assistance dans la gestion de leurs opérations ;
- **la médiation** consiste à intervenir dans une situation bloquée, afin de créer les conditions d'une reprise du dialogue et des négociations ultérieures.

► **Le processus de conseil** résulte d'une pratique et de techniques que le consultant peut adapter à chaque situation, et non de méthodes et procédures déterminées ou normées.

► **L'évaluation** des politiques publiques peut concerner un dispositif, un programme ou une politique dans son ensemble (juxtaposition ou superposition de dispositifs et de programmes).

Elle apprécie :

- **son efficacité** en mettant en rapport les résultats obtenus au regard des objectifs ;
- **son efficience**, en mesurant les moyens mobilisés au regard de l'efficacité ;
- **la cohérence** des moyens mis en œuvre au regard des autres politiques publiques ;
- **sa pertinence**, en fonction des besoins qui justifiaient sa mise en place.

► **L'expertise**, d'une manière générale, est une procédure destinée à éclairer une personne chargée de prendre une décision.

Il s'agit d'un ensemble d'activités ayant pour objet de fournir à un commanditaire, en réponse à une question posée, une interprétation, un avis ou une recommandation élaborés à partir des connaissances disponibles et de démonstrations accompagnées d'un jugement professionnel.

Les missions à l'international actives en 2024

Les demandes de mission à l'international émanent principalement de l'ENSV-FVI (École nationale des services vétérinaires - France vétérinaire internationale au sein de VetAgroSup), et de FranceAgriMer.

Missions de jurys

À l'instar de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), des membres du CGAAER assurent la **présidence de jurys de concours, et de jurys d'examen**.

Des membres du CGAAER président des jurys de concours des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), les jurys de concours d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) et d'inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV).

Concernant l'enseignement agricole, Des membres du CGAAER président les jurys des concours d'accès au corps des professeurs certifiés, des concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole, et de recrutement de conseillers principaux d'éducation, les concours d'accès aux emplois (2^e et 4^e catégorie) de professeur des établissements privés ainsi que les commissions de sélection d'inspecteurs de l'enseignement agricole.

Le CGAAER participe également à la présidence des concours et examens professionnels du MASA, comme le recrutement des techniciens supérieurs, des techniciens de formation et de recherche, l'examen professionnel d'ingénieur de recherche hors classe, les concours interne et externe des ingénieurs d'études...

Chaque année scolaire, les membres du Conseil général président également les jurys de diplômes de l'enseignement supérieur

agricole privé, et les 16 jurys nationaux du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA). Ce diplôme permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein des entreprises de production, de transformation, de commercialisation et d'aménagement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'agroalimentaire, du paysage, de l'environnement. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou «para-agricole».

Par ailleurs, les membres du CGAAER contribuent aux travaux de la Commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE) du MASA et en président les collèges de domaine. Enfin, la commission «Formation complémentaire par la recherche» du CGAAER a en charge l'information des IAE et ISPV candidats à la préparation d'une thèse, leur accompagnement dans l'élaboration d'un projet de candidature, leur sélection et le suivi de leur thèse.

En 2024, le conseil général a assuré :

- 15 présidences d'entrée ou de sortie d'écoles d'ingénieurs et d'inspecteurs de santé publique vétérinaire ;
- 16 présidences de jury BTSA, qui ont concerné 14324 candidats ;
- 40 présidences de jury de recrutement pour l'encadrement et les corps d'enseignants de l'enseignement technique, et présidences ou participations à des jurys d'autres recrutements dans la fonction publique d'État, qui ont concerné plus de 3000 candidats.

Répartition selon le rôle du CGAAER

| | |
|-------------------------|-----------|
| Présidence de jury | 60 |
| Vice-présidence de jury | 20 |
| TOTAL | 80 |

Répartition par types de jury

| | |
|--|-----------|
| Personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement agricole (PCEA, PLPA et CPE) | 21 |
| Ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études et techniciens | 16 |
| Brevets de technicien supérieur agricole (BTSA) | 16 |
| Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) | 5 |
| Écoles supérieures agriculture privées | 4 |
| Inspecteurs de la santé publique vétérinaire (ISPV) | 3 |
| Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) | 3 |
| Commission de sélection des inspecteurs de l'enseignement agricole | 3 |
| Autres | 5 |
| TOTAL | 76 |

Missions de représentation

Dans un autre registre, les membres du Conseil général assurent également des missions de représentation extérieure à titre de représentants de l'État, du ministre ou *intuitu personæ*, dans diverses structures : comités, observatoires et commissions de ministères, établissements publics (enseignement supérieur et recherche, notamment), instituts techniques, pôles de compétitivité, interprofessions et collectivités locales... Ils y exercent des fonctions de président, d'administrateur, d'observateur, d'expert...

Les membres du CGAAER se répartissent ainsi environ 90 mandats de représentation (40% auprès du MASA, 40% auprès d'opérateurs publics et privés, 13% auprès d'autres ministères et 7% à l'Union européenne ou l'international). La représentation est une posture particulière des membres du CGAAER résultant en général d'un dialogue avec le cabinet ou les directions d'administration centrale. Le témoignage de deux représentantes de l'État au sein du CGAAER illustrent la mise en œuvre de ces missions.

Naïda Drif, haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée pour la deuxième fois « grande cause nationale » du quinquennat par le président de la République.

La haute fonctionnaire à l'égalité des droits (HFED), Naïda Drif, est missionnée par le ministre pour définir, impulser, coordonner et suivre la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du ministère, et pour sa déclinaison dans l'ensemble des politiques conduites au sein du MASA.

L'année 2024 a connu plusieurs temps forts.

> Au titre de la politique interne du MASA :

- signature de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la diversité (2024-2026) du MASA. Au terme d'échanges nombreux et constructifs, cet accord qui concerne près de 30 000 agents, a été signé par la Secrétaire générale et les représentants des organisations syndicales jeudi 27 juin 2024. Cet accord décline la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui a rendu obligatoires l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle par les employeurs publics. Ce nouveau plan d'action porte l'ambition de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes à travers 7 axes déclinés en 100 mesures. Il prend en compte pour la première fois des enjeux tels que la parentalité, la prévention des violences sexistes et sexuelles avec le renforcement de l'accompagnement des victimes et/ou témoins et l'intégration d'un volet relatif aux violences intra familiales et la santé, notamment des femmes avec des actions de sensibilisation et de communication dédiées ;
- présentation de la feuille de route du MASA pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la diversité (2024-2026) au CSA-ministériel du 11 décembre 2024.

> Au titre des politiques publiques portées par le MASA :

Deux mesures portées par le MASA sont actuellement inscrites dans le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 « Toutes et tous égaux » : L'une relative à la mixité dans l'enseignement agricole, et l'autre porte sur la création, la reprise ou le développement d'entreprise agricole par des femmes en ouvrant l'accès à la « Garantie Égalité Femmes » portée par France Active.

Une année 2024 également rythmée par la programmation de plusieurs événements à destination des apprenants de l'enseignement agricole et du monde rural. Pour exemple, une séquence dédiée aux « femmes de la terre » à l'occasion du SIA 2024, sur les sujets de l'installation, l'entrepreneuriat, l'évolution des statuts et des droits sociaux des agricultrices.



Carrousel Instagram posté sur le compte du ministère pour la journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2025

Caroline Schechter, haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion (HFHI)

Une HFHI, qu'est-ce que c'est ?

Le président de la République a fait de la politique du handicap une des grandes priorités du quinquennat. Pour ancrer cet engagement dans la pérennité, la décision a été prise en 2017 de désigner au sein de chaque ministère un « Haut fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion ».

Une HFHI, pour quoi faire ?

La HFHI facilite l'accès du public au ministère et aux politiques qu'il porte. Elle se met à l'écoute des personnes (familles, étudiants en situation de handicap, enseignants, associations de personnes en situation de handicap...) souhaitant l'alerter sur des difficultés concrètes. En lien avec les services, elle s'attache à faciliter la résolution. Elle fait connaître l'action du ministère en faveur de l'inclusion, recherche les collaborations opportunes et se tient informée des initiatives des associations.

Un exemple d'action : les Jeux paralympiques

La HFHI a été présente au Club France de La Villette pendant les JOP 2024. Elle y a présenté les actions du ministère en faveur du sport pour tous, notamment dans les établissements d'enseignement agricole qui relèvent de sa tutelle. En 2023/2024, 29 établissements ont répondu à un appel à projet, « Tous égaux dans le sport : on parie !? » ; 16 projets concernaient le handicap (partenariat IME ou comité handisport).

QUELQUES CHIFFRES EN 2024

6% d'apprenants à besoins éducatifs particuliers dans l'enseignement technique agricole

2,5% d'étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur agricole
9% pour l'un d'entre eux

223 appels via le logiciel d'accessibilité téléphonique pour les personnes malentendantes dans les services centraux du ministère

Pour **2025**, le ministère se fixe l'objectif d'une accessibilité numérique renforcée

Chiara Zenati, jeune cavalière spécialisée dans le para dressage et ancienne élève de l'enseignement agricole



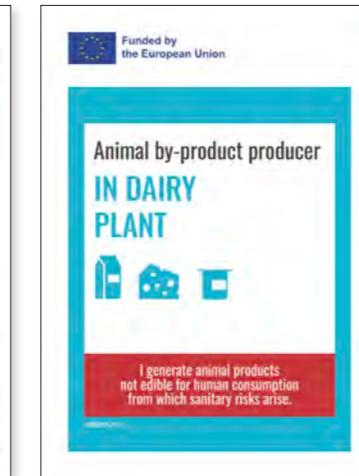
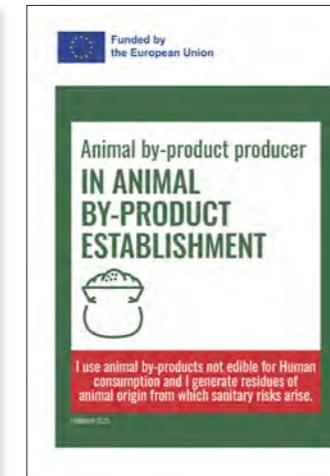
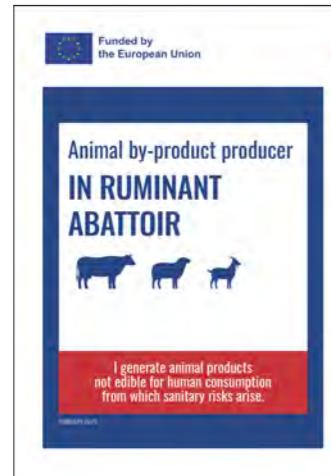
Missions à l'international

Le CGAAER participe principalement à des missions d'experts à l'international ou de pilotage dans le cadre de jumelage.

Tableau des missions conduites à l'international en 2024

| Pays | Intitulé des missions |
|--------------------------------------|--|
| Colombie | Appui à la réforme rurale intégrale en Colombie |
| Serbie | <ul style="list-style-type: none"> Jumelage de l'UE en Serbie « Soutenir la poursuite de l'alignement sur l'acquis de l'UE en matière de politiques de sécurité sanitaire des aliments, vétérinaires et phytosanitaires » Jumelage court avec la Serbie « Renforcer les capacités liées à la qualité de la volaille » Jumelage Organisation commune de marché (OCM) en Serbie |
| Monténégro | Jumelage institutionnel avec le Monténégro : Renforcement des capacités du secteur agricole et de développement rural en vue de la mise en œuvre de la PAC |
| Maroc | Jumelage au Maroc portant sur le renforcement des capacités de l'Agence nationale des eaux et forêts (ANEF) |
| Tunisie | Renforcement du dispositif national d'encadrement vétérinaire de la santé animale en Tunisie |
| Madagascar | Jumelage franco-italien au bénéfice de Madagascar dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires |
| Cameroun | Loi élevage au Cameroun |
| Algérie | <ul style="list-style-type: none"> Projets de coopération PROFAS : renforcement de capacités des laboratoires Programme PROFAS : appui à l'élaboration et au déploiement d'une politique publique de sécurité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie |
| Arabie Saoudite | Diagnostic des besoins en formation/organisation du réseau de laboratoires de santé animale en Arabie Saoudite |
| Bosnie-Herzégovine | Jumelages en Bosnie-Herzégovine « Food safety » et « Veterinary Sector » |
| Cambodge, Laos, Philippines, Vietnam | Programme de coopération BIG (biosécurité en filière porcine) |

Flyers sur la gestion des sous-produits animaux créés par le ministère pour d'être diffusés aux professionnels bosniens dans le cadre du jumelage avec la Bosnie-Herzégovine



GLOSSAIRE DES SIGLES

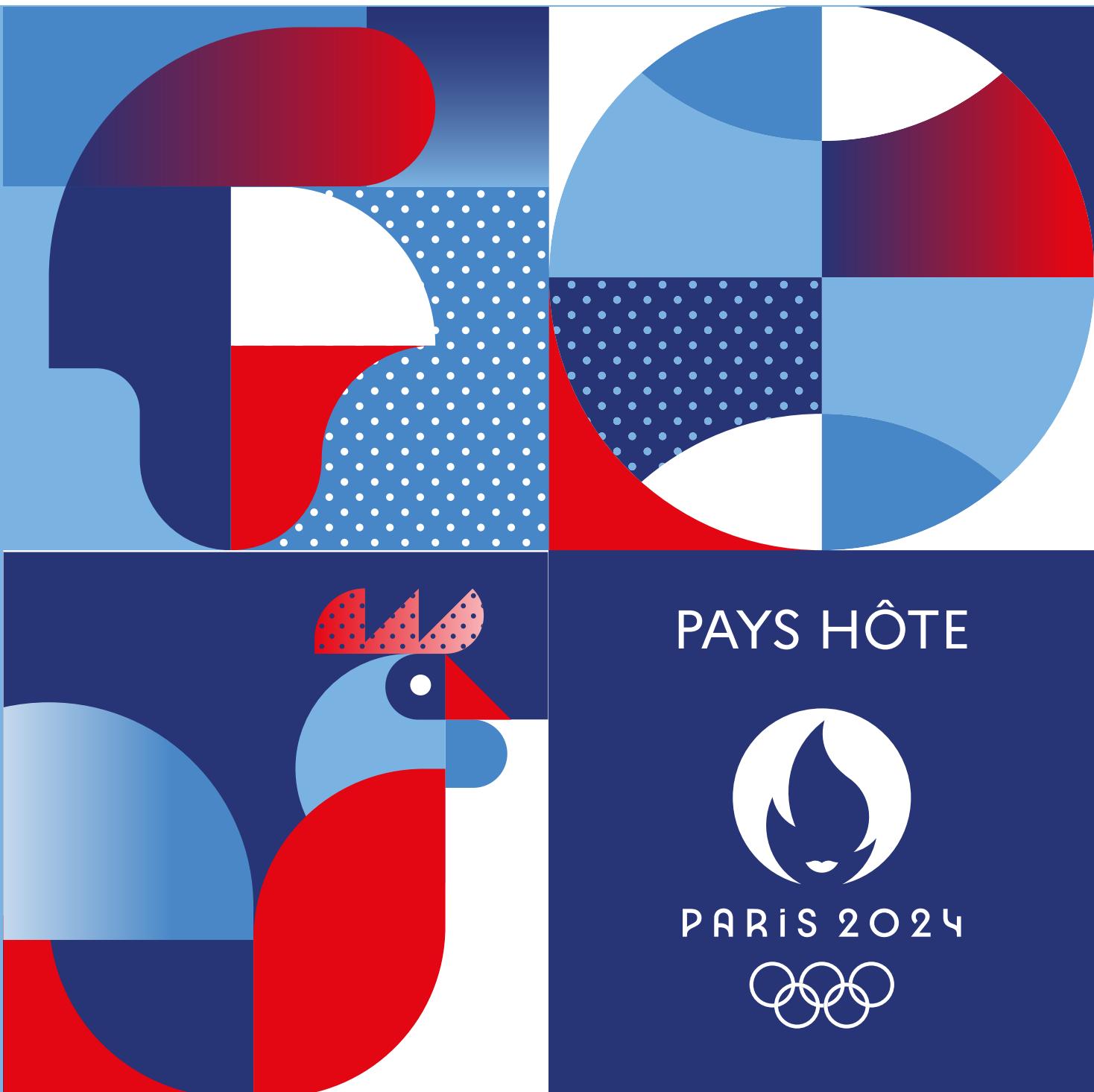
| | | | |
|-----------------|---|-----------------|---|
| AAP | Appel à projets | CGE | Conseil général de l'économie |
| ADEME | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie | CICC | Commission interministérielle de coordination des contrôles |
| AFD | Agence française de développement | CIF | Comité inter filières |
| AFNOR | Association française de normalisation | CMAI | Comité ministériel d'audit interne |
| AG | Assemblée générale | CNA | Conseil national de l'alimentation |
| AMI | Appel à manifestation d'intérêt | COP | Contrat d'objectifs et de performance |
| ANAFE | Autorité nationale d'audit des fonds européens | CORENA | Comité de rénovation des normes en agriculture |
| ANEF | Agence nationale des eaux et forêts (Maroc) | COSE | Commission d'orientation et de suivi de l'expertise |
| ANDRH | Association nationale des DRH | CPE | Conseillers principaux d'éducation |
| API | Programme d'actions et de prévention des inondations | CSA | Comité social d'administration |
| ASCO | Associations collectives de gestion forestière | DD(CS)PP | Direction départementale (de la Cohésion Sociale et) de la protection des populations |
| ASLGF | Associations syndicales de gestion forestière | DDI | Direction départementale interministérielle |
| ASP | Agence de services et de paiement | DDT(M) | Direction départementale des territoires et de la mer |
| ASPVQSV | Alimentation, santé publique vétérinaire et qualité et santé des végétaux | GEMAPI | Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations |
| BTSA | Brevet de technicien supérieur agricole | DGAL | Direction générale de l'alimentation |
| CASDAR | Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural | DGER | Direction générale de l'enseignement et de la recherche |
| CCCP | Commission de certification des comptes des organismes payeurs | DGPE | Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises |
| CCMSA | Caisse centrale de la mutualité sociale agricole | DGPR | Direction générale de la prévention des risques |
| CGAAER | Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux | | |
| DRAAF | Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt | | |
| ENSV-FVI | École nationale des services vétérinaires - France vétérinaire internationale | | |
| EPA 2 | Enseigner à Produire Autrement, pour les transitions et l'agroécologie | | |
| EPLEFPA | Enseignement et de formation professionnelle agricole | | |
| EPMT | École de Paris des métiers de la table | | |
| ESA | Enseignement supérieur agricole | | |
| FAO | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture | | |
| FCPR | Formation complémentaire par la recherche | | |
| FEADER | Fonds européen agricole pour le développement rural | | |
| FEAGA | Fonds européen agricole de garantie | | |
| FEAMP | Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche | | |
| FPC-A | Formation professionnelle continue et à l'apprentissage | | |
| GEIQ | Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification | | |
| GIP | Groupements d'intérêt public | | |
| GPEC | Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences | | |
| HFHI | Haut fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion | | |
| IAA | Industries agroalimentaires | | |
| IAE | Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement | | |

| | | |
|--|---|--|
| IAHP Influenza aviaire hautement pathogène | ODEADOM Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer | PROFAS Programme de coopération |
| IGA Inspecteur général de l'administration | OFB Office français de la biodiversité | SAFER Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural |
| IGAM Inspection générale des affaires maritimes | OMS Organisation mondiale de la santé | SIA Salon international de l'agriculture |
| IGAS Inspection générale des affaires sociales | OMSA Organisation mondiale de la santé animale | SIAE Structures de l'insertion par l'activité économique |
| IGEDD Inspection générale de l'environnement et du développement durable | ONISEP Office national d'information sur les enseignements et les professions | SIQO Signes d'identification de la qualité et de l'origine |
| IGESR Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche | PAC Politique agricole commune | SNBC Stratégie nationale bas carbone |
| IGN Institut national de l'information géographique et forestière | PARSADA Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures | TB Tuberculose bovine |
| INAO Institut national de l'origine et de la qualité | PCEA Personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement agricole | TPE/PME Très petites entreprises / Petites et moyennes entreprises |
| INRAE Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement | PECO Pays d'Europe centrale et orientale | UE Union européenne |
| IPEF Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts | PEI Agri Partenariat européen pour l'innovation en agriculture | VSS Violences sexuelles et sexistes |
| ISPV Inspecteurs de santé publique vétérinaire | PFE Partenariat français pour l'eau | |
| ISST Inspecteurs santé et sécurité du ministère | PLPA Professeurs de lycée professionnel agricole | |
| JOP Jeux Olympiques et Paralympiques | PNDAR Programme national pour le développement agricole et rural | |
| MASA Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire | PNP Programme national pluriannuel ministériel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail | |
| MDD Marques de distributeurs | PNUE Programme des Nations unies pour l'environnement | |
| MIGA Mission d'inspection générale et d'audit | PNRR Plan de relance et de résilience | |
| MIPEC Mission du pilotage des emplois et des compétences | PPA peste porcine africaine | |
| MMAI Mission ministérielle d'audit interne | PRDAR Programme régional de développement agricole et rural | |
| MSA Mutualité sociale agricole | | |

Avril 2025

Rédaction : CGAAER - Mise en page : DICOM

Crédit photos : agriculture.gouv.fr - Gettyimages - Eaux de Paris



SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

